

Procès Verbaux  
Rapports



Travaux.

2<sup>e</sup> Commission

Sous-Commission de la voie publique

1<sup>er</sup> mandat Salengro

1925 - 1929

91 /  
-----  
Réunion du 1er Juillet 1925.  
-----

PROCES - VERBAL.

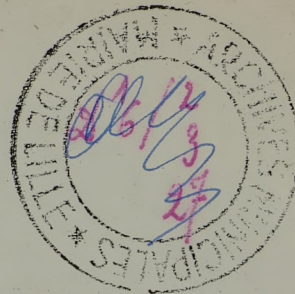
Administration Municipale à  
sa connaissance sans observation

Le 4.7.25  
M. PLANCHET.

Etaient présents : M. BALAVOINE, Adjoint au Maire.

MM. DEBAEDTS, GIRARDIN, Conseillers Municipaux.

MM. COCHEZ et MOUTIER.  
-----



- A.- La commission examine le relevé des entrepreneurs ou particuliers qui ont exécuté des travaux sur la voie publique sans autorisation.
- 1°- Réparation de branchement d'aqueduc 33 Rue de Bouvines par VANDEN DOOREN entrepreneur Rue Guillaume Werniers - sans autorisation. Ecrire dernier avertissement.
  - 2°- Enseigne lumineuse - 20 Rue de Béthune par DUMOULIN entrepreneur Rue Solférino 6 - sans autorisation. Aviser une dernière fois.
  - 3°- Pose de tuyaux en gré reliant deux cuvettes sous trottoir par CARRE & FILS, entrepreneurs 156 Rue d'Arras - sans autorisation. Poursuivre l'enlèvement des tuyaux.
- B.- La commission examine ensuite les affaires relatives aux emprises diverses et propose de les solutionner comme suit :
- 4°- Pose d'un motif religieux 8 Rue St Genois par Mr l'Abbé VIRLEUX autorisée moyennant redevance de 15 frs.
  - 5°- Enseigne lumineuse avec hauteur extra réglementaire 24 Rue Faidherbe par Banque Clairin - Rapport adopté.
  - 6°- Bow Window, 3 Rue Henri Kolb par Mr DERVAUX - autorisé.
  - 7°- Bow Window Rue Delvau par Mr VAN THIENEN - autorisé.
  - 8°- Bows Windows - Rue de la Piquerie 6 par Mr CATTIAUX. autorisés.
  - 9°- Bow Window Rue de Bergues 20 - par Mr VERSLUYS - autorisé.
  - 10°- Bows Windows - Rue du Pont du Lion d'Or Angle Rue Chappe - par Mme Vve CORDIER. autorisés.
  - 11°- Bows Windows - Rue de Valmy par Mr MEAUX - autorisés.
  - 12°- Marquise - 56 - Rue St Sauveur par Mr GRYSOLE - adopté moyennant redevance de 310 frs -

- 13°- Construction d'une marquise 51 Rue Faidherbe par Mr NENON -  
adopté moyennant redevance de 80 frs.
- 14°- Portes s'ouvrant extérieurement Rue des Montagnards par Mr  
LAROCHE LECHAT -  
adopté moyennant redevance de 60 frs.
- 15°- Devanture de boutique avec saillie extra réglementaire 5 Place  
Vanoenacker par Mr DELECOURT BRECHOTTEAU.  
adopté moyennant redevance de 45 frs.
- 16°- Devanture de boutique avec saillie extra réglementaire 54 Rue  
Jacquemars Gielée par Mr ECROHART.  
adopté moyennant redevance de 30 frs.
- 17°- Devanture de boutique avec saillie extra réglementaire - Rue  
du Molinel par Mme Vve LOEWENSHON -  
adopté moyennant redevance de 320 frs.
- 18°- Devanture de boutique avec saillie extra réglementaire 23 Rue  
d'Iéna par Mr DELBAERE.  
adopté moyennant redevance de 45 frs.
- 19°- Devanture de boutique avec saillie extra réglementaire- 49 rue  
Caumartin par Mr LELESLE.  
adopté moyennant redevance de 30 frs -
- 20°- Déversoir de drèche 28 Rue Charles de Muysaert par la Brasse-  
rie du Pélican -  
adopté moyennant redevance de 100 frs.
- 21°- Globe lumineux avec inscription 260 Rue de Paris - par Mr CRE-  
PIN -  
adopté moyennant redevance annuelle de 20 frs au lieu de 10.
- 22°- Pose de pylones décoratifs Rue du Fg de Roubaix par le Comité  
du Commerce et des fêtes de St Maurice.  
Rapport adopté.
- 23°- Pompe fixe mesureuse d'essence Rue du Fg d'Arras 398 par MM.  
DESARCHELIER & Cie.  
adopté.
- 24°- Pompe fixe mesureuse d'essence - Rue de Douai 154 par MM. PROY  
et SEROUX.  
adopté.
- 25°- Pompe fixe mesureuse d'essence - Rue du Fg de Douai 98 par Mr  
BOULINGUEZ -  
adopté.
- 26°- Pompe fixe mesureuse d'essence 206 Boulevard Victor Hugo par  
Mr BARATTE -  
adopté.
- 27°- Pompe fixe mesureuse d'essence 204 Rue Nationale par MM ROBERT  
FRERES -  
adopté en B.
- 28°- Pompe fixe mesureuse d'essence 158 Rue Solférino suppression  
( ANDRIES )  
Rapport adopté.

La Commission examine ensuite les affaires diverses et propose de les résoudre comme suit :

29° - Barricadage extra réglementaire par MM. LAURENCE FRERES 120,  
Rue de l'Hôpital Militaire -  
Rapport adopté.

30° - Affichage sur les cabines téléphoniques " LE TAXIPHONE "  
Rapport adopté.

31° - Tables rectangulaires terrasses de café - demande de Mr LA-  
MIAUX et de Mme CARLIER -  
Autorisé toutefois fixer les dimensions des tables et appli-  
quer un tarif proportionnel.

32° - Occupation temporaire d'un terrain appartenant à la Ville et  
situé Rue Gutenberg angle de la rue des Montagnards par MM.  
PESTEL FRERES et WOESTELAND -  
Rapport adopté mais insister sur le caractère temporaire de  
l'occupation.

Administratif

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

ad. l. d

L'Administration Municipale a pris connaissance  
sans observation ;  
Le 27/7/25  
M. PLANQUE

REUNION DU 15 JUILLET 1925



PROCES VERBAL



10

Etaient présents : M. BALAVOINE Maire  
MM. DEBAEDTS Conseiller Municipal  
M. MOUTIER Ingénieur des T.P.E.

La Commission examine le relevé des entrepreneurs ou particuliers qui ont exécutés des travaux sur la voie publique sans autorisation :

1° Réfection de trottoir et démontage de fil d'eau 6 rue de Lannoy par M. Moulin Gustave. Entrepreneur, sans autorisation et sans accord préalable.

2° Réfection de trottoir 78 rue Maisence par M. Moulin Gustave sans autorisation et sans déclaration préalable.

Pour ces 2 cas la Commission décide, puisque M. Moulin a déjà fait l'objet de plusieurs procès-verbaux pour des raisons analogues, de le convoquer et de l'inviter pour la dernière fois à suivre les prescriptions du Code des Arrêtés Municipaux.

3° Construction de trottoir par M. Dubois, à l'angle du Parvis St Maurice et de la rue Scheepers, sans autorisation et non réglementairement - faire prendre un arrêté mettant en demeure le délinquant d'avoir à mettre la bordure à la hauteur réglementaire et à donner au trottoir une pente de 4 c/m par mètre.

4° Construction de Bow-windows par M. Dubois, à l'angle de la rue de Paris et du Parvis St Maurice, sans autorisation écrire une dernière fois en le prévenant que dorénavant des procès-verbaux seront dressés à sa charge pour tous travaux exécutés non conformément aux prescriptions du Code des Arrêtés Municipaux.

5° La Commission examine ensuite les affaires relatives aux emprises diverses et propose de les solutionner comme suit :

1° Bow-windows 24 rue des Ponts de Comines par Mme Veuve Wattine-Vandamme - autorisés -

2° Bow-windows 179 - 181 Boulevard de la Liberté par la Compagnie d'Assurances "La Confiance" - autorisés -

La Commission examine ensuite les affaires diverses et propose de les résoudre comme suit :

1° Construction de trottoir Boulevard Vauban et retour rue Auber - MM. Jonquez Frères délinquants. Les intéressés ne s'étant pas conformés à l'arrêté de mise en demeure qui leur a été notifiée et n'ayant pas tenu compte de l'avis de procès-verbal qui leur a été adressé, la Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre l'exécution des travaux.

2° Installation d'un jeu de bouchons façade de l'Esplanade par M. Peireboom - Refus cet emplacement étant une promenade et des accidents pouvant survenir.

3° Enseignelumineuse sur pompe mesureuse d'essence III rue Nationale par M. Chopin - L'enseigne n'étant pas plus grande que le diamètre de la pompe la Commission propose d'accorder l'autorisation moyennant une redevance annuelle de 100 Frs. A soumettre à l'Administration Municipale.

1° Offre de plaques indicatrices par la Maison Citroen -  
La Commission propose à titre d'indication de demander un échan-  
tillon du panneau.

"Ralentir - Croisement dangereux".

5° Installation d'une clôture en planche à claire-voie Rue de  
Rivoli - Autoriser -

6° Voie de raccordement par l'Usine TUDOR traversée de la  
Route Nationale 25.

Rapport adopté - Soumettre à l'Administration Préfectorale  
avec avis favorable sous réserve de modifier les bouches d'égouts,  
la conduite reliant à l'aqueduc communal la bouche B - et le sys-  
tème d'ouverture des portes - La pose des lampadaires fera l'objet  
d'une demande spéciale.

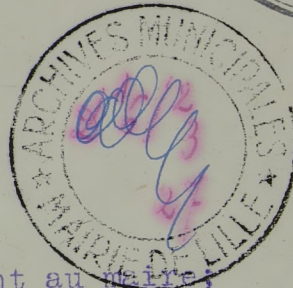
7° Demande de stationnement Place de la Gare par M. Choisez -  
Refuser, le Code des Arrêtés ne prévoyant aucun stationnement  
à cet endroit.

208

Sous-Commission de la Voie Publique



L'ADM. Mun. fait siennes les propositions de la Sous-Commission Réunion du 5 Août 1925 sauf en ce qui concerne l'affaire faisant l'objet du 2° pour laquelle elle décide de donner satisfaction Procès-verbal  
Le 31.8.25  
M. PLANQUE.



Etaient présents : M. Balavoine, adjoint au maire;  
M. Debaedts, conseiller municipal;  
Assistaient : M. Cochez,  
M. Dufлот remplaçant M. Moutier, en congé;  
Excusé : M. Planque.

La commission examine le relevé des travaux exécutés sur la voie publique sans autorisation :

1°- Dalles en verre, 32, Avenue Emile Zola, par M. Roger -  
Convoquer l'intéressé et, dans le cas où il voudrait maintenir les dalles, faire payer une redevance annuelle de 25<sup>f</sup> par 1/2 m<sup>2</sup>.

2°- Enseigne lumineuse, 90 rue de Paris, par M. Fradet -  
Poursuivre la suppression.

3°- Pose de tuyaux en grès reliant deux cuvettes sous trottoir par M.M. Carré et fils, demeurant 156, rue d'Arras.-  
La commission décide d'appliquer le règlement et de maintenir sa décision du 1er Juillet 1925.

4°- Remplacement de tuyaux placés parallèlement à la façade sous trottoir destinés à déverser des eaux dans un branchement particulier, 20 rue Charles de Huyssert, par les établissements Cacan -  
Convoquer le directeur des Etablissements Cacan et l'inviter à supprimer les tuyaux sus-visés. En cas de refus, poursuivre leur suppression.

La Commission examine ensuite les affaires relatives aux emprises diverses et propose de les solutionner comme suit :

1°- Bow-window, 8, rue Jeanne d'Arc, par M. Stalars -  
Autoriser.

2°- Bows-windows, 10-12-14, rue du Plat, par M. Fontaine -  
Autoriser.

3°- Pose d'étais faisant emprise sur la chaussée, rue de la Vieille Comédie, 1, par M. Reybrouck -  
Autoriser sous réserves que le fil d'eau demeure libre et que les étais soient éclairés la nuit.

4°- Portes s'ouvrant extérieurement pour postes de transformateurs-Portes à glissières -  
Rapport adopté sous réserve que la redevance annuelle sera de 10 frs et que les portes à glissières ne pourront avoir une emprise supérieure à 0m11. Soumettre au Conseil municipal pour modification de l'article 1007.

5°- Emprise sur le Canal par Société A<sup>me</sup> des Docks -  
Autoriser sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 1000 frs.

.....

6°- Enseigne lumineuse des Ambassadeurs, rue Nationale -  
Modification de la redevance. Faire payer pour 1924 1303 frs  
au lieu de 2400.

7°- Devanture de boutique avec saillie extra-réglementaire, 23  
rue St-Gabriel, par M. Fauquez -  
Autoriser sous réserve d'une redevance annuelle de 20 frs.

8°- Globes lumineux, 104bis Bd de la Liberté, par M. Terrin -  
Autoriser sous réserve d'une redevance annuelle de 20 frs.

9°- Globe lumineux, 62, rue Léonard Danel, par M. Créteur -  
Autoriser sous réserve d'une redevance annuelle de 10 frs. La  
Commission demande que le service fasse des propositions à l'Admi-  
nistration, afin de modifier l'article 1007 du Code des Arrêtés  
municipaux et de fixer la redevance annuelle à 10 frs par globe.

10°- Portes s'ouvrant extérieurement pour postes de transformateurs,  
4 rue Charles Quint, par M. Sarrasin et Cie -

Autoriser sous réserve d'une redevance annuelle de 40 frs.  
La commission examine ensuite les affaires diverses et propose de les  
résoudre comme suit :

1°- Service d'autobus Lille-Armentières par M. Bricchet -

La Commission demande que M. Bricchet veuille bien accorder la  
réduction prévue au tarif aux mutilés ayant 25 % d'invalidité.  
D'autre part, elle propose de supprimer l'arrêt facultatif du  
Square Jussieu et de rendre fixe l'arrêt facultatif de la Place de  
Strasbourg.

2°- Clôture d'un immeuble, 18 rue du Curé St-Sauveur, réclamation  
de M. Rousseau -

Poursuivre l'enlèvement des ordures et la pose de la clôture.

3°- Trottoir en mauvais état rue de Tournai, entre la rue du Priez  
et la rue du Molinel -

Inviter les propriétaires à entretenir les trottoirs.

4°- Demande de pose de tableaux de publicité sur candélabres par  
M. Dupleix -

Ecrire à l'intéressé en demandant de soumettre un modèle de  
plaque de publicité ayant une autre teinte et une autre forme que  
les tableaux indicateurs.

5°- Demande de pose de tableaux sur les candélabres de la rue  
Nationale par la Raffinerie de Pétrole du Nord -

Autoriser sous réserve d'une redevance annuelle de 100 frs par  
pylône.

6°- Emprise sur le trottoir de la rue de Boulogne par M. Crépy -  
Poursuivre la suppression de la pierre et du barricadage.

7°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, rue Heurein,  
56-58, par M. Jonbart -

Refuser l'installation. Toutefois, une pompe murale ayant 0,16  
de saillie pourrait être placée.

.....



8°- Demande de stationnement d'un garage à bicyclettes, rue des Arts, sur chaussée -

Autoriser sous réserve que le garage sera placé vers le Lycée.

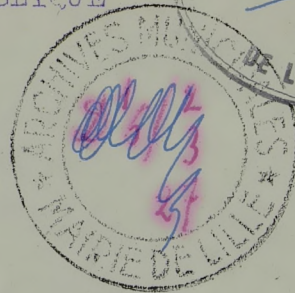
9°- Arbres abattus sur la fortification. Offre d'achat par M. Bascop -

Autoriser moyennant 200 frs.

10°- Barricadage extra-réglementaire, 46 à 50 Grand'Place, par Sté l'Express -

Accorder l'autorisation sous réserve que toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité publique.

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



2<sup>e</sup> Direction:

L'Adm. Mun/ ratifie les propositions de la sous-Commission mais demande que la question de prolongement des égouts rue d'Amiens soit soumise à l'examen de la 2<sup>e</sup> Commission.

Réunion du 26 Août 1925

PROCES-VERBAL

LE 14.9.25

M. PLANQUE

Étaient présents : M. BALAVOINE, Adjoint au Maire  
M. GIRARDIN, Conseiller Municipal  
M. MOUTIER, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement

Excusés : M.M. CRETON, Adjoint au Maire  
DEBADTS & PIETERS, Conseillers Municipaux  
PLANQUE  
COCHEZ.

La Commission examine les affaires relatives aux emprises diverses et propose de les solutionner comme suit :

- 1°.- Lampes électriques, rue des Bons Enfants, 6, par M. VERBEERT.  
Autoriser sous réserves d'une redevance annuelle de 10 frs;
- 2°.- Marquise, rue Nationale, angle de la rue Esquermoise par Maison Félix Potin.  
Autoriser sous réserve d'une redevance annuelle de 920 frs
- 3°.- Marquise, rue Nationale 39, par M.M. AUSSCHER, CAHEN, EMBRIQUE & Cie (Galeries Lilloises)  
Autoriser sous réserve d'une redevance annuelle de 228 frs

La Commission demande que ces deux affaires soient soumises à M. le Professeur DUEZ, pour examiner la légalité des redevances proposées.

La Commission examine ensuite les affaires suivantes :

Installation de Foyers spéciaux à l'Usine d'Emmerin.- La Commission émet un avis favorable.

Stationnement des voitures rue St Blaise (Réclamation des riverains)

La Commission décide :

- 1°.- de signaler à M. le Commissaire Central de Police le stationnement continu des voitures lui demandant de faire observer le règlement.
- 2°.- de transmettre à la Commission des Halles et Marchés pour avis en ce qui concerne le stationnement des véhicules, dans cette rue pendant les heures de marché.
- 3°.- de transmettre au service de l'Hygiène la plainte relative à l'écurie de Me Varlet.
- 4°.- Égout rue d'Amiens, Réclamation de Mme Vve GADENNE.

La Commission prend note de la note de M. l'Ingénieur, Chef du Service de l'Assainissement, faisant connaître qu'il n'est pas possible de prolonger actuellement l'égout de la rue d'Amiens, jusqu'à la rue du Molinel, mais que Me Gadenne peut conformément aux prescriptions du Code des Arrêtés Municipaux prolonger à ses frais l'égout de la rue du Molinel jusqu'à son immeuble.

La Commission émet un avis conforme.

.....

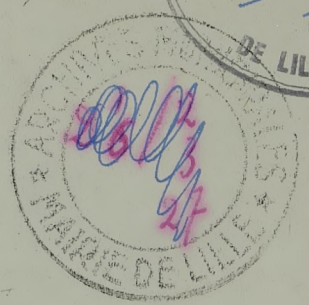
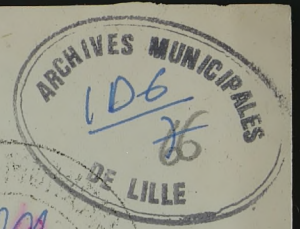
5°.- Canal de la Deûle - Aménagement de la passe navigable, rive droite.-

La Commission émet un avis conforme au rapport présenté, c'est à dire d'exécuter les travaux dont la dépense est évaluée à 17.000 frs.

6°.- Vente de voitures automobiles Place Rihour -

Lettre du Président de la Chambre syndicale de l'automobile demandant suppression - La Commission émet l'avis de soumettre cette demande à M. le Professeur DUBZ, concernant le colportage ou la vente d'automobiles sur les places publiques.

276



Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 16 Septembre 1925.

PROCES - VERBAL

Etaient présents :

- M.M. Debaedts, Conseiller municipal
- Girardin
- Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
- Moutier, chef du service de la Voie Publique et du démantèlement

2° Direction:  
 L'Administration municipale ratifie les propositions de la Sous-Commission, réserve faite pour celle relative à une demande de permis de construire pour enseigne lumineuse. La Commission municipale estime qu'il y a lieu d'accueillir la demande étant donné que c'est la

La Commission examine les affaires ci-après et propose des maisons de les solutionner comme suit:

1° - Revêtement en "Novomac" - Aucun travail de rechargement général n'a été exécuté ni n'est à prévoir cette année. Façade de l'Esplanade ou ailleurs. D'autre part, et principalement les crédits affectés au service du pavage ne permettent pas d'effectuer un essai cette année. La Sous-Commission de la Voie Publique estime qu'il y a lieu d'ajourner à l'an prochain l'essai du revêtement proposé. Répondre dans ce sens à M. Stoclet. (Projet de lettre joint au dossier).

2° - Profils en travers types de différentes voies à créer dans les quartiers démolis et dans les terrains militaires dérasés. La Commission adopte les conclusions du rapport ainsi que le profil N°4 pour les voies de 32 m/ Soumettre à l'Administration municipale.

3° - Bow-window, Bd Charles Delesalle par M. Duhem.- Autoriser.

4° - Réduction de redevance pour enseignes lumineuses, 7 rue du Frénelet.- Les redevances étant annuelles ne peuvent être fractionnées.

5° - Pompe mesureuse d'essence 66 rue Meurein par Joubert Autoriser.

6° - Tableaux extra-réglementaire - 73 rue Paidherbe par M. Bouchery. La Sous Commission décide de poursuivre la suppression de cette enseigne extra-réglementaire placée sans autorisation préalable et sans tenir compte de la sécurité publique.

7° - Raccords d'eaux pluviales et ménagères sous trottoirs.- La Sous-Commission maintient son avis primitif et estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder semblables autorisations sauf dans des cas exceptionnels.

8° - Construction d'un égout collecteur entre la Place Ri-jour et la Place du Théâtre - Traversée des caves sous la voie publique. Soumettre le rapport du service de l'assainissement au service du Contentieux. Il serait intéressant de faire fixer la légalité de la suppression des caves sous la route Nationale.

9° - Installation d'une pompe mesureuse d'essence par M.M. Cabour.- autoriser.

10° - Remplacement de chéneaux, 23, rue Faidherbe.- Faire exécuter les travaux d'office par le service de l'Hygiène qui a poursuivi l'affaire. Toutefois la Sous-Commission demande de prévenir l'intéressé que si pour la date fixée (10 octobre 1925) les travaux ne sont pas exécutés, ceux-ci seront exécutés d'office.

11° - Circulation d'un manège ambulancier - M. Simoens Arthur Autoriser aux conditions habituelles sous réserve que des modifications pourront être imposées en cours d'autorisation pour raisons de sécurité.

12° - Ecran lumineux - 12 rue des Manneliers - M. Cosma - Autoriser moyennant redevance annuelle de 1000 frs.

13° - Station de pompage du Palais des Beaux-arts, 3° Lot Décompte définitif.- Rapport adopté.

14° - Egout de la rue Molière - Réclamation de l'entrepreneur pour épuisement.-

La Sous-Commission estime qu'il y a lieu de payer 57 f le m.l. de drain épuisements compris.

15° - Lampes électriques - Place Madeleine Caulier par M. Lévy.

Autoriser moyennant redevance de 10<sup>f</sup> par lampes.

16° - Devantures de boutiques avec saillies extra-réglementaires.-

Huart, 66 rue Nationale, Redevance 60 frs - Autoriser.

M. Delcourt 5, place Vanocnacker - redevance 30 f - autoriser

17° - Jardin Botanique - Entrée supplémentaire r. Gay Lussac - Avis défavorable - la circulation n'étant pas intéressée.

18° - Repavage de la rue Coquerez - Rapport adopté les pavés inutilisables étant remplacés par des pavés de 2<sup>e</sup> catégorie.

19° - Immeuble menaçant ruine à l'angle de la rue du Molinel et de la rue de Paris.- La Commission estime que cet immeuble ne menace nullement la sécurité publique et elle est d'avis qu'il est inutile de faire procéder à une nouvelle visite du dit immeuble par l'expert de la Ville.

20° - Eclairage du passage du centre (ancien passage Santenai-re).

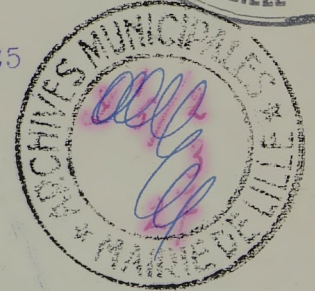
La Commission estime qu'il y a lieu de faire payer à la Société anonyme du Centre et sur états annuels de remboursement les frais de consommation et d'entretien des deux lanternes intérieures, suivant le tarif de l'éclairage public et étant entendu que les dites lanternes devront être allumées et éteintes aux mêmes heures que celles de l'éclairage public.

SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE.



Réunion du 14 Octobre 1925

PROCES-VERBAL.



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui seraient prises pour les travaux effectués en fait l'objet d'un rapport spécial.

M.M. DEBADTS, Conseiller municipal,  
GIRARDIN, d°  
COCHEZ, Directeur des Travaux municipaux,  
MOUTIER, Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement.

La Commission examine les affaires ci-après et propose de les solutionner comme suit :

- 1° Construction de bow-window 36 rue de Tournai par M. Boucquez - Avis favorable. Toutefois transmettre le dossier, pour avis à la Commission du Plan - Cas spécial.
- 2° Construction de bow-window rue Marcel Sembat et retour rue du Buisson par M. Bacquet - Autoriser.
- 3° Construction de bow-window 4 bis Place de Béthune par M. Bohin - Autoriser.
- 4° Construction de bow-window 45 Rue de Paris par Mme Rémy - Autoriser.
- 5° Enseigne lumineuse extra-règlementaire - Demande d'exonération pour 1925 - Adopté, l'enseigne ne devant être posée qu'en 1926.
- 6° Emprises sur la voie publique (Corniches de vitrines et marquises) fixation de redevances. Rapport adopté - Soumettre au Conseil municipal.
- 7° Enseigne lumineuse 90 rue de Paris. Réclamation de M. le Receveur municipal. La Commission propose :
  - a) de mettre en non-valeur la redevance afférente aux emprises;
  - b) de poursuivre la suppression des enseignes pour lesquelles M. Fradet, se refuse à solder le montant de la redevance.
- 8° Pont et garde-corps du Mont de Terre : transformations réparations.
  - a) Passerelle : l'Administration municipale, dans sa séance du 28 Mars 1923, a décidé qu'avant de traiter définitivement, il y aurait lieu d'attendre qu'elle ait été saisie du projet des travaux à effectuer en vue de la construction d'une gare de passage." En conséquence, soumettre le dossier à l'Administration municipale afin qu'elle examine s'il y a lieu, de revenir sur la décision précitée.

b) Garde corps - Avis favorable en demandant au service d'étudier un projet le plus économique possible.

9° Construction d'une bouche d'égout - Rue d'Iéna - Avis défavorable à la pose d'une nouvelle bouche d'égout les bouches existantes sont suffisantes pour recevoir les eaux superficielles.

10° Inondation de caves rue Cabanis, rue de Bouvines, rue de la Chaude Rivière et rue Dumont d'Urville - Expédier la lettre adressée à M. Somon en tenant compte des observations formulées par M. le Professeur Duez - D'autre part, la Commission estime qu'il y a lieu de surseoir actuellement à tous travaux, étant donné l'importance de la dépense à envisager même pour des travaux provisoires; elle prend note que des observations vont être faites dans les égouts par le service de l'assainissement pour déterminer les causes exactes des inondations. Si en réalité ces inondations proviennent de rétrécissements de sections, il sera facile d'y remédier à coup sûr et sans engager de grosses dépenses.

D'autre part, l'exécution du 2è tronçon du collecteur à construire dans les fortifications entre la Porte de Roubaix et le Gd Boulevard améliorera certainement la situation actuelle, en facilitant l'écoulement vers l'aval des eaux du Becquerel.

11° Suppression du fosse du Plat Fond - Réception définitive.

La Commission désigne M.M. Debadts et Doyennette, Conseillers municipaux, pour procéder avec M. Creton, adjoint au Maire, à la réception définitive des travaux. - M. Philippeau Ingénieur, Chef du service de l'Assainissement, convoquera pour une visite de ces travaux.

12° Demande de déplacement d'un bec de gaz I44 rue Abélard. (M. Willemot Toussaint)

La Commission estime qu'il y a lieu, lorsque les déplacements des appareils d'éclairage sont nécessités par un usage personnel, de les faire effectuer aux frais exclusifs des riverains.

13° Grille sur trottoir I4 rue St Sauveur - Avis défavorable par application de l'article 917 du Code des arrêtés municipaux modifié par l'arrêté 7061 du 1er avril 1924.

14° Eclairage de la rue Anatole de la Forge - Surseoir jusqu'à ce que les travaux de mise en état de viabilité de la rue soient effectués.

15° Corniche de vitrine - Réclamation de Mme Vve Loevensohn & Fils. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner une suite favorable à la réclamation, les autorisations de marquises et par suite le paiement de la redevance afférente à cette emprise ne pouvant exonérer de redevance les saillies extra-règlementaires situées au-dessus ou au-dessous des marquises. Dans le cas présent, la corniche de devanture de boutique étant destinée à recevoir le rideau métallique ne fait pas corps avec la marquise et doit être imposée.

16° Distribution d'eau - Fourniture de tuyaux, raccords et appareils de fontainerie. - Cahier des charges adopté.

17° Demande de stationnement Place Philippe Lebon par M/Baratto -

Avis <sup>dé</sup>favorable, cet emplacement n'étant pas prévu par l'article 999 bis du Code des arrêtés municipaux.

18° Corniche de vitrine extra-règlementaire 78 rue des Meuniers par H. Binet - Autoriser moyennant redevance annuelle de 20 Frs.

19° Maintien d'un balcon 229 Rue Pierre Legrand - Autoriser Les fers soutenant le balcon étant suffisamment ancrés dans le mur de façade.

20° Fourniture de sable - Cahier des charges adopté.

21° Curage des canaux et égouts - Adjudication - Cahier des charges adopté.

22° Stationnement sur la voie publique - Les rapports de M. le Commissaire central de Police et du service des Travaux municipaux proposant de n'accorder que le minimum d'autorisations pour stationnements de voitures sur la voie publique sont adoptés.

23° Service d'autobus Lille-Armentières - Réduction de redevance.

Rapport adopté (- Redevance réduite à 250 Frs pour 1925 seulement, étant donné que le service n'a commencé à fonctionner qu'en Septembre 1925.

24° Demande de terrasse fermée 36 rue Faidherbe-M. Loudenot - Avis défavorable - Refuser l'autorisation sollicitée, la voie publique n'étant pas destinée à recevoir des installations fixes qui peuvent constituer un danger pour la circulation publique.

25° Installation d'une baraque à frites sur le terre-plein du Mont de terre - M. Walon Victor -

Avis défavorable la baraque devant être montée à demeure sur la voie publique.

26° Demande de raccordement en biais à un égout quai de la Basse-Deyle - M. Thomas frères.

Avis défavorable.

27° Devanture de boutique extra-règlementaire 42 rue du Fg d'Arras - M. Tirlemont -

Autoriser moyennant redevance de 30 Frs.

28° Pose d'enseigne rue de la Vieille Comédie 17 - Réclamation de H. Morel -

La Commission estime qu'il y a lieu de percevoir les droits prévus dans l'arrêté d'autorisation, le tableau ayant été en réalité totalement remplacé.

29° Réception définitive des Chemins vicinaux ordinaires - Adopté - M.M. Debadts et Girardin ont été désignés pour réceptionner les travaux.

30° Motif en maçonnerie construit en façade de l'immeuble sis 7 rue Schepeers par M. Fontaine - La Commission décide que ce motif peut être maintenu.



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait objet d'un rapport spécial.

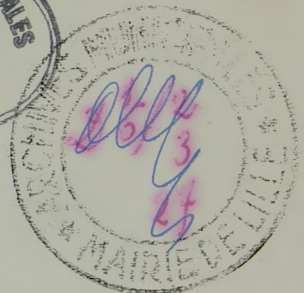
LE 9.11.25

M. PLAN US.

Sous-Commission de la Voie Publique

à -----  
Séance du 28 Octobre 1925

-----  
Procès - Verbal.  
-----



-----  
Etaient présents :

M. Balavoine, Adjoint au Maire

M.M. Debaedts et Girardin, Conseillers municipaux.

M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux

M. Moutier, Ingénieur des T.P.E. chef du service de la Voie publique et du démantèlement

Excusé: M. Creton, Adjoint au maire en mission pour l'Administration municipale

Absent: M. Peeters, Conseiller municipal - Malade.

-----  
La Commission examine les affaires ci-après et propose de les solutionner comme suit :

1° - Projet de réinstallation du pavillon touristique par les Amis de Lille.

Projet adopté à soumettre à l'Administration municipale

2° - Pose de colonnes-affiches sur la voie Publique - Proposition de la Société Paris Province-Publicité.

Avis défavorable.

3° - Posé de bascules pèse-personnes, sur la voie publique par la Sté Ame Française des Bascules Automatiques. Autoriser sous réserve que le service n'accordera les autorisations qu'en tenant compte des nécessités de la circulation.

4° - Balcon avec saillie extra-réglementaire 65, rue de Béthune par M. Matrau.

Autoriser moyennant redevance de 20 f

5° - Egouts - Déversement d'ordures - Surveillance -

Le rapport du service des égouts proposant à l'Administration municipale d'intervenir auprès de M. le Commissaire Central afin que les services de la police fassent respecter les prescriptions du C.A.M. est adopté.

6° - Demande d'autorisation de vendre des marrons rue du Sec - Arembault, au retour du 41 de la rue Neuve par M. Camossaro. Refuser en raison de l'intensité de la circulation.

7° - Demande d'autorisation de poser une baraque pour vente de marrons 109, rue Nationale par M. Cnocki. Refuser le trottoir de la rue Nationale étant plus étroit que celui du Bd de la Liberté et la circulation étant trop intense sur le trottoir de la rue Nationale

8° - Pose d'une enseigne lumineuse extra-réglementaire et sans autorisation, 13, Place Richébé par M. Parant - Poursuivre le déplacement de l'enseigne litigieuse.

9° - Permis de bâtir rue des Stations, angle rue Ste Barbe par Mme Duthoit. Autoriser mais imposer que la façade sur rue soit construite en briques.

10° - Intensification de l'éclairage aux extrémités de la Place de Tourcoing.

Rapport adopté.

11° - Fourniture de charbon à l'usine élévatoire d'Emmerin pendant l'année 1926.

Cahier des charges adopté.

12° - Intensification de l'éclairage aux carrefours place de l'arsenal Ed Carnot etc.  
Propositions du service adoptées.

13° - Construction d'un urinoir quai du Wault par le réseau électrique de la région Lilloise.  
Autoriser sous réserve que le service s'attachera à réduire au strict minimum l'emplacement à occuper par l'urinoir.

14° - Construction de bow-window rue de Paris, 7, par Leplus.  
Autoriser.  
~~Construction de bow-window Grand-Place 48 à 52 par M. Heyman~~  
Autoriser.  
Construction de bow-window, rue de Béthune 41-43 par M. Meyer  
Autoriser.

106  
86  
ARCHIVES MUNICIPALES  
DE LILLE

L'Administration Municipale soumet à la COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE  
les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.

du 4 Novembre 1925.

LE 9.II.25

M. PLANQUE. Etaient présents :

M.M. Balavoine, adjoint au Maire  
Debadts, Conseiller municipal  
Cochez, Directeur des Travaux municipaux.  
Moutier, Ingénieur T.P.E., Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement.

Excusé : M. Girardin, Conseiller municipal.

Absents : M.M. Creton, adjoint au Maire,  
Peeters, Conseiller municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 91 rue d'Artois par M. Cuveele - Autoriser.

2° Construction d'un bow-window rue du Molinel 127 par M. Van Houth - Autoriser.

3° Eclairage des Villas St Georges rue Pierre Legrand - Avis conforme à celui du service, les villas St Georges se trouvant dans une voie particulière - Soumettre à l'Administration municipale.

4° Circulation d'ânes dans les grandes artères de la Ville, pour publicité. - Refuser l'autorisation, la circulation étant trop intense dans certaines artères, et des ânes circulant en groupe ne pouvant qu'apporter trouble et obstacle dans la circulation générale.

5° Vente de voitures automobiles Place Rihour - Réclamation du Syndicat général des agents marchands de cycles et d'automobiles en France. - Demander à M. le Commissaire central d'interdire toute vente de voitures Place Rihour. Le garage n'ayant été créé à cette fin.

6° Vente d'huitres sur le trottoir de l'immeuble sis II Place du Théâtre par M. Raggi - Autoriser.

7° Tableaux-réclames sur les lampadaires de la rue Nationale. Etant donné le coût des corbeilles à fleurs, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir pour le moment la pose de ces corbeilles.

La Commission propose d'accepter les conclusions du rapport du 7 Juillet 1925 proposant de faire payer aux propriétaires des panneaux réclames une redevance sous réserve que la redevance annuelle sera fixée à 100 Frs par lampadaire.

8° Réparation de dégâts causés par la chute d'un arbre, allée des Maronniers. - Renvoyer le dossier au service des bâtiments pour transiger avec le propriétaire de l'immeuble pour le paiement par la ville d'une somme de 800 Frs - Invoquer si besoin est le cas de force majeure (tempête) la Ville pouvant en plaidant être dégagée de toute responsabilité.

9° Demande d'exonération de droits de voirie pour occupation du domaine public communal. M. Delannoy architecte pour M. Peirsegaële & Cie -

Toute occupation de la voie publique donnant lieu légalement à la perception des droits de voirie, il est impossible d'exonérer de ces droits, M.M. Peirsegaële & Cie.

10° Demande de pose de panneaux-réclames sur les becs de gaz par M. Dupleix & la société des Annales de l'Ouest -

Refuser, ces sociétés demandant un monopole de publicité et la pose de panneaux-réclames sur tous les becs de gaz de la Ville ne pouvant que nuire au caractère esthétique général de la Ville.

11° Offre de panneaux de signalisation par Citroën -

Retenir les propositions de cette firme et retourner le dossier au service de la voie publique pour rapport et plan complémentaires à soumettre à la Commission et indiquant le nombre de plaques et le libellé de ces plaques à poser.

12° Circulation et stationnement - Pose de plaques indicatrices.

Rapport adopté - La Commission propose dans le but d'accélérer la fourniture des plaques, d'imputer la dépense sur le crédit "Dommages de guerre".

Hôtel-de-Ville, le 6 Novembre 1925

508  
Sous Commission de la Voie publique



Séance du 25 Novembre 1925.

Etaient présents: M.M. Balavoine Adjoint au Maire  
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.  
Cochet, Directeur des Travaux municipaux  
Moutier Ingénieur des T.P.E. Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement  
Dabas, Conseiller municipal

LE 7.12.25

M. PLANQUE. Etaient absents: MM. Creton, Girardin et Peeters.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1° - Etablissement d'une passerelle en prolongement de la rue Lenglard au Quai de l'Ouest.

La Commission estime que cette question doit être ajournée étant donné qu'elle est liée à la réalisation de la déviation de la Deûle dont les études sont en cours.

2° - Chéneau non réglementaire 23, rue Faidherbe. - La Commission est d'avis qu'il y a lieu de poursuivre l'exécution d'office des travaux à titre d'exemple.

3° - Construction d'un égout collecteur entre la Place Rihour et la Plage du Théâtre. Suppression des caves sous la voie publique - Rue des Manneliers (Route Nationale). - La Commission est d'avis de retenir la proposition d'une conférence mixte à l'effet de mettre au point la question.

4° - Egout de la rue Molière - Réclamation de l'entrepreneur pour épuisement.

La Commission maintient l'avis qu'elle avait exprimé au cours de sa séance du 16 Septembre 1925, c'est-à-dire qu'elle estime qu'il y a lieu, en toute équité, de payer à l'entrepreneur la somme de 57 frs par mètre linéaire de drain posé, épuisements compris. Elle estime qu'il n'y a pas lieu d'engager une procédure à l'effet de réduire ce prix.

5° - Hôtel Carlton rue Faidherbe. - 2 - Emprises avec saillie extra réglementaire.

Rapport adopté c'est-à-dire sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 165 frs pour les lampes et 100 frs pour le garde-soleil.

6° - Construction d'une marquise 2, rue Faidherbe. - Autoriser sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 140 frs.

7° - Syndicat des débitants de tabac - Réclamation. - La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'exonérer les débitants de tabac des redevances régulièrement imposées pour attributs posés en saillie sur la voie publique.

8° - Stationnement de voitures Place Sébastopol - Réclamation de M. Hellemans. - La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'intervenir dans les discussions entre marchands ambulants lorsque ces discussions sont basées sur la concurrence.

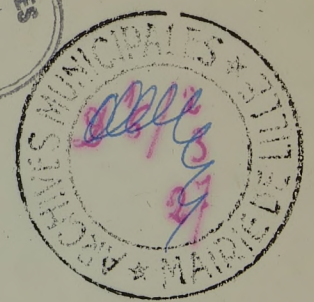
- 9° - Construction d'une marquise 1-3- place Rihour par la Sté Anonyme des Brasseries et Malteries Motte-Cordonnier.  
Autoriser sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 140 f.
- 10° - Eclairage public du passage dit "Carrière de la Funquée".  
La Commission est d'avis qu'il y a lieu :  
a) de réaliser l'éclairage électrique du sentier de la Funquée.  
b) de mettre à la charge des riverains de la rue Réaumur les frais d'installation de cet éclairage y compris ceux à effectuer sur le territoire de la Madeleine  
c) de prendre à la charge de la Ville de Lille la totalité des dépenses de consommation et d'entretien des lampes situées sur son territoire.
- 11° - Marché aux Fleurs - Réglementation. - La Commission est d'avis d'attendre pour solutionner cette question que soit mise définitivement au point la question de déplacement du terminus des lignes de tramways O/L/M/ dont l'étude est en cours.
- 12° - Seuil avec saillie extra-réglementaire R. du Court Debout. - par M. Vancoppenolle - Autoriser moyennant paiement d'une redevance annuelle de 10 frs.
- 13° - Demande de renseignements de la Ville de Bordeaux, relatifs aux antennes de T.S.F. en saillie sur la voie publique.  
La Commission est d'avis qu'il y a lieu de répondre qu'en principe et jusqu'à présent la Ville de Lille n'a jamais autorisé l'installation de postes ou lignes aériennes de T.S.F. au-dessus des voies publiques et qu'elle n'a pas l'intention de revenir sur sa décision.
- 14° - Stationnement nocturne de voitures de marchands de frites sur la voie publique - Refuser l'autorisation.
- 15° - Stationnement de voiture quai du Wault, la nuit, Mme Vve Lespagnol pétitionnaire. - Refuser l'autorisation, la voiture pouvant très facilement être garée dans la remise sise rue Leurein (angle de la rue des Stations).
- 16° - Stationnement sur la voie publique par M. Ceecherini. - L'autorisation de stationner place du Fg des Postes peut être accordée sous réserve que la voiture actuellement autorisée pour vente de frites rue Balzac ne puisse être transformée en baraquement semi fixe, ce genre d'installation étant prohibé sur la voie publique.
- 17° - Syndicat des pêcheurs à la ligne - Demande de participation par la Ville dans la dépense de réfection de la clôture du Grand Carré.  
La Commission estime que la Ville a consenti un gros sacrifice en faisant alimenter à ses frais et en eau d'Ammerik le Grand Carré et qu'il n'est dès lors pas indiqué qu'elle participe dans les frais de rétablissement de clôtures du dit Grand Carré.
- 18° - Pavés de rebut, vente à M. Lecomte. - La Commission estime qu'il peut être procédé à la vente envisagée étant donné qu'il s'agit d'un cas exceptionnel et relatif à la réfection de voies livrées à la circulation publique après exécution, par la Ville d'un égout sous le sol de ces voies et étant entendu que cette décision n'engagera nullement la Ville pour la fourniture de vieux pavés à des particuliers.
- 19° - Installation d'un lambrequin en fer cornière et verre imprimé. - 62, rue de Béthune - M. Gilbert Cattebecke pétitionnaire. - Refuser l'autorisation l'emprise étant d'un caractère d'art et étant de nature à causer des accidents en raison de sa faible hauteur au-dessus du trottoir.

20° - Pose d'une prise de gaz en bordure du trottoir Grand'Place par Dubrulle. La Commission estime qu'il serait dangereux d'accorder l'autorisation sollicitée et elle propose à l'Administration municipale de prendre des mesures pour assurer l'évacuation des baraques de marchands de frites qui constituent une grosse gêne à la circulation publique et sont loin d'avoir un caractère esthétique.

21° - Réparation de dégâts causés par la chute d'un arbre, Allée des Marronniers. La Commission estime qu'il y a lieu de payer à l'entrepreneur le montant des travaux qui lui ont été commandés par la Ville. Mais elle demande que, pour l'avenir, les questions de ce genre lui soient soumises préalablement à toute exécution de travaux, de façon à ce qu'elle puisse examiner si réellement ceux-ci incombent à la Ville la Ville pouvant être mise hors de cause dans certains cas.

22° - Suppression de terrasse réclamation de M. Girandea. La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre le recouvrement des droits dus pour le 4° trimestre 1925 étant donné qu'il y a eu occupation de la voie publique pendant le cours de ce trimestre.

889



SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

L'adm. Mun. soumet les propositions de la Commission aux délibérations de la Commission des Travaux Publiques qui envoie par être prises les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.

Réunion du 9 Décembre 1925

- Etaient présents : M.M. DEBAETS, Conseiller Municipal,  
 COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,  
 MOUJIER, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat,
- Absents : M.M. BALAVOINE, Adjoint au Maire, excusé,  
 CRETON, d° d°  
 GIRARDIN, Conseiller Municipal d°

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Travaux confortatifs exécutés en façade d'un immeuble frappé de servitude d'alignement et situé 129, rue des Stations.- Soumettre le dossier à la Commission du Plan pour examiner si la réalisation de l'alignement prévu doit entraîner obligatoirement la démolition des travaux exécutés sans autorisation et comme conséquence le recul de la façade.

2°- Dégradation d'un terre-plein de la Place de la République - Réclamation du Cyclo-Club de Lomme.- Poursuivre le recouvrement de la somme de 208 frs, aviser M. GUILLAIN, de la suite donnée.

3°- Porte de Béthune - Déviation - Réclamation de M.M. COTELLE & FOUCHER.- Si les véhicules empruntaient la déviation, au lieu de franchir les anciens passages de la Porte de Béthune à des vitesses exagérées, les dégradations signalées ne pourraient pas se produire.

4°- Démolition de la Porte de Douai - Réclamation.- La piste en scories, étant recouverte de neige, a pu passer inaperçue par les piétons. Des écritaux indicateurs seront posés pour avertir le public. Répondre dans ce sens au pétitionnaire.

5°- Pompe fixe mesureuse d'essence 17 Bd Montebello M. DEKEYSER.- Autoriser.

6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 194 Bd Victor Hugo par M. DEJANNE.- Autoriser.

7°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 28, rue Colbert par M. WEYTS.- Refuser la pose d'une pompe fixe, le trottoir n'étant pas suffisamment large, toutefois, une pompe murale, répondant aux conditions de l'arrêté préfectoral de Décembre 1923, pourra être autorisée.

8°- Installation d'une pompe murale, 157, Rue du Molinel par l'Office Industriel et Automobile du Nord.- Autoriser sous réserve que lors de la réalisation du nouvel alignement, la pompe murale devra être supprimée et remplacée par une pompe fixe établie en bordure du trottoir.

9°- Emprises sur la voie publique 60, Bd Vauban.- Autoriser, moyennant une redevance annuelle de 40 frs.

.....



10°.- Occupations diverses sur la voie publique, 7, Bd Carnot.- Réclamation.- Les emprises sur la voie publique étant réglementaires, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la suppression des installations existantes qui ont été régulièrement autorisées et ne gênent pas la circulation des piétons qui s'exerce à cet endroit.

11°.- Pose d'un haut parleur, 55, rue Inkermann, par Menetray.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance comme attribut.

12°.- Déplacement d'une cabine téléphonique "Le Taxiphone". Place du Palais Rihour.- Autoriser à l'emplacement proposé (trottoir des Services Financiers).

13°.- Demande d'exonération de droits de voirie pour emprises effectuées par la Banque J. Joire, pour l'Emprunt Français 4 % 1925. Poursuivre le paiement puisque les autres banques ont payé.

14°.- Demande d'installation d'un kiosque à journaux, Place de la Gare, par Mme Vve Waelis.- La Commission estime qu'il n'est pas opportun d'installer un kiosque à journaux, Place de la Gare. Refuser l'autorisation.

15°.- Installation d'une baraque à frites rue de Béthune I, par M. Hours.- La Commission estime qu'étant donné l'intensité de la circulation des piétons qui s'exerce sur les trottoirs de la rue de Béthune, il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation sollicitée.

16°.- Stationnement Place de la Gare - Réclamation de Mme Verdicht.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le refus de stationnement Place de la Gare, refus qui avait été notifié à la pétitionnaire le 21 Octobre 1935.

17°.- Cour des Pauvres Claires - Suppression de la clôture.- La Commission estime que le dossier devrait être transmis au service du Contentieux, pour mise au point de la question propriété du sol de la cour des Pauvres Claires. Si, comme les documents joints semblent le prouver, une partie de cette cour est propriété privée, celle-ci devrait être close à ses deux extrémités par une grille.

18°.- Corniche de vitrine - Réclamation de Mme Vve Loevensohn et Fils.- La Commission maintient son avis exprimé au cours de sa séance du 14/10/25, c'est à dire que la redevance pour corniche de vitrine extra-réglementaire a été légalement imposée. Elle propose néanmoins de soumettre la question pour examen au service du Contentieux.

19°.- Terrasse de café - Réclamation de M. Lamiaux.- La Commission estime qu'une occupation de la voie publique ayant eu lieu au cours du trimestre, les droits trimestriels relatifs à cette occupation doivent être payés.

20°.- Pompes mesureuses d'essence - Demande de renseignements par M. George.- Répondre au pétitionnaire que la Ville perçoit, en vertu des règlements ministériels une redevance de 200 frs par borne à essence sur Route Nationale et que l'Etat perçoit également une même redevance, soit 400 frs et par borne.

21°.- Branchement particulier à établir dans une rue particulière Parvis N-D de Pellevoisin, par M.L. Delepouille, Lefebvre et Logier.- Autoriser en tuyaux de 0.40 à 0.50 de diamètre.

22°.- Cession de cassons de briques à la Cie Cle du Gaz.- La Commission propose de fixer à 7 frs le prix du mètre cube de cassons de briques.

23°.- Demande d'exonération, pour redevance afférente à une prise d'incendie par le Crédit Municipal.- La Commission émet un avis favorable à l'exonération de la redevance imposée, sous réserve que la demande d'exonération soit soumise à un examen complémentaire pour déterminer si réellement la Caisse de Crédit Municipal peut être considérée comme établissement municipal. A transmettre à l'Adjoint, ayant le Crédit Municipal dans ses attributions.

24°.- Fourniture d'eau par la Sté des Eaux du Nord - Renouvellement de la convention.- La Commission donne un avis favorable à l'approbation de la convention proposée.

25°.- Ouverture de tranchées - Repavage.- Transmettre le rapport au Service des Eaux, pour prendre toutes mesures utiles vis à vis de son entrepreneur et au besoin prévoir dans le futur cahier des charges des sanctions énergiques et efficaces contre l'entrepreneur qui n'observe pas les conditions imposées.

26°.- Déplacement de palissades se trouvant en bordure des rues des quartiers démolis. Mettre en demeure les Sociétés d'affichage d'avoir à enlever leurs palissades qui se trouvent en saillie sur les nouveaux alignements et poursuivre en demandant aux tribunaux l'exécution d'office par la Ville.

27°.- Bascules pèse-personnes - Fixation de la redevance.- La Commission estime qu'il y a lieu d'imposer une redevance annuelle nette de 150 Frs par appareil, un pourcentage sur les recettes exigeant un contrôle difficile et onéreux à exercer sans profit certain.

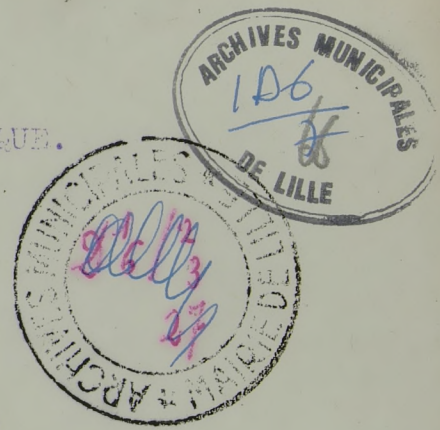
28°.- Lotissements de terrains Rue de Madagascar et rue de Russie, par la Sté des Sciences.- La Commission est d'avis de soumettre le dossier à l'examen de M. le Professeur Duez, en lui demandant de mettre au point une application pratique de la loi du 19 Juillet 1924 dont la jurisprudence n'est pas encore établie. A priori, la Commission adopte les propositions du service reprises dans les différents paragraphes du rapport.

29°.- Construction d'égouts: Rue Boilly et Molière, rue du Bourdeau rectifiée, Rue Nouvelle (entre les rues Gombert et de la Piquerie - Décompte définitif des travaux.- La Commission propose d'approuver le décompte définitif présenté.

591

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE.

Séance du 30 Décembre 1935.



Etaient présents:

- M. A. Balavoine, Adjoint au Maire,
- Debaedts, Conseiller Municipal
- Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
- Moutier, Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement,
- absents: M. Créton, Adjoint au Maire,
- M. Girardin et Peeters, Conseillers Municipaux

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui pourraient être prises pour les ~~autres~~ affaires ~~à venir~~ fait l'objet d'un rapport spécial.

LE 18.1.36  
M. FLANQUER.

La Commission examine les questions suivantes et propose de les solutionner comme suit:

- 1°- Tableaux-Réclames et corbeilles à fleurs sur lampadaires rue Nationale et Grand'Place. - La Commission estime qu'il y a lieu d'adopter le projet de M. Saugé, lequel s'engage à poser des panneaux en cuivre découpés avec transparent opalin, moyennant la fourniture, la pose des corbeilles à fleurs et une redevance annuelle de 300 frs par lampadaire.
- 2°- Pose de flèches indicatrices par le Comité de la Voie Commerciale de Lille. - Les candélabres et les pylones de tramways devant servir en principe à la signalisation de la circulation générale, la Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée.
- 3°- Dalle en verre 53 Avenue Thile Zola par M. Roger. - Faire payer les redevances antérieures aux années 1934 et 1935, mais informer l'intéressé que s'il veut supprimer sa dalle, il ne paiera plus de redevance à partir de 1936.
- 4°- Vente de pierres. - M. Catry acquéreur. - La Commission estime que l'offre faite par M. Catry (850 frs pour 25 seuils de 1.20 x 0.35 x 0.35 et 43 marches brisées) est acceptable.
- 5°- Seuil avec saillie extra-réglementaire 16 rue Fourmentel. - Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 frs.
- 6°- Construction d'un égout collecteur entre la Place de Rihour et la rue de Roubaix. - 1er lot - Réception définitive. - La Commission propose d'homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.
- 7°- Eclairage de la rue Necker. - La Commission estime qu'une lanterne supplémentaire sur console peut être posée vers le milieu de la rue.
- 8°- Etablissement d'une passerelle ou d'un pont mobile entre le quai de l'Ouest et la rue Hégel pour assurer les communications entre Lille et Loime. - La Commission désigne M. Balavoine, adjoint au Maire et M. Debaedts Conseiller Municipal pour représenter la Ville à la conférence mixte à ouvrir, décide de demander à M. le Maire de Loime de désigner les délégués devant représenter sa commune et fixer la date à laquelle devra s'ouvrir la conférence.
- 9°- Garde-corps de la porte de Roubaix. - La Commission estime que la construction d'un garde-corps en béton armé serait préférable à un garde-corps en bois, ce matériau étant périssable.

.....

10° - Ecran lumineux 31 Grand'Place - Suppression - Supprimer la redevance à compter du 1er Janvier 1926.

11° - Stationnement sur la voie publique - Retrait d'autorisation  
M. Ceccherini ayant été arrêté le 18-12-25 pour vol, la Commission estime qu'il y a lieu de retirer l'autorisation qui avait été accordée pour stationnement rue de Balzac à l'angle de la rue du Faubourg des Postes.

12° - Enseigne lumineuse extra-réglementaire 6 Rue de l'É.B.C.  
Autoriser, aucune circulation ne s'exerçant dans cette artère.

13° - Enseigne lumineuse extra-réglementaire 11 Place Richebé  
Maintenir l'enseigne moyennant le paiement d'une redevance exceptionnelle.

14° - Installation d'une pompe à essence mesurée d'essence par M. Chopin, rue de Tournai, angle de la rue du Colonel.  
Autoriser rue de Tournai.

15° - Installation d'une pompe à essence mesurée d'essence 63 rue Nationale par M. Deloierre - Autoriser.

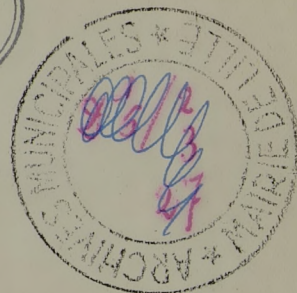
16° - Construction d'un bow-window 4 rue Fulton par M. Beun.  
Autoriser.

17° - Démantèlement 5° Lot - Remboursement du cautionnement.  
La Commission estime que le cautionnement peut être remboursé.

18° - Démantèlement 4° lot - Travaux de démantèlement et de construction d'égout - Décompte définitif approuvé.

19° - Mémoire de réclamation de M. Graticola Brino - Caissons et travaux de nuit pour démolition de 15 porte de Tournai  
La Commission estime qu'il n'y a lieu que de payer 5000 lrs au lieu de 5.835 lrs 26 réclamés pour caissons. Toutefois, elle estime qu'il y a lieu de payer les 4.436 lrs 10 réclamés pour travaux de nuit.

20° - Pavage - Fourniture de sable - La dernière adjudication ayant été infructueuse la Commission approuve les modifications apportées au cahier des charges.



SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 6 Janvier 1926.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.  
LE 18.1.26  
M. PLANQUE.

Etaient présents : MM. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Debats, Conseiller municipal,  
Girardin, d°  
Cochez, Directeur des Travaux municipaux,  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.

Etaient absents : M.H. Creton, Adjoint au Maire,  
Peeters, Conseiller municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Emprise sur la voie publique Grand'Place par H. Dubrulle. La Commission, saisie d'une réclamation au sujet du taux de la redevance imposée (400 frs par an), estime, comme suite à son avis du 25 Novembre 1925, qu'il y aurait lieu de poursuivre la suppression, dans un délai à fixer, de toutes les baraques de marchands de frites installées sur les voies publiques du centre de la Ville (Grand'Place, Place du Théâtre, Place de la Gare, Place de la République). En attendant cette réalisation, elle trouve que la redevance imposée est trop élevée et elle propose de la ramener à 100 frs avec effet à compter du 1er Janvier 1926.

En effet, la prise de gaz est analogue aux bouches particulières d'arrosage établies sur trottoirs, lesquelles ne paient pas de redevance, et, d'autre part, les pompes à essence, constituant une occupation du domaine public beaucoup plus importante, ne paient que 300 frs par an.

2°- Palissade établie place Simon Vollant et retour rue de Paris. Réclamation de H. Rose. La Commission propose d'envoyer une mise en demeure au propriétaire du terrain d'avoir à clôturer sa propriété à l'alignement homologué si, toutefois, l'Administration municipale a l'intention de procéder à l'acquisition du terrain à incorporer à la voie publique.

3°- Course cycliste sur un terre-plein de la Place de la République. Réclamation de M. Poreq. - La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir la décision prise dans une de ses précédentes séances, c'est-à-dire, de poursuivre le recouvrement des frais de remise en état du terre-plein.

4°- Construction de bow-window, Bd de la Moselle, par la Grande Brasserie. - Autoriser.

5°- Construction de bow-windows, 8-10, rue du Molinel, par M. Morseau. - Autoriser.

6°- Demande de vente de cassons de briques, provenant du démantèlement, par la Commune de Wattignies. - La Commission estime que le prix de 7 frs le mètre cube de cassons de briques doit être maintenu. Aviser M. le Maire de Wattignies.

7°- Pose de panneaux-réclames et de corbeilles sur les lampadaires de la rue Nationale et de la Grand'Place.- La Commission propose de fixer à 10 ans, la durée de la concession, de spécifier que la consommation d'éclairage sera à la charge de M. Mangé, que les transformations faites et que les corbeilles placées sur les lampadaires resteront la propriété de la Ville et que les commerçants ayant une réclame, actuellement, sur les lampadaires, auront un droit de priorité, à titre égal à celui des autres commerçants, pour la publicité que se propose de faire M. Mangé.

8°- Eclairage public.- Détérioration du matériel appartenant à la Cie Cie du Gaz, par la Cie E.L.R.T.- La Commission estime qu'il y a lieu d'adresser une lettre à la Cie E.L.R.T., en lui demandant d'étudier toutes dispositions utiles pour éviter, dans l'avenir, le retour de pareils faits très regrettables. Envoyer copie de cette lettre au Service du Contrôle et à la Cie Cie du Gaz.

9°- Etalage sur la voie publique, réclamation de M. Legendre.- La Commission propose d'exonérer M. Legendre des droits afférents au 3e trimestre, puisqu'il a été constaté qu'il n'y a pas eu, pendant ce temps, occupation du domaine public.

10°- Terrasse de café, 119, Bd de la Liberté. Réclamation de M. Girondeau.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le paiement des droits afférents au 4e trimestre, puisqu'il y a eu occupation pendant une partie de ce trimestre.

11°- Terrasse de café, I Bd des Ecoles, M. Helvédi.- La Commission estime qu'il y a lieu d'exonérer pour le 4e trimestre, étant donné qu'il n'y a pas eu occupation de la voie publique, au cours de ce trimestre, et qu'il ne s'agit que d'une formalité, consistant en le retour de l'arrêté, qui n'a pas été remplie. Prévenir l'intéressé que, s'il ne tient pas compte du présent avertissement pour l'avenir, la taxe lui sera appliquée sans espoir de recours.

12°- Terrasse de café, 2, rue des Manneliers. Réclamation de M. Thurber.- Même avis qu'au 11°.

13°- Enseigne lumineuse sur toiture, 44, Place du Théâtre.-Autoriser.

14°- Enseigne extra-réglementaire, rue des Fossés, 32.- Cie Singer, pétitionnaire.- Autoriser.

15°- Enseigne lumineuse extra-réglementaire, 80-82 rue Nationale.- Autoriser.

16°- Enseigne lumineuse extra-réglementaire, 9, rue de Paris.- Autoriser.

17°- Remise en état d'une enseigne lumineuse, 15, Place de la Gare. Autoriser.

18°- Terrasse de café extra-réglementaire, Place Rihour.M.Reybrouck, pétitionnaire.- Refuser, les terrasses établies sur la chaussée étant de nature à causer des accidents.

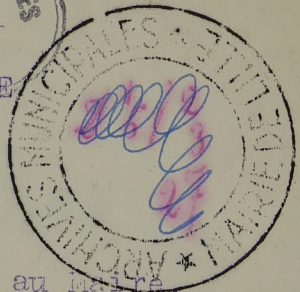
19°- Vente d'arbres provenant de la fortification à la Cie E.L.R.T.,  
avis favorable, l'offre étant intéressante (4.000 frs pour 14  
arbres),

20°- Note de la Commission du Plan relative aux affiches "sens  
unique" placées par "Familia".- Ecrire pour demander de supprimer  
les affiches et de ne plus en poser de nouvelles, libellées dans  
le même sens, ces affiches prêtant à confusion.

21°- Eclairage public de la rue Courtois.- La Commission adopte la  
conclusion du rapport, c'est-à-dire, de n'éclairer que la partie de  
rue actuellement canalisée.

22°- Seuil avec saillie extra-réglementaire, 38 Place Alexandre  
Dumas. M. Decraene, propriétaire.-Autoriser moyennant redevance de  
10 frs par an.

660



SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 20 Janvier 1926

2° Direction:  
L'Adm. Mun. adopte les propositions  
de la Commission sous réserve des décisions  
qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait  
l'objet d'un rapport spécial ou  
d'une instruction complémentaire.  
LE 8. 26  
E. PLANQUE.

- Etaient présents : MM. Balavoine, Adjoint au Maire,
- Cochez, Directeur des Travaux municipaux;
- Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement;
- Excusé : M. Debadts, Conseiller municipal;
- Absents : M.M. Creton, Adjoint au Maire;
- Girardin et Peeters, Conseillers municipaux.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

- 1°- Foire commerciale.- Réclamation de M. Sarazin.- La Commission estime que cette demande doit être incorporée dans le programme général que le Comité de la Foire commerciale doit soumettre à l'Administration municipale. Néanmoins et d'ores et déjà, elle estime que ledit Comité devrait aménager lui-même et à ses frais les terrains, la Ville pouvant intervenir par la fourniture gratuite des cassons de briques à prendre par le Comité dans les dépôts provenant du Démantèlement. Propose de répondre en ce sens au Comité.
- 2°- Eclairage public de la rue Courtois.- La Commission estime qu'il n'est pas indiqué de faire établir une canalisation de gaz dans la partie de la rue Courtois qui n'est pas bâtie et doit être déviée. Propose de s'en tenir aux prévisions du Service qui ont été adoptées, dans la séance du 6 Janvier 1926.
- 3°- Réseau Electrique de la Région Lilloise. Demande d'emplacements pour construction de 2 postes de transformation.- La Commission estime qu'il y aurait lieu de demander à la Cie Cle du Gaz de fournir un plan et une élévation des postes de transformation de façon à pouvoir juger du caractère esthétique de ces ouvrages à ériger sur des Places publiques. Sous cette réserve, elle donne un avis favorable au premier emplacement demandé, sis sur le terre-plein à l'intersection de la rue d'Artois et de la rue Arago; pour le 2e emplacement, elle estime qu'il devrait être fixé Square Lardemer, en bordure de la rue La Fontaine et accolé aux bâtiments existants, avant l'impasse Gruyelle.
- 4°- Pose d'une horloge électrique-reclame à l'angle de la rue de Béthune et de la rue de la Vieille Comédie, par M. Legrand.- Accorder l'autorisation pour emplacement parallèle à la rue de la Vieille Comédie.
- 5°- Immeuble démoli situé à l'angle des rues de Haubeuge et de Valenciennes.- La Commission donne un avis favorable à la création d'un terre-plein.
- 6°- Corniche de vitrine.- Réclamation de Mme Vve Loevensohn et fils.- La Commission maintient son avis précédent et estime que la corniche de vitrine est indépendante de la marquise et doit payer une redevance distincte de celle imposée pour celle-ci.
- 7°- Raccordement particulier au Chemin de fer du Nord. Réclamation de M.M. D'Halluin-Namur et fils.- La Commission estime que la voie ferrée ayant été posée et mise en service dans le cours de l'année 1925, la redevance annuelle est due et ne peut être fractionnée.
- 8°- Rue Nouvelle.- Demande de renseignements de M.M. Boisse et Broudehous.- La Commission estime que la rue entre la rue de l'Hôpital Militaire et la rue des Fossés forme le prolongement de la rue Georges Martens et doit avoir la même dénomination.

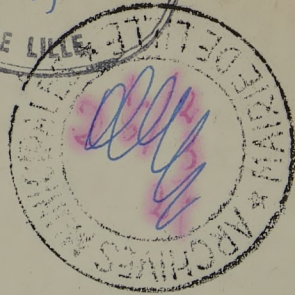
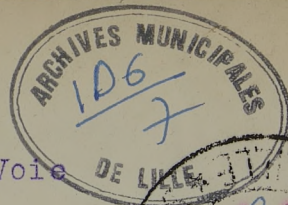
.....



- 9°- Stationnement rue de Tournai.- Réclamation de l'Union des Mutilés, Réformés, Veuves et Orphelins de la Guerre de Lille et environs.- La Commission estime qu'il y a lieu de retirer l'autorisation accordée à H. Gyslas et de délivrer une autorisation personnelle à Mme Bricout.
- 10°- Demande d'exposition de clôtures en ciment armé à l'entrée du Nouveau Boulevard.M.H. Morin et Cie, pétitionnaires.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation sollicitée.
- 11°- Rue Véronèse prolongée.- Réclamation de M. Morel.- Cette partie de rue n'ayant pas été autorisée, il y a lieu de maintenir la voirie existante, de remanier le carrefour des rues Gounod et Véronèse et de maintenir les bordures de trottoir à leur emplacement actuel.
- 12°- Bacules pèse-personnes.- La Commission estime que l'emplacement demandé Place de la Nouvelle Aventure ne doit pas être accordé, que l'emplacement de la rue Nationale doit être déplacé et accolé à l'urinoir. Pour l'emplacement Place des Halles, elle estime qu'il y a lieu de demander l'avis du Service des Marchés.
- 13°- Station de pompage.- 1er Lot - Forages - Réception définitive.- La Commission approuve le procès-verbal de réception définitive présenté.
- 14°- Station de pompage.- 4e lot - Poste de transformation.- La Commission approuve le procès-verbal et le décompte définitifs présentés.
- 15°- Distribution d'eau.- Fourniture de désincrustant.- Marché.- La Commission adopte le projet de marché qui lui a été soumis.
- 16°- Distribution d'eau.- Demande d'exonération de redevance pour prise d'incendie pour le Crédit municipal.- La Commission estime qu'il y a lieu d'accorder l'exonération de la redevance.
- 17°- Fourniture de végétaux.- Renouvellement du marché Mulnard.- Projet de marché adopté.
- 18°- Démantèlement.- Réclamation de M. Dervaux.- Le terrain de M. Dervaux étant en contre-bas de 1m environ du niveau de l'Arbonnoise, il lui appartient de faire remblayer son terrain.
- 19°- Pose de corbeilles à fleurs sur le kiosque des tramways de la Grand'Place.- La Commission estime qu'il y a lieu de faire placer 4 vases à fleurs, en ciment, sur le kiosque des tramways de la Grand'Place et que la dépense en résultant doit incomber à la Ville.
- 20°- Construction de bow-window, 32bis rue de Tournai.- Autoriser.-
- 21°- Modification d'emprise rue Duhem par M. Desmet.- Autoriser sous réserve de faire payer une redevance annuelle de 100 frs.
- 22°- Suppression d'une prise de courant, 16 rue du Magasin, par M.H. Dory et Gain.- Adopté.
- 23°- Seuil avec saillie extra-réglementaire, 38 Place Alexandre Dumas.- Mme Decraene.- Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 frs.
- 24°- Emorises extra-réglementaires 29 rue de Béthune, par M. Debailleul. Autoriser moyennant une redevance annuelle de 20 frs.
- 25°- Fourniture et pose de panneaux-indicateurs.- Projet de la Maison Citroën.- La Commission estime : A) que les plaques relatives aux stationnements, au sens unique et aux indications de vitesses peuvent être fournies gratuitement par la Maison Citroën, mais que les moyens de pose et la pose elle-même devront être à la charge de la Ville; B) que les panneaux indicateurs de direction seront fournis et posés par la Maison Citroën sous le contrôle du Service de la Voie Publique. Toutefois, il y aurait lieu de réduire le nombre envisagé par la Maison Citroën.
- 26°- Course motocycliste autour du Bois de la Deûle. Moto-Club du Nord de la France, pétitionnaire.- La Commission estime que les dispositions de l'article 171 du Code des arrêtés municipaux doivent être respectées et elle émet un avis défavorable à l'autorisation demandée.
- 27°- Dragage des Ports Vauban et du Wault.- La Commission donne un avis favorable à la mise en adjudication de ces travaux.
- 28°- Construction d'un mur de soutènement et réfection du garde-corps du Mont de Terre.- La Commission donne un avis favorable à l'exécution de ces travaux et propose de confier le travail aux entrepreneurs d'entretien des propriétés communales.

1002

Sous-Commission de la Voie  
publique



L'Adm. Mun. ratifie les propositions  
de la Commission sous réserve des décisions  
qui auraient pu être prises pour les affaires  
ayant fait l'objet d'un rapport spécial  
d'une instance contraire.

Séance du 27 Janvier 1926

LE 8.1.26  
M. PLANQUE.

Etaient présents: M.M. Debadts, Conseiller municipal;  
Girardin, d°  
Cochez, Directeur des Travaux municipaux,  
Moutier, Chef du Service de la Voie publique et du  
Démantèlement.

Absents:

M.M. Balavoine et Creton, Adjoints au Maire,  
Peeters, Conseiller municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solu-  
tionner comme suit:

1°.- Construction d'un égout collecteur Bd Carnot entre la rue des  
Canonnières et la fortification.- La Commission adopte le projet présenté  
sous réserve que les modifications ci-après de l'étude seront appliquées.

A - Profil en travers type.- A modifier de façon à augmenter l'espace  
libre au-dessus de la banquettes pour permettre une circulation facile sur  
celle-ci des ouvriers chargés du curage de l'égout. Modifier également  
l'inclinaison prévue pour les talus de déblais avec élargissement de la  
fouille au droit des naissances pour permettre un renforcement de section  
en gros béton à cet endroit et la construction d'une chape rejetant les eaux  
au-delà du corps de l'égout.

B.- Tracé en plan - A déterminer après fixation définitive des aligne-  
ments de la place projetée en essayant d'éloigner le plus possible l'égout  
de la chaussée du boulevard Carnot.

C - Remblais au-dessus de l'égout - La hauteur minimum, prévue au  
profil en long, est de 0,477. Cette épaisseur pourrait être réduite un peu  
pour obtenir le résultat visé au § A ci-dessus.

Dossier à retourner au Service pour modifications.

2°.- Accidents provoqués par les arrêts des tramways - Article de la  
Dépêche.- La Commission estime qu'il y aurait lieu de procéder immédiatement  
à une révision générale de tous les arrêts de tramways dont beaucoup,  
notamment à l'entrée de la rue de Paris, vers la place du Théâtre, sont  
aussi dangereux que celui de la Place Ronde. Elle demande que des décisions  
rapides soient prises de façon à éviter le retour des graves accidents  
qui se sont produits, ces temps derniers.

3°.- Construction d'un garage par M<sup>rs</sup> Gabour.- La Commission est d'avis  
d'autoriser la création du garage envisagée, mais elle demande que l'archi-  
tecte soit invité à lui soumettre un plan et un programme d'aménagement de  
l'impasse à créer comportant l'indication des travaux de viabilité à  
réaliser (dallage, écoulement des eaux, éclairage, etc...). Elle demande  
également que la façade du garage soit revue par l'Architecte pour lui  
donner un caractère un peu plus architectural.

4°.- Construction d'un égout collecteur dans la fortification entre la  
Gare des Voyageurs et le boulevard Carnot.- La Commission admet tous les  
candidats qui se sont fait inscrire en vue de leur participation à  
l'adjudication-concours.

Elle fixe comme suit le bureau d'adjudication: M.M. Balavoine, Creton  
et Debadts et fixe au Mardi 16 Mars 1926, à 15 heures, le jour de la  
réception des projets en séance publique.

5°.- Dérasement de l'enceinte fortifiée (3ème lot).- La Commission  
approuve le procès-verbal de réception définitive et le décompte définitif.

6°.- Construction rue de l'Hôpital militaire, angle rue Georges Martens.-  
Demande de dérogation à l'article 885 du code des arrêtés municipaux.- La  
Commission propose d'autoriser la saillie immédiatement au-dessus de la  
corniche, cette saillie étant motivée par un caractère d'esthétique et de  
décoration. Mais, elle propose de refuser l'autorisation pour l'étage à  
créer au-dessus de cette saillie, le comble devant, à cet endroit, se

maintenir dans les limites du gabarit.

7°.- Désignation d'une artère réservée pour les leçons de conduite nécessaires aux candidats au permis de conduire (Demande de M. le Préfet du Nord).- La Commission propose de désigner la rue de La Bassée, partie comprise entre la rue Bonte Pollet et la fortification.

8°.- Affichage sur la voie publique.- Réclamation de la Société des Grands Cinémas du Nord.- La Commission n'a pas dit que les affiches "Familia" étaient placées en opposition au "Sens unique" adopté pour certaines rues de la Ville, mais que, du fait que ces affiches portaient la mention "Sens unique", elles étaient de nature à induire en erreur les usagers de la route, étrangers à la commune. Elle ne voit pas d'inconvénient à ce que des affiches soient posées, indiquant la direction et l'emplacement de "Familia", mais à la condition qu'elles ne comportent plus la mention "Sens unique".

9°.- Service d'autobus entre Lille et Armentières.- Les services préfectoraux ayant ordonné à M. Bricchet d'avoir à supprimer son service d'autobus le 24 Octobre 1925 jusqu'à ce que l'autorisation régulière soit délivrée, la Commission estime qu'il y a lieu de porter à 83f33 la redevance pour stationnement afférente à l'année 1925.

10°.- Pompe mesureuse d'essence, 229, rue Nationale - M. Leprette, pétitionnaire.- Autoriser, mais insérer dans les arrêtés d'autorisation de pose de bornes à essence que le pétitionnaire devra se munir d'une autorisation régulière et spéciale en ce qui concerne le réservoir souterrain destiné à alimenter la pompe. De même, demander au Service d'Hygiène qu'il insère dans les arrêtés d'autorisation de construction de réservoirs souterrains d'essence une clause spécifiant que le pétitionnaire devra se munir d'une autorisation régulière et spéciale en ce qui concerne la pompe distributrice d'essence.

11°.- Demande d'acquisition des pavés situés dans la partie déclassée de la rue Montesquieu.- Refuser la cession des pavés demandée, l'offre étant inacceptable et le Service ayant besoin desdits pavés.

12°.- Stationnement de baraque à frites, Grand'Place - M. Lemaire, pétitionnaire.- Refuser l'autorisation sollicitée.

13°.- Construction d'une marquise 2<sup>bis</sup>, place Wicar.- Autoriser.

14°.- Champ de foire.- Installation d'une canalisation d'eau.- La Commission accepte le projet présenté. Elle demande qu'il soit incorporé au programme général des travaux à exécuter pour l'aménagement de la Foire commerciale à soumettre, comme convenu, à l'Administration municipale par le Comité de la Foire.

15°.- Inondation des Marais d'Emmerin.- Réclamation de la Commune d'Emmerin.- La Commission adopte les conclusions du rapport du Service des Eaux proposant de rétablir la rigole Billaut suivant les conditions imposées par l'arrêté préfectoral de 1880.

16°.- Inondation des caves - Réclamation de M. Irgelrans.- La Commission propose :

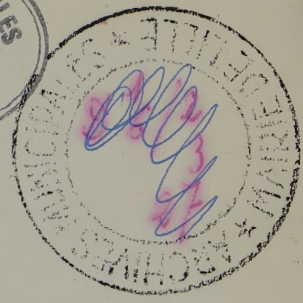
A) Pour les giffards alimentés par l'eau d'Emmerin, de maintenir les dispositions en vigueur, c'est-à-dire de faire payer le tarif industriel;

B) Pour les giffards alimentés par le réseau d'eaux industrielles, de fixer à 0f20 le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé.

17°.- Suppression d'emprise quai du Wault, par le Réseau électrique de la Région lilloise.- Autoriser.

689

Sous-Commission de la Voie Publique



Séance du 10 Février 1926

L'ann. 1926, article 1er  
propositions de la  
surve des décisions qui seraient en leur  
prise pour les affaires ayant trait  
l'objet d'une proposition spéciale ou d'une  
instruction réglementaire.

- Etaient présents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire  
 Debaedts, Conseiller municipal  
 Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
 Moutier, Ingénieur T.P.E.
- Absents : M.M. Girardin et Peeters, Conseillers municipaux  
 Creton, Adjoint au Maire.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1° Installation d'une conduite de gaz sur la passerelle du Ramponneau.-

La Commission estime que la canalisation de 200 m/m de diamètre peut être placée sous les réserves suivantes :

- A - La canalisation sera placée suivant les plans annexés à la demande.
- B - Aucun joint ne pourra être placé sur les entretoises et les contrefiches seront protégés du danger par des plaques en acier.
- C - Pour prévenir tout accident, des vannes seront établies de chaque côté du pont, de manière à permettre un isolement rapide du pont en cas d'incendie.

2° Suppression d'une trappe de cave aux Halles Centrales par M. Catteau.-

Rapport adopté, c'est-à-dire rayer M. Catteau de la liste des redevanciers.

3° Suppression d'une descente de cave, 72 Rue Jules Guesde, par M. Vasseur.-

Rayer M. Vasseur de la liste des redevanciers.

4° Installation d'une pompe mesureuse d'essence 52 Quai de la Basse-Deûle.-

Avis favorable à l'installation d'une pompe murale répondant aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 1er Décembre 1923

5° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 94 bis Rue d'Arras.-

Autoriser aux conditions habituelles.

6° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 132 Rue d'Esquermes par M. Lecup.-

Autoriser suivant les conditions habituelles.

.....

7° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 23 Rue Barthélémy Delespaul par M. Holvoet.-

Autoriser.

8° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 122 Rue Brûle Maison par M. Lefebvre.-

Autoriser.

9° Installation d'une canalisation aérienne pour pompe à essence 219 Rue Léon Gambetta par M. Bonvarlet.-

Autoriser, la canalisation répondant aux prescriptions du règlement préfectoral du 1er Décembre 1923.

10° Réseau électrique de la Région Lilloise - Emprises Extraréglementaires.-

Autoriser, sans redevance les emprises étant d'un ordre d'intérêt public général.

11° Facade d'un garage à construire Rue Sylvere Verhulst.-

Projet adopté.

12° Indicateur automatique de rues - M. Duvivier, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable à la demande présentée, sous les réserves suivantes :

A - La redevance sera fixée à 150 Frs par appareil et par an.  
B - Le contrat aura une durée de 10 ans, résiliable par périodes triennales au gré de chacune des parties à condition toutefois de prévenir 6 mois à l'avance.

C - L'appareil à poser Place de Tourcoing sera reporté à côté du kiosque des tramways.

Celui à placer au carrefour des rues de Douai et d'Arras sera situé en B.

D'autre part, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'autoriser la pose d'un indicateur, derrière le Square Faidherbe.

13° Modifications aux points d'arrêts des tramways Place de Strasbourg et rue des Manneliers.-

La Commission adopte les propositions suivantes :

A - Place de Strasbourg, suppression des arrêts à proximité du refuge et remplacement :

a) pour tous les tramways venant de la Place de Tourcoing par un arrêt rue Nationale avant la bifurcation de la ligne K.

b) pour les tramways venant de la Gare par un arrêt rue Nationale juste avant la Place de Strasbourg.

c) pour les tramways K venant de la Madeleine, par un arrêt à l'origine de la rue de l'Orphéon.

B - Rue des Manneliers - Suppression des arrêts de la voie montante et descendante et remplacement par 2 arrêts (un pour chaque voie) à l'origine de la rue Faidherbe.

14° Signalisation lumineuse sur routes par M. Rey.-

La Commission donne un avis défavorable à la demande pré-

sentées en raison du peu d'esthétique des panneaux.

15° Construction de bow-windows 32 Rue de Tournai par M. Kerkhof.-

Autoriser.

16° Cour des Pauvres Claires - Propriété du sol.-

La Commission estime qu'il y a lieu de transmettre le dossier et l'avis de M. le Professeur Duez, au Service de l'Hygiène.

17° Désignation d'une artère réservée pour les leçons de conduite nécessaires aux candidats au permis de conduire.-

La Commission estime que les leçons peuvent être prises rue de la Bassée, partie comprise entre la rue Bonte Pollet et la fortification de 8 à 11 heures et de 2 à 5 heures.

18° Déplacement du kiosque à journaux de la Place Philippe de Girard.-

La Commission donne un avis favorable au transfert de ce kiosque Place de Tourvoing à côté du kiosque des tramways.

19° Construction d'un mur en bordure de la voie publique 99 Rue d'Austerlitz.-

La Commission donne un avis favorable et demande d'attirer l'attention du propriétaire du terrain sur l'intérêt qu'il y a de démonter le hangar litigieux avant la construction du mur, l'autorisation d'ériger ce mur n'accordant nullement le maintien du hangar.

20° Barricadage à établir sur toute la superficie du trottoir, rue de Tournai, à l'angle de la rue du Molinel.-

La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée en raison de l'intensité de la circulation. D'autre part, la baraque à frites ne pourra être comprise dans le barricadage ou établie sur la voie publique, M. Dubrulle ayant plusieurs baraques à frites sur le domaine public, notamment Grand'Place.

21° Construction de bow-windows rue de Tournai et retour rue du Molinel par M. Dubrulle.-

Refuser l'autorisation puisqu'il s'agit en fait d'une façade construite en avancée sur le nu du mur et sur toute sa longueur.

22° Circulation angle des rues de l'Hôpital Militaire et Jean sans Peur.-

Une lanterne à gaz ayant été placée à l'angle des dites rues, satisfaction est donnée aux désirs exprimés par M. le Commissaire Central.

23° Eclairage de la Route du Fg de Béthune et amélioration de l'éclairage de la Place Antoine Tacq.-

Rapport adopté.

24° Traction électrique des bateaux sur le canal de la Deûle entre Don et Marquette.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve que la ligne comprise entre le Grand Tournant et le Petit Paradis doit être considérée comme provisoire et qu'elle devra être supprimée quand le canal sera détourné derrière la Citadelle.

25° Lycée Gombert - Consommation d'eau.-

La Commission propose de répondre à M. le Recteur que la consommation ancienne est due, étant donné qu'il est impossible de faire la détermination entre l'eau consommée par le giffard et l'eau consommée par l'établissement même et que la Ville n'a pas été prévenue en temps utile de cette consommation extraordinaire, ce qui lui aurait permis de faire installer des compteurs spéciaux.

26° Exécution d'un forage d'essais au manège civil, sur le bord de la Moyenne Deûle.-

La Commission donne un avis favorable à l'exécution d'un forage d'essai et propose de confier le travail à la Société Auxiliaire des distributions d'eau de St-André. D'autre part, la Commission estime qu'il y aurait lieu, étant donné l'urgence, d'autoriser l'exécution du travail dès l'approbation par l'Administration municipale.

106  
ARCHIVES MUNICIPALES  
DE LILLE

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 17 Février 1926

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial

Etaient présents :

M.M. BALAVOINE, Adjoint au Maire,  
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,  
MOUEZ, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement

Absents excusés :

M.M. DEBADTS, Conseiller Municipal,  
GIRARDIN, d°

Absents : M.M. CRETON, Adjoint au Maire,  
BOUR, Conseiller Municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

- 1° - Pavage de la rue de Paris - Fourniture de bordures de trottoirs.-  
Rapport adopté, c'est à dire que la Commission estime qu'un marché de gré à gré peut être passé avec M. BURNOUF de Cherbourg, pour taille de bordures dans le granit extrait qui se trouve à la carrière de la Ville à Fermanville (Manche).
- 2° - Construction d'un égout collecteur Rue du Molinel entre le Canal des Hybernois et la rue de Tournai.-  
La Commission donne un avis favorable au projet, sous réserve d'approbation du tracé proposé par la Commission du Plan.
- 3° - Monument aux Fusillés Lillois - Projet de convention à passer avec l'autorité militaire.-  
La Commission adopte le projet présenté.
- 4° - Insuffisance d'éclairage de certains carrefours.-  
Rapport adopté. La Commission estime qu'il y a lieu de poser une lanterne supplémentaire rue de Tournai, à la sortie de la Grande vitesse.
- 5° - Construction d'un égout public, rue de Jemmapes entre la rue Royale et la rue St André.-  
La Commission estime que la construction de cet ouvrage devrait être ajournée jusqu'à ce que le programme présenté pour 1926 ait été réalisé. En attendant, elle estime qu'il y a lieu de mettre en demeure les propriétaires d'égouts particuliers dans cette rue d'avoir à curer les dits égouts.
- 6° - Suppression d'emprise 28, Bd Carnot.-  
La Commission estime qu'il y a lieu de rayer le pétitionnaire de la liste des redevanciers et de mettre en non-valeur les redevances afférentes aux années 1925 et 1926.
- 7° - Etalage sur la voie publique 15, Place du Lion d'Or.-  
La Commission estime qu'il est impossible de donner satisfaction à la Société pétitionnaire, en raison de l'insuffisance du trottoir et de l'intensité de la circulation.



8° - Suppression d'emprise 72, Rue de l'Hopital Militaire.-

La Commission estime qu'il y a lieu de rayer le pétitionnaire de la liste des redevanciers.

9° - Indicateurs automatiques de rues.-

La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir la redevance de 150 frs par an et par appareil. Toutefois, elle donne un avis favorable à ce que le 1er versement soit effectué le 1er Juillet 1926.

10° - Circulation sur les Avenues macadamisées des Marronniers et du Petit-Paradis.-

La Commission estime que M. LEFEBVRE peut être autorisé à circuler avec sa camionnette sur ces avenues.

11° - Bascules pèse-personnes.-

La Commission, après avoir pris connaissance de la décision de la 5ème Commission, estime qu'il y a lieu de refuser la pose de bascules sur les marchés et donne un avis favorable pour les autres emplacements.

12° - Pompe à essence 63, rue Nationale - Réclamation de la Société l'Economique.-

La Commission ayant, dans sa séance du 23 Décembre 1925, admis les conclusions du rapport présenté par le service de la Voie Publique, décide de soumettre la réclamation à l'Administration municipale qui, dans sa séance du 18 Janvier 1926, a donné un avis défavorable à la pose de la pompe mesureuse d'essence.

13° - Bow-windows rue de Tournai, angle rue du Molinel.-

La Commission estime qu'il y a lieu de renvoyer le projet présenté à la Commission du Plan pour avis.

2ème Direction

L'Administration M<sup>e</sup> ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Le 22/3/26

M. Planque

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 24 Février 1926

747  
étaient présents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire  
Bour, Conseiller Municipal  
Debats, d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Ingénieur des T.P.M.

Absents: M.M. Creton, Adjoint au Maire,  
Girardin, Conseiller Municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°/ Pare-Boue - Propositions de M.M. Fauchier et Quartier - Pour respecter le § 4 de l'article 21 de l'arrêté du 1° Février 1926, la Commission estime qu'il y a lieu de faire l'essai des pare-boues proposés par M.M. Quartier et Fauchier sur les camions de la Ville (Service du Pavage)

2°/ - Circulation sur les avenues macadamisées des Marronniers et du Petit Paradis - M. Lefebvre, pétitionnaire - M. Balavoine, Président de la Commission, estime que la Commission de la Voie Publique ayant statué sur cette affaire, en parfaite connaissance de cause, dans sa séance du 17 Février 1926, sa proposition d'accorder l'autorisation sollicitée aurait dû être soumise à l'Administration Municipale. La Commission partage l'avis de son Président et maintient sa décision du 17 Février 1926.

3°/ - Curage des égouts - Réclamation de M.M. Delafosse et Duflot, entrepreneurs. La Commission estime qu'il n'est dû aucune indemnité à l'entrepreneur étant donné que l'article premier de la soumission imposait à celui-ci l'obligation de continuer ses travaux aux mêmes conditions jusqu'au 31 Mars 1926, si c'était nécessaire. Elle fait du reste remarquer que ce délai a été réduit puisque, en fait, l'entrepreneur actuel cessera ses travaux le 28 Février 1926.

4° - Réfection de la chaussée de l'Avenue de l'Hippodrome - Demande de M. le Maire de Lambersart - La Commission donne un avis favorable à la demande de M. le Maire de Lambersart.

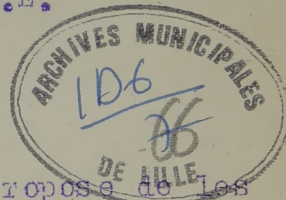
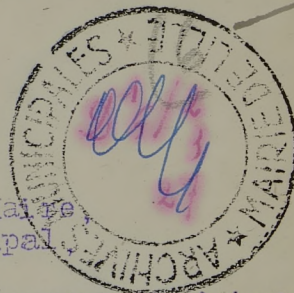
5°/ - Heures d'ouverture et de fermeture des Jardins - La Commission estime que les jardins publics ne devraient être fermés qu'à la chute du jour. Pour respecter les prescriptions légales en ce qui concerne la durée du travail journalier des jardins, il serait peut-être possible de donner du repos aux gardiens pendant les heures de la journée où leur présence n'est pas nécessaire.

6°/ - Emprises diverses rue Faïdherbe et rue de Paris - La Commission estime:

A) qu'il y a lieu de poursuivre la suppression des bouches d'arrosage établies sur trottoirs;

B) que pour la pose des dalles en verre et de la grille sur trottoir, il y a lieu de demander l'avis de la Commission du Plan

7°/ - Vente de fleurs coupées Grand-Place - Réclamation de M.M. Boitquin et de Mme Boulon - La Commission estime qu'il y a lieu de renvoyer l'affaire à la Commission des Halles et Marchés.



8°/ Branchement particulier destiné à conduire dans le Canal des Stations les eaux usées de l'immeuble sis 24 rue Henri Loyer. - La Commission estime qu'il appartenait à l'Inspecteur qui a instruit l'affaire de faire des propositions et non de se borner à rappeler un article du C.A.M. en mettant ainsi la Commission et l'Administration Municipale dans l'obligation de statuer sur un rapport incomplet. Renvoyé au service pour mise au point.

9°/ Travaux de réparation d'une cave située sous la voie publique - 36 rue St-Nicolas - La Commission estime que les travaux demandés peuvent être autorisés.

10°/ - Projections lumineuses en façade de l'immeuble situé 5 rue Falderbe - La Commission donne un avis défavorable en raison du danger pour la circulation publique qui résulte des projections lumineuses par suite du stationnement des piétons sur les trottoirs et même sur la chaussée.

11° - Abatage d'arbres dans les fossés de la Citadelle - La Commission estime qu'il y a lieu de procéder à l'abatage des arbres proposé par le service du Génie. Répondre dans ce sens au Chef du Génie.

12°/ - Construction d'un égout public rue de Jemmapes - La Commission estime que la construction d'un égout dans la rue de Jemmapes ne devra pas être comprise dans le programme des travaux de construction d'égouts à exécuter en 1926. En conséquence, elle maintient son avis du 17 Février 1926, c'est-à-dire, qu'il y a lieu de mettre en demeure les propriétaires d'égouts particuliers dans cette rue d'avoir à curer les ouvrages qui leur appartiennent.

13°/ - Suppression de lampes électriques 4 rue du Molinel - La Commission estime qu'il y a lieu de rayer M. Gauquié de la liste des redevanciers.

14°/ Suppression d'un câble téléphonique souterrain rue Fontaine del Saulx - La Commission estime qu'il y a lieu de rayer M. Gros de la liste des redevanciers.

15°/ - Suppression de lampes électriques 6 rue Louis Christians - La Commission estime qu'il y a lieu de rayer M. Thoorez de la liste des redevanciers.

16°/ Suppression de lampes électriques 219 rue Léon Gambetta - La Commission estime qu'il y a lieu de rayer M. Jagues de la liste des redevanciers.

17°/ Grand Carré, réfection de la clôture - Mettre en demeure le Syndicat des Pêcheurs d'avoir à réparer la clôture du Grand Carré dans le délai de 15 jours faute de quoi la suppression totale de la clôture sera poursuivie.

18°/ Construction d'un tronçon d'égout rue Solférino entre la rue Gambetta et la rue Jean Sans Peur - La Commission estime qu'il est nécessaire de faire exécuter d'urgence la construction d'un tronçon d'égout rue Solférino entre la rue Gambetta et la rue Jean Sans Peur, afin de permettre le pavage de la rue Solférino prévu à exécuter en 1926. Elle demande qu'il soit prévu un égout ovoïde de 70/105. Le radier de l'égout pourrait être légèrement relevé de façon à réduire la différence de niveau à la jonction avec l'égout existant.

190/ - M. l'Adjoint Balavoine donne connaissance à la Commission du rapport du Directeur des Travaux du mois d'Août 1925 au sujet de la réorganisation du Service de la Voie Publique. Le personnel est insuffisant pour assurer le service d'une manière convenable. Le travail est de plus en plus important, l'étude des projets urgents doit souvent être ajournée, faute de personnel.

Le rapport du service sera envoyé à l'Administration Municipale avec une note complémentaire.

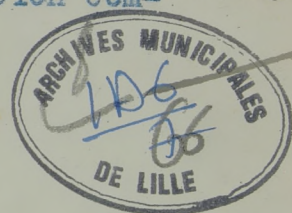
L'Adm.Mle ratifie les propositions de la Commission, sous réserves des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Le 22/3/26  
M. Planque

SOUS COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

-----

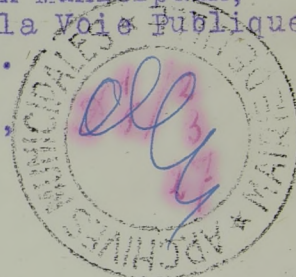
Séance du 3 Mars 1926



Etaient présents : M.M. BOUR, Conseiller Municipal,  
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,  
MOUTIER, Chef du Service de la Voie Publique  
et du Démantèlement.

excusé : M. DEBATS, Conseiller Municipal,

absents : M.M. CRETON, Adjoint au Maire  
BALAVOINE, d°



La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Fourniture de "Bitumuls" pour entretien des chaussées empierrées - Marché de gré à gré.- Projet de soumission adopté.

2°- Projection sur vitrine, 73, rue Faidherbe.- La Commission estime qu'étant donné le danger qui résulte pour la circulation publique du stationnement prolongé sur trottoir et même sur chaussée, des piétons en face de la vitrine sur laquelle M. BOUCHERY projette des films, l'autorisation accordée doit être retirée, d'autant plus que cette autorisation avait été motivée par la projection de films relatifs à la Foire Commerciale et qu'en réalité, les films projetés n'ont d'autre but que d'attirer l'attention du public sur les objets exposés en vitrine par M. BOUCHERY.

3°- Pose d'une horloge électrique réclame rue Nationale 26, angle de la rue de Pas, par M. LEGRAND.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation à l'emplacement proposé, le nombre de réclames étant très grand déjà dans cette partie de la rue Nationale et le stationnement des piétons ne pouvant qu'entraver la circulation très intense dans cette artère.

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 32, rue Jeanne d'Arc.- Autoriser sous les réserves habituelles.

5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence sur trottoir 52, quai de la Basse-Deûle.- Autoriser à titre exceptionnel en raison du peu de circulation qui s'exerce dans cette artère.

6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 25, Place Rihour.- La Commission estime qu'à titre tout à fait exceptionnel, l'autorisation peut être accordée, l'endroit où le pétitionnaire se propose d'installer une pompe n'étant pas très passant.

7°- Circulation sur les chaussées macadamisées des Avenues de Soubise et du Colysée.- La Commission estime que l'autorisation doit être accordée, l'Administration Municipale ne pouvant s'opposer à ce que les entrepreneurs conduisent à pied d'oeuvre les matériaux nécessaires à l'édification d'immeubles en bordure de ces avenues.

.....

8°- Suppression de lampes électriques 13, Place de Rihour.-  
La Commission estime qu'il y a lieu de rayer la Cie des Taxis transports de la liste des redevanciers.

9°- Construction de trottoir Rue du Petit Thouard - Réclamation de M. TAMPLEU.- La Commission estime qu'il doit être fait application du Code des Arrêtés Municipaux, c'est à dire que le trottoir, y compris les bordures, doit être construit aux frais du pétitionnaire. Même dans ce cas, le trottoir et la bordure deviennent partie intégrante du domaine public et le propriétaire riverain ne peut revendiquer la propriété. Quant à la construction de la rue élargie, en face de la propriété du réclamant, la Ville doit rester entièrement libre de choisir le moment favorable à son exécution lequel est lié à la réalisation de l'alignement homologué.

L'Administration Mle ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'un rapport spécial ou d'un rapport spécial.

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

L'Administration Mle adopte en outre le nouveau modèle de jardinière à poser sur les lambeaux de la rue Nationale et de la Grand'Place.

SEANCE DU 17 MARS 1926

le 29/3/26  
Planques

Etaient présents:

M.M. Bour,  
Debadts,  
Cochez,  
Moutier,

Conseiller municipal,  
d°

Directeur des Travaux municipaux,  
Chef du Service de la Voie publique et du  
Démantèlement.

Absents:

M.M. Balavoine,  
Creton,  
Girardin,

Adjoint au Maire,  
d°  
Conseiller municipal.



La Commission examine les questions suivantes et propose de les solutionner comme suit:

1°.- Terrasse de café - Autorisation exceptionnelle demandée par le Comité des Fêtes de St-Maurice.- La Commission estime que l'autorisation peut être délivrée pour une durée maximum de 3 jours, soit les 8, 9 et 10 Mai 1926.

2°.- Calicot en travers rues - Demande d'exonération des droits de voirie par le Comité des "Amis de la rue de Paris".- La Commission estime qu'il y a lieu d'exonérer, à titre tout-à-fait exceptionnel. Toutefois, il y aura lieu d'informer les intéressés que, dorénavant, les tarifs en vigueur seront appliqués.

3°.- Aménagement du Champ de Mars en vue de la Foire commerciale.- La Commission estime que l'installation d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales au Champ de Mars doit incomber entièrement au Comité de la Foire commerciale. Pour l'amélioration du sol, elle estime que la Ville pourrait y coopérer en fournissant gratuitement, dans ses dépôts, les cassons de briques nécessaires et en procédant au cylindrage de ces matériaux après répandage par les soins du Comité de la Foire.

4°.- Projection lumineuse sur vitrine, 73, rue Faidherbe, par M. Bouchery.- La Commission estime qu'il y a lieu de rappeler à M. Bouchery que, seule, l'autorisation de projeter des films relatifs à la Foire commerciale lui a été accordée et de l'informer que cette autorisation lui sera retirée dès la fermeture de la Foire commerciale.

5°.- Illuminations des façades - Demande du Groupement des Commerçants de la rue Esquermoise.- La Commission estime que l'autorisation, sans paiement de redevances, peut être accordée pour la durée de la Foire commerciale.

6°.- Construction d'une bouche d'égout supplémentaire, rue des Bouchers - Réclamation Bantez.- La Commission estime que les bouches d'égout ne sont pas destinées à recevoir des boues et que, dans ces conditions, il y aurait lieu de saisir le Service de la Police afin de veiller à ce que les habitants de la place de l'Arsenal ne jettent, dans le fil d'eau, aucun débris et le Service de la Propreté publique qui pourrait soigner, plus particulièrement, le nettoyage du fil d'eau.

7°.- Redevance pour écusson - Demande d'exonération de l'Union nationale des Utiles et Réformés.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner une suite favorable, les Conseils municipaux ne pouvant fixer de tarifs différentiels ou exempter du paiement de la redevance certaines catégories de redevanciers.

8°.- Fourniture de sable.-

La Commission estime que le Service du Pavage pourrait prendre du sable dans les entrepôts de M. Danel, en attendant que ce dernier puisse effectuer, dans les délais imposés, la livraison du sable ayant fait l'objet de l'adjudication du 9 Février 1926.

9°.- Pare-boue - Offre de M. Andriès.- La Commission estime que M. Andriès pourra placer, à ses frais, ses pare-boue sur un camion du Service du Pavage, après que les essais, autorisés précédemment pour une autre marque, auront été faits.

10°.- Circulation d'un manège enfantin - M. Poise, pétitionnaire.- La Commission estime que l'autorisation peut être délivrée sous les réserves habituelles.

11°.- Enseignes lumineuses, extra-réglementaires - Rues Faidherbe et Anatole France - Société des automobiles Peugeot, pétitionnaire.- La Commission estime que l'autorisation peut être accordée à titre tout-à-fait exceptionnel.

12°.- Enseignes, Grand'Place - Réclamation de M. Tiberghien.- La Commission estime qu'un communiqué à la Presse pourrait être fait, signalant qu'il est regrettable que les propriétaires des immeubles situés sur la Grand'Place autorisent la pose d'enseignes disgracieuses sur les dits immeubles.

13°.- Stationnement, place du Lion d'Or - Mlle Harmignies, pétitionnaire.- La Commission estime que l'autorisation ne peut être accordée en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce en cet endroit.

14°.- Stationnement, rue du Sec Armbault - M. Delplace, pétitionnaire.- La Commission estime que l'autorisation ne peut être accordée à cet endroit, en raison du nombre de stationnements (16) accordés actuellement dans cette artère et de l'intensité de la circulation.

15°.- Travaux de mise en état de viabilité du Chemin vicinal ordinaire N° 29, dit du Bas Liévin.- La Commission estime qu'il y aurait lieu de répondre au Service vicinal que "La Ville de Lille accepte que le Service vicinal présente des propositions en vue de la mise en état de viabilité du Chemin du Bas Liévin; elle consent à livrer, gratuitement, dans ses dépôts, les pavés nécessaires et à participer, pour moitié, avec la Commune de Ronchin dans la dépense, étant entendu qu'elle encaissera directement les souscriptions volontaires, souscrites par les propriétaires riverains sur le territoire de Lille, la Commune de Ronchin faisant, de son côté, son affaire personnelle des subventions qu'elle pourrait obtenir des propriétaires riverains établis sur son territoire."

16°.- Renforcement de l'éclairage public du boulevard de la Liberté.- La Commission donne un avis favorable, sous réserve que cette mesure pourra être appelée à être appliquée dans des quartiers insuffisamment éclairés et que, de toute façon, le crédit actuel étant insuffisant pour permettre même de maintenir l'éclairage dans l'état présent, un crédit supplémentaire devra être ouvert pour réaliser les améliorations projetées.

17°.- Terrasse de café - Réclamation de M. Lamiaux.- La Commission estime que satisfaction peut être donnée à titre tout-à-fait exceptionnel et propose de ramener à 357f50 le montant de la redevance afférente au 4ème trimestre de l'année 1925.

18°.- Marchands de frites installés sur la voie publique, dans le centre de la Ville - Retrait des autorisations.- La Commission propose de limiter l'interdiction à la hors zone et à la 1ère zone reprises dans le règlement des enseignes.



19°.- Terrasse extra-réglementaire et pompe mesureuse d'essence, 35, place de Rihour.- La Commission prend connaissance de la décision de l'Administration municipale autorisant la terrasse extra-réglementaire. Elle estime cependant que l'établissement de cette terrasse est susceptible d'occasionner des accidents par suite de la présence de la voie de tramways à proximité de la terrasse et de la borne à essence.- Voir plan joint au rapport. Sous cette réserve, la Commission adopte le tarif de redevance proposé (soit 162 francs par trimestre).

20°.- Jardinières sur lampadaires de la rue Nationale.- La Commission adopte le projet établi par M. Dubuisson.

21°.- Signalisation - Projet Citroën - Mise au point.- La Commission adopte les conclusions du rapport présenté par le Service du Pavage, fixant le nombre de panneaux à poser.

22°.- Marquise 17, place de la Gare - Réclamation de M. Morhead.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de réduire la redevance qui a été établie pour une emprise exceptionnelle et faite sans autorisation.

23°.- Déplacement de câbles, rue du Vieux Marché aux Poulets.- La Commission adopte les conclusions de l'avis de M. le Professeur Duez et estime qu'il y aurait urgence à faire exécuter le déplacement des câbles.

24°.- Construction de bow-window, rue du Colinel et retour rue Ste-Anne, par M. Domsin.- autoriser.

25°.- Construction de bow-window, 49, rue de Paris, par M. Dewez.- Autoriser.

26°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 72, rue d'Artois, par M. Carpels.- Autoriser.

27°.- Monument aux Fusillés lillois - Projet de pose de plaques indicatrices.- La Commission adopte le projet de pose de 4 plaques.

319

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Adm. Mun. décide toutefois que les plaques à apposer sous les plaques indicatrices des rues particulières devront porter l'inscription "voie privée".

LE 12.4.26  
M. PLANQUE.

-----  
Étaient présents :

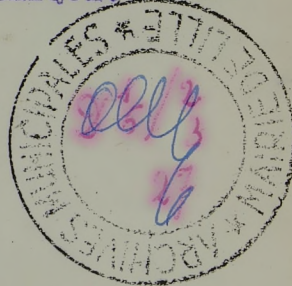
MM. BALAVOINE, Adjoint au Maire.  
BOUR Conseiller Municipal  
COCHEZ Directeur des Travaux Municipaux

Excusés : MM. DEBADTS Conseiller Municipal  
MOUTIER Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.

Absents : M. GIRARDIN Conseiller Municipal.

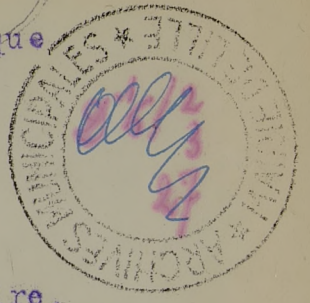
-----  
La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit.

- 1°- Mauvais état des chaussées des Rues particulières.-  
La Commission propose, afin de décliner la responsabilité de l'Administration Municipale en raison du mauvais entretien des chaussées des rues particulières de mettre en dessous des plaques indicatrices de rues, d'autres plaques portant l'inscription " Rue Privée dont l'entretien n'incombe pas à la Ville ".
- 2°- Lotissements de terrains Rue de Madagascar et Rue de Russie par la Société des Sciences.-  
La Commission se range aux avis de Mr le Professeur DUEZ et de Mr Moutier Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement et estime qu'il y a lieu de réclamer à la Société pétitionnaire le programme détaillé relatif à la viabilité et à l'hygiène interne du lotissement.
- 3°- Terrasse sur la Voie Publique 20 Rue des Chats Bossus.-  
Mr Descamps, pétitionnaire.-  
La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'autorisation sollicitée en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce au carrefour de la Rue des Chats Bossus et de la Place des Patiniers.
- 4°- Stationnement à l'angle des Rues de Paris et du Sec Arembault-  
La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction au pétitionnaire en raison de l'intensité de la circulation.
- 5°- Exhibitions d'ours et de singes dans les faubourgs de la Ville M.M. Marinkowich pétitionnaires.-  
Autoriser sous les réserves suivantes:
  - A) Les exhibitions ne pourront être faites que dans les faubourgs.
  - B) La durée de l'autorisation ne pourra être supérieure à 1 mois.
  - C) Les ours devront être solidement muselés et tenus étroitement en laisse.



- 6°.- Stationnement Avenue de l'Hippodrome, les jours des courses-  
Mr Bollo pétitionnaire.-  
La Commission estime que l'autorisation peut être donnée  
Avenue du Colysée à l'angle de l'Avenue de l'Hippodrome.
- 7°.- Stationnement Rue Léon Gambetta à l'angle de la Rue Henri  
Kolb- Mme Noyelle, pétitionnaire.-  
La Commission estime que la circulation est trop intense  
dans ces artères pour que satisfaction soit donnée à la  
pétitionnaire.
- 8°.- Commerce accessoire à effectuer sur le trottoir de l'im-  
meuble sis I Rue de Béthune - Mr Hours pétitionnaire.-  
La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autori-  
sation en raison de l'intensité de la circulation.
- 9°.- Stationnement Square Henri Ghesquière- Mr Bonte pétition-  
naire.-  
Le pétitionnaire étant déjà titulaire d'un emplacement  
fixe la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de lui donner  
satisfaction.
- 10°.- Stationnement Rue de Béthune ou Place Richebé- Mr Loez  
pétitionnaire.-  
La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder  
l'autorisation sollicitée, en raison de l'intensité de la  
circulation. Toutefois satisfaction pourrait être donnée en  
I autre endroit, notamment Rue Gombert à l'angle de la Place  
Richebé.
- 11°.- Stationnement Boulevard de la Liberté- Mr Demaire pétition-  
naire.-  
La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de prendre la  
demande en considération l'intéressé tenant un débit de  
boisson.
- 12°.- Mise en état des trottoirs entourant l'Eglise St Maurice  
Réclamation des "Amis de Lille".-  
Transmettre la réclamation au Service des Bâtiments.
- 13°.- Stationnement de 3 voitures I5 Rue de Brigode- MM. Cornet  
et Dron pétitionnaires.-  
Autoriser sous réserve que le stationnement aura lieu  
le jour, sur une rangée, le long du fil d'eau longeant leur  
immeuble.
- 14°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 93 Rue  
St Sauveur- Mr Faucompré pétitionnaire.-  
Autoriser.
- 15°.- Achat de la grue de Mr Louis Collin, située au magasin de  
de la Ville, Porte de Dunkerque.-  
La Commission donne un avis favorable à l'achat de la  
grue, le prix définitif de 15.000 frs étant acceptable.
- 16°.- Branchement particulier destiné à conduire au Canal des  
Stations les eaux usées de l'usine sise 24 Rue Henri Loyer  
M. Voreux pétitionnaire.-  
La Commission estime qu'il y a lieu d'appliquer les pres-  
criptions des articles 940 et suivants du Code des Arrêtés  
Municipaux c'est-à-dire de n'autoriser que la construction  
d'un égout ovoïde.

- 17°.- Construction de bow-windows Rue Faidherbe et retour Rue de Paris Sté Anonyme du Centre pétitionnaire- Autoriser
- 18°.- Construction de bow windows Rue de l'Hopital Militaire et retour Rue Georges Maertens - Mr Morelle pétitionnaire  
La Commission estimé qu'il y a lieu de transmettre le dossier à la Commission du Plan pour avis.
- 19°.- Demande de location du pignon de la Recette Municipale pour publicité- Mr Lioté pétitionnaire.-  
La Commission donne un avis défavorable en raison de la prégence du monuments aux morts et du caractère inesthétique des peintures murales.
- 20°.- Pose de pare boues "Eventail". Réclamation de Mr Andries  
La Commission estime que Mr Andries peut dès à présent prendre les dimensions des roues sur lesquelles les pare-boues seront posés, et prendre toutes les dispositions nécessaires pour en effectuer la pose.
- 21°.- Pose de canalisations d'eau Rue du Bourdeau et Rue du Molinel.  
La Commission estime que dans ces artères, les canalisations d'eau devraient être placées à 2m de l'alignement des immeubles et que les canalisations de gaz seraient posées à 2m,50 des façades. Soumettre le dossier à la Commission du Plan pour avis.
- 22°.- Pose d'affiches métallisées par MM. E. & A. Damour.-  
La Commission estime qu'il y a lieu de soumettre le dossier au Service du Contentieux.



*J. J. J.*

Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 14 Avril

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la 1926  
Sous-Commission, sous réserve des décisions  
qui auraient pu être prises pour les affaires  
ayant fait l'objet d'un rapport spécial:

LE 26.4.26  
M. PLAN UE.

- Étaient présents:
- |                  |   |
|------------------|---|
| M. A. Bolavoine, | Adjoint au Maire,   |
| Bour,            | Conseiller municipal,                                       |
| Debâts,          | d°  |
| Cochez,          | Directeur des T <sup>x</sup> M <sup>x</sup> ,               |
| Moutier,         | Chef du Service de la Voie<br>publique et du Démantèlement. |
- Absent: M. Girardin, Conseiller municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit:

- 1°.- Pose de canalisations d'eau, rue du Bourdeau et rue du Polinel.- La Commission estime que les travaux peuvent être confiés aux entrepreneurs d'entretien.
- 2°.- Cave sous la voie publique, I, place Jacquart.- Suppression de redevance.- La Commission estime qu'il y a lieu de supprimer la redevance afférente à cette emprise et de demander au Service des Bâtiments de supprimer la cave.
- 3°.- Suppression de dalles en verre, 30, Avenue Emile Zola.- La Commission estime qu'il y a lieu de rayer M. Roger, propriétaire, de la liste des redevanciers.
- 4°.- Seuil extra-réglementaire, 179, rue des Bois blancs.- La Commission estime que l'autorisation peut être accordée sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 10 francs.
- 5°.- Pompe mobile mesureuse d'essence, 185, rue Pierre Legrand - M. Vandierdonck, pétitionnaire.- Autoriser.
- 6°.- Aménagement de 3 stations de pompage - 4ème lot.- La Commission estime qu'il y a lieu d'adopter le décompte définitif.
- 7°.- Déplacement de câbles, rue du Vieux Marché aux Poulets.- La Commission estime qu'il y a lieu d'approuver le marché passé avec la Cie des Tramways et dont la dépense s'élève à 9.714,99.
- 8°.- Reconstruction de l'égout, rue Royale.- La Commission estime qu'il y a lieu d'approuver le décompte définitif.
- 9°.- Demande d'autorisation de stationnement, Avenue de l'Hippodrome.- La Commission a eu connaissance du règlement qui était inséré dans le rapport du Service dont il lui a été donné lecture. Elle a estimé qu'il pouvait être dérogé à ce règlement, étant donné qu'il s'agit d'une autorisation temporaire, valable seulement pendant les jours de courses, c'est-à-dire 7 à 8 fois par an.

10°.- Garde-soleil extra-réglementaire, 27, place Rihour - M. Reybrouck, pétitionnaire.- La Commission, ayant émis l'avis qu'il y avait lieu de refuser l'autorisation de la terrasse sur la chaussée, estime qu'il y a lieu de refuser également l'installation d'un garde-soleil non réglementaire et faisant également saillie sur la chaussée.

11°.- Etalage 15, place du Lion d'Or - M. Levesque, pétitionnaire.- Autoriser.

12°.- Stationnement sur la voie publique - M. Deuninck, pétitionnaire.- Refuser l'autorisation, l'intéressé n'habitait pas Lille.

13°.- Terrasse sur la voie publique - M. Descamps, pétitionnaire.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir sa décision du 31 Mars 1926, c'est-à-dire de refuser l'autorisation.

14°.- Bois de la Deûle.- Clôture des corbeilles et plates-bandes.- La Commission estime qu'il y a lieu d'employer du treillage de 0<sup>m</sup>50 à 0<sup>m</sup>60 de hauteur, supporté par des piquets assez rapprochés.

15°.- Pompe fixe, mesureuse d'essence, 65, rue Nationale.- Réclamation de la Société L'Économique.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le refus suivant décision antérieure de l'Administration municipale.

16°.- Transformation de façade, 13, rue Fénelon.- La Commission estime qu'il y a lieu, si le propriétaire ne veut pas prendre l'engagement de payer la redevance afférente à l'emprise extra-réglementaire, de poursuivre la suppression de cette emprise.

17°.- Stationnement sur la voie publique.- Réclamation de M. Lahousse.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner une suite favorable à la réclamation présentée par M. Lahousse, l'Administration municipale ayant, dans sa séance du 22 Mars 1926, décidé que les stationnements, place de la République, seraient prohibés.

18°.- Pavage de la rue Augustin Drapiez.- Nature des pavés.- La Commission estime qu'il y a lieu d'accepter les pavés proposés par Mme Vve Louis Collin pour le pavage de la rue Augustin Drapiez.

19°.- Pose d'écusson, rue des Deux Epées, par M. Coeur.- La Commission estime qu'il y a lieu d'appliquer les règlements en vigueur.

20°.- Garde-soleil non réglementaire.- Réclamation de M. Crombet.- La Commission estime qu'il y a lieu de mettre en demeure les commerçants d'avoir à se conformer aux règlements et de faire un communiqué à la presse rappelant les prescriptions relatives aux garde-soleil.

21°.- Construction de bow-windows, 129 à 131, rue de Douai, par Mme Vve Crénelle.- Autoriser.

22°.- Enseigne lumineuse sur toiture, 2, rue Nationale - H. Augé.- Autoriser.

23°.- Stationnement square Daubenton - H. Rins, pétitionnaire.- La Commission estime que l'autorisation peut être délivrée à titre exceptionnel.

24°.- Peinture de façades - Protestation du "Réveil du Nord".- La Commission estime que, même s'il existait une Commission d'Esthétique, elle ne pourrait pas intervenir dans la question de peinture d'un immeuble.

25°.- Stationnement des automobiles, place Rihour, et circulation des tramways - Propositions de H. Grimpret, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.- La Commission estime qu'il y a lieu de donner satisfaction aux demandes de M. l'Ingénieur en Chef Grimpret.

26°.- Société anonyme "L'Aster", type de pompe à essence "Gex".- La Commission estime que ce type de pompe peut être admis.



SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE.



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire. Séance du 28 Avril 1926.

L'Adm. Mun. décide toutefois qu'il y a lieu pour la Se-Commission de prendre avec la 3<sup>e</sup> Commission l'avis du tarif proposé pour les antennes situées au-dessus de la voie publique.

Étaient présents :  
M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller municipal  
Girardin, d°  
Cochez, Directeur des Travaux municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie publique et du Démantèlement.

LE 17.5.26  
M. PIANQUE.

Excusé : M. Debadts, Conseiller municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1° Décharge publique - Proposition de M. Luc - La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'apporter de changement au mode de perception actuel.

2° Abatage et vente d'arbres morts situés sur l'enceinte fortifiée.

La Commission adopte le rapport présenté par le service, c'est-à-dire d'aviser les entrepreneurs ou les marchands de bois de la vente des arbres par voie d'adjudication restreinte.

3° Service des eaux - Epuisement des caves au moyen de giffards -

La Commission se range à l'avis de la 3<sup>e</sup> Commission, c'est à dire porter le tarif à 0 F.30 le m<sup>3</sup> d'eau consommée par les giffards.

4° Stationnement sur la voie publique - M.M. Thouenon, Grignon et Bagnard pétitionnaire -

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction aux intéressés, ceux-ci n'habitent pas Lille.

5° Télégraphie sans fil - Antennes situées au-dessus de la Voie publique.

La Commission adopte le tarif proposé par la 3<sup>e</sup> Commission Toutefois, elle estime qu'il y aurait lieu de n'accorder ces autorisations qu'à titre tout-à-fait exceptionnel.

6° Stationnement sur la voie publique - M. Blanquart pétitionnaire.

La Commission estime que le changement demandé peut être accordé.



7° Terrasse 51 rue de Roubaix - M. COMYN, pétitionnaire. -

La Commission estime que l'autorisation peut être accordée dans la rue Militaire et non rue de Roubaix.

8° Terrasse de café. Application des règlements. -

La Commission a toujours été d'avis de faire respecter les règlements et demande que ceux-ci soient appliqués pour tous indistinctement.

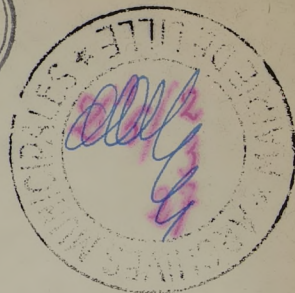
9° Construction de window 28 rue d'Isly par M. Elinck - Autoriser

10° Construction de window rue de Pas par Mme Renée Berthe.

La Commission estime que le window situé en façade du premier étage peut être autorisée mais qu'il y a lieu de supprimer la partie située au-dessus de cet étage ou de faire un balcon simple au-dessus de la partie du window autorisée.

11° Construction de window 6 rue des Ponts de Comines par M. Florin.

La Commission admet, en principe, la construction du window, mais estime qu'il y a lieu de demander à l'architecte s'il n'est pas possible d'améliorer l'esthétique du bow-window.



908

Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 5 Mai 1926

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.  
LE 22.5.26  
M. PLANQUE.

Étaient présents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire  
Eour, Conseiller municipal  
Debadts, d°  
Girardin, d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1° - Suppression du Pavillon de "Friterie" Place Nouvelle Aventure - Réclamation de la Compagnie Continentale du Gaz.

La Commission estime qu'étant donné l'autorisation délivrée par la Ville et les engagements pris vis-à-vis de la Cie du Gaz, on ne peut envisager que 2 solutions :

- 1° Faire déplacer la Friterie, les frais de déplacement incombant à la Ville.
- 2° Faire supprimer la friterie et, dans ce cas, indemniser la Cie du Gaz de la perte subie par elle.

2° - Exécution de forages à Fives St-Maurice, au bois de Boulogne et aux Abattoirs.

La Commission adopte le projet présenté.

3° - Occupation de 3 parcelles de terrain à Bénifontaine par M. Decobert.-

La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le statu quo.

4° - Logement 25 Rue Jurico Ferri - Travaux confortatifs urgents.-

La Commission estime qu'il est difficile de faire partir le locataire. Dossier à revoir par la Commission des Travaux.

5° - Kermesse rue de Flers - Réclamation Empis et consorts.-

La Commission estime que le dossier doit être envoyé à M. Masson, Adjoint aux Fêtes, en émettant le vœu que les fêtes foraines soient installées de façon à éviter les dégradations aux chaussées et aux trottoirs et à assurer la liberté et la sécurité de la circulation sur les voies et places publiques

6° - Construction d'un bow-window 18 Rue Claude Lortain.-

Projet adopté sous réserve que le bow-window sera placé à 3m. de hauteur au dessus du sol.

7° - Réclamation Delefosse et Duflot au sujet des travaux de curage des égouts.-

La Commission admet la thèse de M. le Professeur Duez, c'est-à-dire le droit à une indemnité à allouer à M.M. Delefosse et

.....

Duflot. Dossier à renvoyer à M. Moutier pour convoquer les réclamants et essayer une transaction amiable.

8° - Installation de nouvelles bouches d'incendie.-

Rapport adopté :

- 1° Distance de 300 m. environ entre 2 bouches consécutives.
- 2° Fourniture et pose de 50 bouches au minimum jusqu'en fin 1927 avec possibilité de porter le nombre à 75 si la situation financière le permet.
- 3° Mise en adjudication concours d'urgence sans écarter les types de bouches d'incendie non brevetées.

9° - Installation d'une pompe à air 4 Place Richebé par Prévost, pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable à l'installation projetée.

10° - Installation d'une pompe mesureuse d'essence 50 Rue Léon Gambetta.-

La Commission donne un avis favorable à l'installation projetée.

11° - Construction d'une passerelle entre le quai de l'Ouest et la rue Lenglard.-

En présence de l'abandon du concours prévu de la Ville de Lille et des Industriels intéressés pour la construction de la passerelle projetée, la Commission estime qu'il y a lieu de ne pas poursuivre cette construction aux seuls frais de la Ville de Lille.

12° - Monuments historiques - Démolition de l'ancienne Porte de Fives.-

La Commission accepte la proposition faite par M.M. Graticola Frères pour la démolition de la Porte de Fives. Ces travaux seront exécutés aux conditions de l'adjudication du 5ème lot de dérasement de la fortification exécutés par ces entrepreneurs, des prix supplémentaires étant à établir en temps voulu et si c'est nécessaire pour les terrassements et la démolition des maçonneries.

13° - Demandes du Groupe de Commerçants de l'entrée de la rue de Paris.-

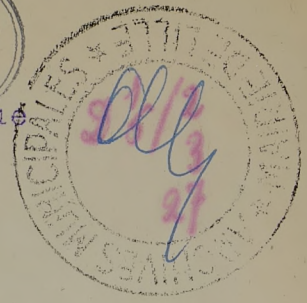
Projet de note préparée en réponse aux demandes des commerçants de l'entrée de la rue de Paris adopté.

14° - Postes de distribution du réseau électrique.-

La Commission accepte :

- 1° L'emplacement prévu au jardin de Fives
  - 2° L'emplacement prévu Rue Cabanis (Jardin du Ch. Barrois).
- Elle estime que, pour les autres postes, il n'est pas possible de les établir sur les voies et places publiques et qu'il y a lieu de demander à la Cie de rechercher des terrains aux endroits ci-après :
- 1° Place Alexandre Dumas, terrain à acheter aux environs.
  - 2° Place Vanhoenacker, terrain à chercher soit sur la fortification ou terrain des hospices récemment déblayé.
  - 3° Faubourg d'Arras, terrain proposé rue Caventou par le Secrétaire du Comité du Quartier.
  - 4° Faubourg du Sud, Cimetière du Sud, après accord avec le Service des Cimetières ou terrain de la Ville, derrière le groupe scolaire.

Répondre dans ce sens à la Compagnie.



948

Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 2 Juin 1926

L'Adm. Mun. ratifie les propositions

de la Commission sous réserve des

décisions prises pour les affaires ayant

fait l'objet d'un rapport spécial

ou d'un avis spécial.

LE 12.6.26

M. PLANQUE.

Présents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique,  
et du Démantèlement.  
Excusés: M.M. Debauts, Conseiller Municipal,  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux.

Absents : M.M. Bour, ( Conseillers Municipaux.  
Girardin

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Occupation de parcelles de terrain appartenant à la Ville de Lille et situées à Bénifontaine.-

La Commission a, dans sa séance du 5 Mai 1926, pris une décision à ce sujet et elle estime qu'elle n'a pas à revenir sur son avis sans y être invitée par l'Administration Municipale.

2°- Réparation de la voûte d'une cave située sous la voie publique 36 - Rue St Nicolas.-

La Commission donne un avis favorable à l'exécution des travaux repris ci-après:

- 1°- Dépavage de la partie de la chaussée située au-dessus de la cave,
- 2°- Pose d'une chape en ciment de 0m.05,
- 3°- Coulage d'un béton de scories entre la chape et le pavage, et donne un avis défavorable au repavage au ciment de la chaussée.

3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence rue de l'Hôpital Militaire, angle de la rue Nationale, M. DEBIEVRE, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction au pétitionnaire, en raison de l'exiguïté du trottoir et de l'intensité de la circulation.

4°- Enseigne lumineuse sur toiture 25, Grand'Place - M. MAUGE, pétitionnaire. -

Autoriser.

5°- Distribution d'eau - Dégâts causés par une fuite.-

La Commission estime que la somme de quatre cents francs peut être allouée à Mme SELS à titre de dommages-intérêts.

6°- Câbles téléphoniques souterrains - Modification du tracé. -

La Commission donne un avis favorable au nouveau projet présenté par l'Administration des P.T.T.

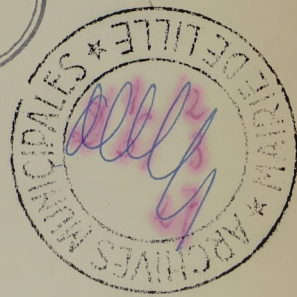
7°- Réclamation relative au passage de lourds camions dans certaines artères de la Ville.-

La Commission a déjà été saisie de semblables réclamations, notamment pour les ébranlements causés par le passage des camions de l'Association Charbonnière rue St André et Rue Royale. Elle estime qu'il y a lieu de transmettre la présente réclamation au service de la Police pour faire respecter les règlements en vigueur.

.....

- 8°- Terrasse de café Place St Martin - M. BLOUME, pétitionnaire.-  
La Commission estime que l'autorisation peut être accordée.
- 9°- Installation d'une pompe mesureuse d'essence 75, rue de Tournai.  
Autoriser.
- 10°- Suppression d'emprise III, rue Nationale - M. CHOPIN, pétitionnaire.-  
La Commission estime qu'il y a lieu de rayer M. CHOPIN de la liste des redevanciers.
- 11°- Suppression d'emprise 46, rue de l'Hopital Militaire - M. LESCROART, pétitionnaire.-  
La Commission estime qu'il y a lieu de rayer M. LESCROART de la liste des redevanciers.
- 12°- Clôture d'un terrain situé à l'angle de la rue Dumont d'Urville et de la rue du Becquerel - Réclamation de M. DEBIEVRE.-  
La Commission estime qu'il y a lieu de dispenser le propriétaire de la construction de la clôture du terrain à condition qu'il l'entretienne en parfait état de propreté. Ecrire au propriétaire dans ce sens et aviser le service de la Police, pour exercer une surveillance de ce quartier.
- 13°- Curage des égouts - Réclamation de M.M. DELEFOSSE & DUFLLOT.-  
La Commission est d'accord pour allouer une indemnité globale de 1.483 Frs 85.
- 14°- Circulation Faubourg de Douai  
Chemin de traverse sur les fortifications.- La Commission estime que la déviation faite porte de Douai doit être interdite aux cyclistes.
- 15°- Déversement dans les fortifications - M.M. A. COLLIN & Cie, pétitionnaires.-  
La Commission estime que M.M. COLLIN & Cie pourraient choisir un emplacement dans les fossés de la fortification vers la porte de Béthune.
- 16°- Station de pompage Palais des Beaux-Arts et Palais Rameau -  
Installation de groupes moto-pompe.-  
La Commission adopte le projet de lettre à adresser à M. le Directeur de la Société des Moteurs à Gaz et d'Industrie Mécanique.
- 17°- Construction de bow-window 6, rue de Pas, par Melle BERTHE.-  
Autoriser suivant les modifications adoptées par l'architecte.

988



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction réglementaire

Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 16 Juin 1926

LE 10.7.26  
M. PLANQUE.

Etaient présents : M.M. Bour, Conseiller municipal  
Debadts, do  
Cochez, Directeur des Travaux municipaux,  
Moutier, Chef du service de la Voie publique et du démantèlement

absents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire  
Girardin, Conseiller municipa

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1° Installation de nouvelles bouches d'incendie.-

La Commission adopte le projet de cahier des charges présenté. Elle estime qu'il y a lieu de prévoir la fourniture de 80 bouches d'incendie dont 20 avant le 31 Décembre 1926 et 15 par trimestre en 1927, de façon à pouvoir créer, au cours du dernier trimestre de cette année 1927, un petit stock qui pourra être employé dès le début de 1928.

2° Stationnement sur la voie publique - Réclamation de M. Deplancq.-

La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir l'autorisation délivrée à M. Deplancq, de l'autoriser à prendre la place qu'occupait Mme Calmette décédée, et d'inviter le service de la police à faire circuler Melle Aboab non autorisée à stationner.

3° Immeuble menaçant ruine - Pétition de M. Spittaël.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de M. Spittaël, la Ville n'ayant pas qualité pour faire évacuer les locataires des immeubles qu'ils occupent.

4° Programme des améliorations à réaliser en ce qui concerne la distribution d'eau potable.-

La Commission donne un avis favorable aux propositions présentées et relatives à l'extension des canalisations et au relèvement du tarif actuel.

.....

5° Pompe murale mesureuse d'essence 20 Rue Voltaire.- Autoriser.

6° Pose de corbeilles sur les lampadaires de la rue Nationale.-

La Commission adopte les propositions de M. Mangé, c'est-à-dire que l'Administration municipale prendrait à sa charge la fourniture et la pose d'une deuxième corbeille à placer sur chaque lampadaire, la dépense devant en résulter serait imputée sur l'article 56 du B.O. (Promenades et jardins publics) sous réserve que cet article soit augmenté d'une somme correspondant à la dépense à engager, soit  $152 \text{ Frs } 20 \times 45 = 6800 \text{ Frs.}$

7° Stationnement sur la voie publique - M. Verdickt, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'autoriser à stationner rue Taidherbe, en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce dans cette artère.

8° Construction de bow-window 6 rue des Ponts de Comines par M. Floxin.-

La Commission adopte le dernier projet présenté.

9° Echafaudage avec saillie extra-règlementaire rue des Trois-Couronnes.-

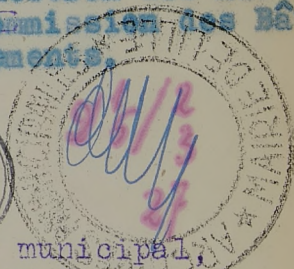
Autoriser moyennant le paiement d'un droit de voirie de 0.30 par mètre carré et par jour.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Adm. Mun. décide en surplus 1°- qu'à titre d'essai, une colonne affiche pourra être apposée sur des Ecoles 2°- que la 3e-Commission de la Voie Publique sera appelée à statuer à nouveau sur cette affaire quand la première colonne aura été installée, que lui sera parvenue la colonne en réduction que va lui transmettre le représentant de la Sté 3°- que la question des kiosques souterrains devra faire l'objet d'un examen par la Sous-Commission des Bâti-  
ments ~~aux emplacements~~ en ce qui concernera les emplacements.

LE 10.7.26  
M. FLANQUE.

Séance du 20 juin  
1926



Etaient présents : M.M. Debadts, Conseiller municipal,  
Cochez, Directeur des Travaux municipaux,  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.

Absents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour (Conseillers municipaux),  
Girardin) municipaux.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Pose d'un monorail, en saillie, 17 rue de Roubaix, par M.M. Delmotte-Damide et Cie.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 100 frs.

2°- Pose de fils électriques en travers rue - M. Boursier, pétitionnaire.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction au pétitionnaire, le Réseau Electrique de la Région Lilloise ayant la concession et le monopole de l'éclairage électrique.

3°- Autorisation d'affichage sur le mur de l'hôpital militaire dans la partie de la rue Jean sans Peur prolongée.- La Commission estime qu'il y a lieu de donner un avis défavorable à la pose, sur ce mur, d'affiches multicolores qui nuirait au caractère esthétique de cette artère et propose d'y faire placer des plantes grimpantes (après accord avec le Génie).

4°- Cabine taxiphone rue de Lamoy, angle de la rue Pierre Legrand.- Réclamation de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et chaussées.- L'Administration municipale poursuivant la réalisation de l'élargissement de ce carrefour, l'inconvénient signalé est appelé à disparaître dans un délai rapproché.

5°- Seuil avec saillie extra-réglementaire, 72, rue de l'Arbrisseau- M. Dehay, pétitionnaire.- Autoriser moyennant une redevance annuelle de 10 frs.

6°- Chapelle-votive, 20 rue du Metz, par Mme Vve Huyghe.- Autoriser.

7°- Garde-boues - Demande d'essai - M. Dervaux, pétitionnaire.- La Commission estime que des essais pourraient être faits sur l'un des camions du Service du Pavage dans les conditions habituelles.



8°- Pompe fixe mesureuse d'essence, Réclamation de M. Debièvre.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur son avis défavorable donné lors de sa séance du 2 Juin 1926, pour la pose de la pompe rue de l'Hôpital Militaire, en raison de l'exiguïté du trottoir et de l'intensité de la circulation qui s'exerce en cet endroit. M. Debièvre demandant à placer la pompe, rue Nationale, la Commission propose de soumettre la réclamation présentée par M. Debièvre à l'Administration municipale, cette dernière ayant refusé, à différentes reprises, une installation semblable au N° 63 de la rue Nationale.

9°- Inondations de caves rue Pierre Legrand, 223 - Réclamation de M. Dupont.- L'inondation provenant d'une fuite au branchement particulier de l'immeuble portant le N° 227, la Commission estime qu'il y a lieu de répondre au pétitionnaire que, seul, le propriétaire de cet immeuble est responsable en vertu du Règlement sur le Service des Eaux.

10°- Pose de colonnes affiches et de kiosques souterrains par la Société Paris-Province-Publicité.-

A- Colonnes affiches.- La Commission ayant donné à différentes reprises, des avis défavorables en raison de l'encombrement et du manque d'esthétique de ces emprises, estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur ses précédentes décisions.

B- Kiosques souterrains.- La Commission émet un avis favorable de principe, mais elle estime qu'en raison de la nature du sous-sol de la Ville, de l'encombrement des kiosques et de l'intensité de la circulation qui s'exerce sur les places publiques du centre où il serait intéressant d'édifier ces kiosques, il sera très difficile de trouver des emplacements qui conviendront aussi bien au public qu'au pétitionnaire. Toutefois, si l'Administration municipale décidait de retenir en principe la proposition de la Société, comme le propose la Commission, des emplacements pourraient être recherchés.



10/9

SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE.

Séance du 21 Juillet 1926.

Etaient présents : M.M. BALAVOINE, Adjoint au Maire;  
 BOUR, Conseiller Municipal;  
 DEBADTS, d°  
 COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux;  
 MOUTIER, Chef du Service de la Voie Publique et du démantèlement;  
 Excusé : M. GIRARDIN, Conseiller Municipal.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 31.7.26  
 M. FLANQUE

---:---:---:---:---:---:---:---

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Enseignes extra-réglementaires - Réclamation de la Société des Grands Cinémas du Nord.-

La Commission estime qu'il y a lieu de réduire à 1920 frs la redevance réclamée pour les enseignes " Familia " placées en façade de l'immeuble sis 23, rue de Béthune.

2°- Magasin à poudre du bastion 232 - Versement de l'indemnité prévue par la Convention du 31 Mars 1921.-

La Commission estime que la somme de 120.000 francs correspondant à la somme prévue à l'article 4 de la Convention sus visée, peut être payée.

3°- Emprises sur les trottoirs de la rue de Paris (partie comprise entre la Place du Théâtre et le Parvis St-Maurice).-

La Commission estime qu'il n'est pas possible d'autoriser pour le moment des emprises sur les trottoirs de la rue de Paris élargie, étant donné que cet élargissement a été motivé par la circulation intense des piétons qui s'exerce dans cette artère.

4°- Étalage sur la voie publique en bordure du trottoir - M. Vandenneede, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'autoriser cette emprise.

5°- Demande de location d'un emplacement pour publicité, Grand' Garde - Sté Nord France Publicité, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction, l'emplacement demandé étant concédé pour la pose d'un indicateur automatique de rues.

6°- Nettoyage des cabines " Taxiphone ".-

La Commission estime qu'un simple balayage intérieur peut être fait par le Service de la Propreté Publique sous réserve d'une rémunération à fixer. Quant à l'entretien extérieur il devra incomber à la Sté Taxiphone.

7°- Dispositif mécanique de signal sur tous les véhicules dont la disposition ou le changement rendrait impossible ou inefficace le signal du bras.

La Commission estime que la circulation n'est pas telle dans la Ville de Lille pour qu'il faille adopter une semblable mesure.

.....

8°- Modification aux stations de pompage du Palais des Beaux-Arts et du Palais Rameau en vue d'envoyer les eaux des forages à l'égout.

La Commission estime qu'il y a lieu : 1°- de prévoir un marché à passer avec la Sté des Moteurs à Gaz et d'Industrie Mécanique pour la fourniture des moteurs; 2°- de demander aux propriétaires intéressés, une contribution volontaire pour participation dans la dépense.

9°- Distribution d'eau - Pose de canalisation rue Pline.-

Avis favorable sous réserve de l'attribution par l'Administration Municipale d'un crédit spécial pour les travaux d'extension des canalisations d'eau à ajouter au Service des Eaux.

10°- Pose d'une enseigne lumineuse sur la toiture de l'immeuble sis 25, Place Rihour, par la Raffinerie de Pétrole du Nord.-  
Autoriser.

11°- Démantèlement - Démolition des Portes de Douai et de Béthune.-

La Commission adopte le projet de marché à passer avec la Cie des Tramways pour déplacement des voies.

12°- Construction de Bow-windows 9, rue du Molinel, par Mme Vve Gaudin Wargny.-

Autoriser.

13°- Construction de Bow-window, 56, rue Chappe par Mme Vve Dupire.-

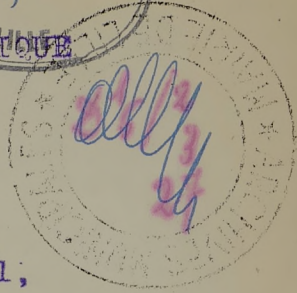
Autoriser.

14°- Construction de Bow-window rue de Bouvines par M. Leleu.-

Autoriser.

15°- Stationnement sur la voie publique - Réclamation de Mlle Aboab.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de déroger aux règlements. En conséquence, Mlle Aboab devra se placer vers la rue Gombert.



SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

SEANCE DU 4 AOUT 1926

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Administration décide en outre que sera demandé l'avis de M. le Professeur Duez concernant la proposition de la Commission tendant à la suppression de toutes autorisations de stationnement aux marchands ambulants ne demeurant pas à Lille.

Etaient présents:

- M.M. Bour, Conseiller municipal,
- Debaets, d°
- Cochez, Directeur des Travaux municipaux,
- Duflot, remplaçant M. Montier en mission.

Absents:

- M.M. Bolavoine, Adjoint au Maire,
- Girardin, Conseiller municipal.

LE 18.9.26  
M. PLANQUE

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit:

1°.- Remplacement des bornes-fontaines détériorées dans les quartiers à exproprier.- La Commission estime qu'il y a lieu, pour éviter des plus-values, de faire réparer les bornes-fontaines détériorées dans les quartiers à exproprier.

2°.- Etalage sur trottoir 46, rue de Roubaix.- Mme Barbry, pétitionnaire.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction à la pétitionnaire, en raison de l'exiguïté du trottoir et de l'intensité de la circulation.

3°.- Installation de cabines téléphoniques au Mont de Terre et place Vanhoenacker.-

1°.- Mont de Terre.- Autoriser.

2°.- Place Vanhoenacker.- Avis favorable sous réserve d'approbation par le Service des Halles et Marchés.

4°.- Stationnement de marchands de fleurs sous la Porte des Postes.- La Commission estime qu'il y a lieu de faire stationner les marchands de fleurs sur le terre-plein de la place Barthélemy Dorez, puisque les permis de stationnement indiquent cet emplacement.

D'autre part, la Commission estime qu'il y aurait lieu de supprimer, au 1er Janvier 1927, toutes les autorisations de stationnement aux marchands ambulants n'habitant pas à Lille.

5°.- Construction d'un branchement particulier, rue Plinie, M. Rommel, pétitionnaire.- La Commission donne un avis favorable sous réserve que le pétitionnaire s'engage à conduire les eaux usées à l'aqueduc lorsqu'il en sera construit devant sa propriété.

6°.- Pose de panneaux-réclames sur les lampadaires de la rue Nationale et de la Grand'Place.- Réclamation de M. Naugé.- La Commission estime qu'il y a lieu de soumettre cette affaire au Service du Contentieux.

7°.- Indicateurs automatiques de rues.- Réclamation

de M. Duvivier. - La Commission estime qu'il y a lieu de soumettre cette affaire au Service du Contentieux.

8°.- Voie de Raccordement rue Courtois. - Demande de transfert. - Autoriser moyennant une redevance annuelle de 1.000 francs, le premier versement s'appliquant à l'année 1927.

9°.- Suppression d'emprises, quai du Wault, par la Société de Construction de Chemin de fer et de Travaux publics. - La Commission donne un avis favorable à la radiation, à compter du 1er Janvier 1927, de la liste des redevanciers.

10°.- Distribution d'eau. - Pose de canalisations dans les Rues particulières. - Demande de crédit. - La Commission estime que, pour pouvoir exécuter, dans le courant de l'année 1926, les travaux de première urgence, un crédit de 50.000 francs pourrait être ouvert au Budget supplémentaire.

11°.- Occupation de la fortification par M. Debachy et vente, par ce dernier, des cassons déplacés par la Ville. - La Commission estime qu'il y a lieu de transmettre au Service du Contentieux le dossier et de:

A) faire toutes réserves pour les accidents qui pourraient survenir par la chute du bâtiment en planches existant;

B) poursuivre le recouvrement de la somme payée à l'entrepreneur du 4ème lot pour le déblaiement et le transport des cassons récupérés.

12°.- Construction de bow-window 12, rue du Maire André par M. Perrin. - Autoriser.

13°.- Construction de bow-window 9, rue des Fossés par M. Maillard. - Autoriser.

14°.- Stations de pompages. - La Commission prend connaissance du rapport du Service des Travaux. Elle propose de transmettre ledit rapport à l'Administration pour nouvel examen de la question.

1108  
L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 18.9.26  
M. PLANQUE.

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE  
1926



Etaient présents:

M.M. Bour,	Conseiller municipal,
Debaets,	d°
Cochez,	Directeur des Travaux municipaux,
Moutier,	Chef du Service de la Voie publique et du Démantèlement.

Excusé:

M. Balavoine,	Adjoint au Maire.
---------------	-------------------

Absent:

M. Girardin,	Conseiller municipal.
--------------	-----------------------

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit:

1°.- Enseigne lumineuse, I, rue Faidherbe - M. Esders,  
pétitionnaire.-  
Autoriser.

2°.- Enseigne lumineuse "Caméo", 46, rue de Béthune.-  
Autoriser.

3°.- Commerce accessoire, I, rue de la Barre et Etalage,  
15, place du Lion d'Or par la Cie française des pêcheurs  
réunis.-

La Commission donne un avis défavorable à ces emprises en raison du peu de largeur des trottoirs et de l'intensité de la circulation qui s'exerce en ces endroits.

4°.- Demande d'établissement d'un sens unique, rue des  
Célestines, par M. Georges Delgrange.-

La Commission donne un avis favorable à cette demande et propose de soumettre la pétition à M. l'Adjoint Balavoine.

5°.- Vente de noix, rue Faidherbe, par Mme Arlons.-

La Commission donne un avis défavorable à cette demande en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce dans cette artère.

6°.- Interdiction de circulation, Allée de la Renais-  
sance.-

La Commission donne un avis favorable à l'interdiction de la circulation des véhicules entre le N° 12 de cette rue

et la rue Léon Gambetta et propose de soumettre cette affaire à la Commission du Plan pour la réalisation de l'élargissement prévu.

7°.- Alimentation en eau potable de la Ville de Lille.-  
Exécution d'un forage d'essais au Manège civil.-

La Commission adopte le décompte définitif se montant à 13.176<sup>f</sup>,65.

8°.- Construction de bow-window, 127, rue du Molinel,  
par M. Duchêne.-

Autoriser sous réserve que le window du dernier étage soit supprimé et remplacé, s'il y a lieu, par un balcon.

9°.- Construction de bow-window, 74, rue Claude Lorrain,  
par les consorts Leuridan.-

Autoriser.

10°.- Construction d'une marquise, place Madeleine  
Caulier, par la Société Servat, Klein et Cie.-

Autoriser.

11°.- Projections lumineuses, 5, rue Faïdherbe, par la  
Société Artix.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction à la Société pétitionnaire en raison de l'intensité de la circulation et du danger pour la sécurité publique.

12°.- Distribution d'eau.- Fourniture de tuyaux, rac-  
cords et appareils de fontainerie.-

La Commission adopte le cahier des charges.

13°.- Seuils avec saillie extra-réglementaire, rues  
Merengo et de Chateaudun.-

Autoriser moyennant redevance annuelle de 20 francs.

14°.- Seuil avec saillie extra-réglementaire, Parvis  
St-Maurice.-

Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 francs.

15°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence,  
12, place Jacques Febvrier, par M. Verleyen.-

Autoriser.

16°.- Installation d'une ligne aérienne privée en tra-  
vers rue, M. Boursier, pétitionnaire.-

Autoriser moyennant redevance annuelle de 100 francs.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission soumise aux décisions qui auraient pu être prises sur les affaires ayant fait l'objet d'une instruction préalable.

SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE.

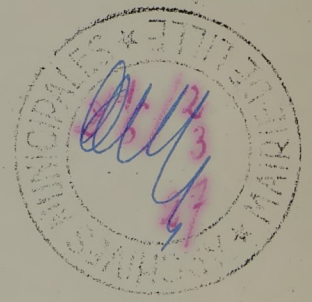
Séance du 29 Septembre 1926.

L'Adm. Mun. adresse aux questions relatives aux 5° et 15° et dont sont saisis le Service du Contentieux et son soit saisi à l'issue de la question faisant l'objet du 14°. L'autorisation sollicitée par M. Durand peut, à son avis, être accordée en vertu des lois relatives à la circulation publique.

étaient présents :

- M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,
- Bour,
- Debadts ) Conseillers municipaux.
- Cochez, Directeur des Travaux municipaux;
- Moutier, Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement.

Absent : M. Girardin, Conseiller municipal.



La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1° Stationnement sur la voie publique - Réclamation de M. Colle

La Commission estime qu'il y a lieu d'appliquer le règlement à tous les marchands ambulants et propose de demander les pièces nécessaires à la constitution des dossiers pour tous les stationnements autorisés avant le 1er Janvier 1926.

2° Construction de balcon en bois, 32 rue de Paris - La Commission estime qu'il y a lieu de faire supprimer le balcon, l'emploi du bois étant, pour ces emprises, formellement prohibé par le Code des arrêtés municipaux.

3° Installation d'un tambour à la terrasse de café, II Grand'Place.

La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée.

4° Construction de marquise à l'angle des rues à Fiens et des Ponts de Comines -

Autoriser sous réserve d'une redevance annuelle de 60 Frs.

5° Corbeilles à fleurs rue Nationale et Grand'Place - Réception des travaux.

La Commission estime que la somme de 6849 Frs peut être payée à H. Mangé.

6° Excavations produites par la rupture des tuyaux en grès vernissés des branchements particuliers

La Commission estime qu'il y a lieu de faire exécuter d'office et aux frais des propriétaires les travaux de réparation des branchements défectueux après mise en demeure restée sans résultat. Toutefois il y aurait lieu de soumettre le dossier au service du Contentieux pour fixer la procédure à suivre.

7° Enseigne lumineuse extra-réglementaire 21 rue de Béthune M. Durand pétitionnaire.

Autoriser.



8° Enseigne lumineuse extra-règlementaire 6 rue des Ponts de Comines, M. Le Gofs, pétitionnaire - Autoriser.

9° Enseigne lumineuse sur toiture 6 rue des Ponts de Comines, M. Le Gofs, pétitionnaire - Autoriser.

10° Bow-window 7 rue du Boulevard - M. Léturgie pétitionnaire. - Autoriser.

11° Usines élévatoires d'Emmerin et de Wattignies - Fourniture de courant électrique -

La Commission adopte le projet de contrat à passer à compter du 1er Janvier 1927.

12° Installation d'une bouche d'incendie modèle E.A. à proximité de l'usine Dubreueq, Pérus & Cie -

La Commission estime que la Ville de Lille pourrait poser une bouche d'incendie rue de Marquillies moyennant le paiement par l'intéressé des frais d'établissement du branchement en 80 m/m et de pose de la bouche.

13° Distribution d'eau - Entretien et extension des canalisations - adjudication.

La Commission adopte le cahier des charges présenté.

14° Vente de fleurs - Rue Faidherbe - Mme Vve Albert, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction en raison de l'intensité de la circulation.

15° Fossés inondés dans la fortification près de la porte de Gand -

La Commission estime que la rigole pourrait être prolongée de manière à assécher les fossés inondés.

16° Participation de la Ville aux travaux d'éclairage du Nouveau Boulevard sur Marcq-en-Baroeul -

La Commission estime qu'une subvention de 10.000 Frs pourrait être allouée à la commune de Marcq sous réserve que la partie du Boulevard sise entre l'avenue St Maur et la rue Louis Delos serait éclairée dans les conditions identiques à celles des territoires de La Madeleine et de Lille.

17° Pose de panneaux-réclames, sans autorisation - La Commission estime qu'il y a lieu d'envoyer aux agences d'affichage un arrêté de mise en demeure d'avoir à supprimer les panneaux litigieux et, en cas de non exécution de dresser, à la charge des délinquants procès-verbal de contravention comportant injonction de suppression des emprises litigieuses.

18° Trottoirs en mauvais état - Réfection d'office.- La Commission estime qu'après mise en demeure restée sans résultat, les travaux peuvent être exécutés par la Ville aux frais des propriétaires défaillants.

19° Seuil avec saillie extra-règlementaire - Quai du Wault.

Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 Frs.

20° Seuil avec saillie extra-règlementaire 59 rue du Four à Chaux

Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 Frs.

21° Construction d'un aqueduc particulier rue Désaugiers -  
Cette artère étant particulière et devant être mise en état de viabilité, il y a lieu de demander au pétitionnaire de s'entendre avec le syndic.

22° Déplacement du kiosque à journaux Place du Théâtre. -  
Demander au concessionnaire de faire opérer, à ses frais, le déplacement du kiosque; en cas de refus, faire/supprimer le kiosque.

23° Construction d'une grille et d'un mur de clôture, rue Cervantès.

Refuser, le mur de clôture devant réduire à 6m la largeur de la rue livrée à la circulation publique.

24° Stationnement de marchands de fleurs aux abords des Cimetières pour les fêtes de la Toussaint - autoriser.

25° Cave sous la voie publique 6 rue des Ponts de Comines M. Henri Florin, délinquant -

La Commission donne un avis favorable à la suppression de la cave sous réserve de l'examen du point de droit.

SOUS COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

M. Min. ratifie les propositions de  
Commission sous réserve des décisions

qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Adm. Min. décide en outre que les demandes de crédits formulées pour l'exécution de travaux d'office sur la voie publique, aux frais des propriétaires, devront être soumises à la Commission d'Administration de M. le Professeur Duez.

LE 23.10.26

M. PLANQUE.

Étaient présents :

M. B. Levoine, Adjoint du Maire,  
M. Bour, Conseiller Municipal,  
M. Dardets, id.  
M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
M. Moutier Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement,

Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Pose de hauts parleurs par la Sté "Caméo" Réclamation de M. Dubar. La Commission estime que la réclamation doit être transmise au service de la Police, lequel a déjà intervenu. Puisqu'il s'agit de l'application des articles du Code des arrêtés municipaux relatifs aux troubles apportés au repos des habitants.

2°- Distribution d'eau - Marché de remise en état de la rigole de trop plein de la source Billeau - Marché adopté en proposant d'autoriser le Service des Eaux à faire exécuter les travaux de suite avant que se produisent les inondations hivernales.

3°- Pose d'une canalisation d'eau et d'une canalisation de gaz Chemin de Bergues - La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à la réalisation de l'éclairage et de la fourniture en eau potable du Chemin de Bergues, étant donné que ce chemin est appelé à être considérablement modifié par suite de la transformation du P.N. en P.S. et que d'autre part l'importance de la dépense à engager soit environ 50.000 francs pour l'éclairage et 16.500 francs pour la distribution d'eau, est hors de proportion avec le nombre très restreint des habitants riverains qui en bénéficieront.

4°- Enseigne lumineuse sur toiture 12 Grande Place M. Dufugé Autoriser.

5° Enseigne lumineuse sur toiture 2 rue Nationale par les "Journaux Electriques Français" Autoriser.

6°- Eclairage de la rue Delvaux - Avis favorable à la pose de 3 consoles.

7°- Curage des égouts - Réclamation de M.M. Graticola frères. La Commission estime que le dédommagement demandé par l'entrepreneur peut être fixé à 2.18 % sur les prix de base du règlement.

8°- Marchands ambulants rue du Sec Frembault - Réclamation de M. Roussel. La Commission estime qu'il y a lieu de rappeler à M. le Commissaire Central, les instructions qui lui ont été données par lettre du 8 Octobre 1925 et de répondre dans ce sens à M. Roussel.

9°- Eclairage public rue de Cronstadt - La Commission estime que la Ville ne pourra procéder à l'éclairage qu'autant que la rue sera reconnue. Toutefois, elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les propriétaires procèdent actuellement à leurs frais, à l'installation de l'éclairage.



10° - Source de la Cressonnière, Coupe de bois - La Commission accepte de faire exécuter la coupe de l'oseraie par M. Demeulin Gaston moyennant le versement à la Ville d'une somme de 100 frs.

11° - Achat de 2 bouches d'incendie à la Sté Eau et Assainissement  
La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement de la somme de 1.700 frs pour les 2 appareils.

12° - Travaux effectués d'office sur la voie publique, aux frais des propriétaires. Ouverture de crédit. La Commission estime qu'il y a lieu:

A - d'ouvrir au Budget des dépenses ordinaires pour 1937, un crédit d'ordre de 100.000 frs intitulé, "travaux exécutés d'office sur la voie publique ou à des immeubles menaçant ruine aux frais des propriétaires.

B - d'inscrire au Budget des Recettes Ordinaires pour 1937, une recette d'ordre de 100.000 frs intitulée "Remboursement des travaux effectués d'office sur la voie publique ou à des immeubles menaçant ruine, aux frais des propriétaires".

13° - Prolongement du collecteur en vue de la création de la rue Nouvelle au droit du nouveau central téléphonique de St-Sauveur

La Commission estime qu'il y a lieu d'adopter le tracé violet et, étant donné l'urgence, est d'avis qu'il y a lieu de traiter par voie de marché de gré à gré avec M.M. Gaticola frères en limitant la dépense à 30.000 frs.

14° - Remboursement d'impôts supplémentaires sur le montant du prêt pour les transports de sable - réclamation de M. Danset.  
La Commission estime que la réclamation ne remplit pas les conditions prévues par l'article 31 du Cahier des clauses et Conditions générales et que M. Danset n'a droit à aucune indemnité Répondre dans ce sens.



SOUS COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE  
du 27 Octobre 1926

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour

Les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.  
Etaiant présents : M.M. Balavoine, Adjoint au maire,  
Lebadts, Conseiller Municipal,  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démartèlement.

L'Administration demande que le Service fasse connaître les conditions de location de l'installation d'un poste transformateur dans le poste de l'usine d'Ammerin par le Réseau Elec-

trique de la Région Lilloise.  
Absents : M.M. Bour, Conseiller Municipal  
Girardin, d°  
La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

LE 6.11.26  
M. PLANON.

1°- Commerce accessoire 171 rue de Paris, M. Hamez, pétitionnaire.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction au pétitionnaire, ce dernier ne faisant pas terrasse et le trottoir n'étant pas suffisamment large (2 m.)

2°- Canalisations électriques aériennes - Pose de console - Réclamation de M. Brichet.- La Commission estime qu'il y a lieu, provisoirement, de faire placer, sur le trottoir de l'intéressé, un pylône, mais de demander à la Lilloise de poursuivre par toutes voies de droit la pose de la console afin d'éviter un précédent que bon nombre de propriétaires pourraient invoquer.

3°- Pose d'un monorail 26 Bd du Maréchal Vaillant.- Autoriser

4°- Pose d'une corniche de vitrine surmontée d'un tableau réclame 32 rue de Paris - M. Bal, pétitionnaire.- Autoriser

5°- Commerce accessoire - Proposition de fourniture des pièces nécessaires à la constitution des dossiers.- La Commission donne un avis favorable à cette proposition.

6°- Vente de pierres provenant de la fortification.- La Commission donne un avis favorable pour vendre à M. Menneboede quelques vieilles pierres de Soignies de valeur marchande presque nulle, sous réserve du paiement de la somme de 50 frs et de l'enlèvement des fragments de pierre gênant à cet endroit.

7°- Location de terrain de la fortification - Réclamation de M. Van Audenaerde.- La Commission estime que la somme de 50 frs réclamée à l'intéressé n'est pas exagérée, le terrain mesurant 500 m².

8°- Tableaux réclames extra réglementaires - Réclamation de M.M. Biver et Vandamme.- La Commission estime que les règlements sont formels et qu'il ne peut y être dérogé. Maintenir le refus

9°- Pose d'une enseigne lumineuse sur un étalage.- "Canada Furs" Société pétitionnaire.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le refus notifié préalablement.

10°- Cave sous la Voie Publique, 6, rue des Ponts de Comines.- La Commission estime qu'il y a lieu de soumettre le dossier à M. le Professeur Duez pour examen du point de droit.

II°- Pose de linteaux - Recouvrement de droits de voirie.- La Commission estime qu'il y a lieu de soumettre la réclamation à M. le Professeur Duez.

I2°- Installation de deux groupes dynamo-pompes au Palais des Beaux Arts et au Palais Fameau.- La Commission donne un avis favorable à l'installation de toute urgence de ces groupes

I3°- Service d'Autobus Billy-Serclau à Lille.- La Commission estime que le stationnement de l'autobus peut être autorisé Place du Palais Rihour et que les droits de stationnement doivent être identiques à ceux proposés pour M. Bricbet, soit 500 frs par an et par voiture.

I4°- Autorisation de chargement de marchandises les mercredi et samedi après-midi, 9, rue des Chats-Bossus - M. Lezies, pétitionnaire Avis favorable.

I5°- Stationnement rue Faidherbe pour vente de fleurs.- La Commission maintient son avis du 29 Septembre 1926, c'est-à-dire propose de refuser l'autorisation sollicitée.

I6°- Installation d'un poste de transformateur dans le poste de l'Usine d'Emmerin - Réseau électrique de la Région Lilloise, pétitionnaire.- Avis favorable sous réserve que l'installation ne puisse gêner en quoi que ce soit la marche de l'Usine.

I7°- Construction de Bow-window I3 rue de Paris, par M. Deletombe Autoriser

I8°- Construction de bow window 201 Bd de la Liberté par M. Degryse Autoriser

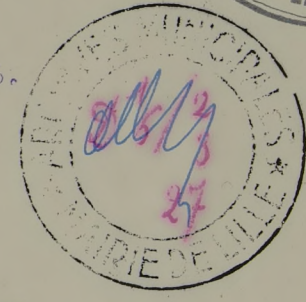
I9°- Construction de bow window 5 et 7 rue des Ponts de Comines par M. Hissie - Autoriser

1283



Sous-Commission de la Voie Publique.

Séance du 10 Novembre 1926.



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions Etalent présents: se prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial

- M.M. Bour Conseiller Municipal
- Debatts. 28 d°
- Cochez Directeur des Travaux Municipaux
- Moutier Chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement

Excusé : M. Balavoine Adjoint au Maire.

Absent : M. Girardin Conseiller municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

- 1° - Demande de projections lumineuses rue Faidherbe à l'angle de la rue du Friez par M. Bouchery.  
La Commission donne un avis défavorable à la demande présentée par le pétitionnaire, la Commission étant persuadée que malgré les précautions indiquées dans le rapport du service de la Police, la circulation sera gênée et qu'il en résultera des accidents. D'autre part cette année M. Bouchery ayant été autorisé à projeter des films relatifs à la Foire Commerciale n'a, en réalité, projeté que des films n'ayant d'autre but que d'attirer l'attention du public sur les objets exposés à sa vitrine, ce qui a motivé des réclamations de la Commission dans ses séances des 3 et 17 Mars 1926.
- 2° - Demande de pose de calicot en travers rue par la Sté Familia.  
La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée, étant donné que celle-ci créerait un précédent dangereux que ne manqueraient pas d'invoquer une foule de propriétaires de salles de spectacles et de commerçants. En principe, la pose de calicots en travers rue ne devrait être autorisée que pour les fêtes publiques.
- 3° - Demande d'étalage par la Cie Fse des Pêcheurs Réunis, 15 Place du Lion d'Or. Avis favorable, l'étalage n'apportant, en fait aucune gêne à la circulation.
- 4° - Service d'autobus entre Lens et Lille, M. Fastet pétitionnaire.  
La Commission donne un avis favorable sous réserve :  
A - Que le stationnement se fera rue des Ponts de Comines. Les voitures en partant vers Lens devant emprunter la rue Faidherbe et la rue de Paris.  
B - Chaque voiture devra payer une redevance annuelle de 500 frs.

5° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 201 Bd de la Liberté, M. Daubresse, pétitionnaire - Autoriser.

6° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 154 avenue de Bretagne M. Coquempot Waterloos pétitionnaire.- Autoriser.

7° - Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 293 rue Léon Gambetta - M. Barra pétitionnaire - Autoriser.

8° - Demande d'installation de bascules pèse-personnes sur la voie publique.-

L'Administration municipale dans sa séance du 1er mars 1926 ayant estimé qu'il n'y avait pas lieu, pour ne pas encombrer davantage la voie publique, de ne pas donner une suite favorable la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette décision et propose de maintenir le refus préalablement délivré.

9° - Construction d'un poste de transformateur en dur, sur la première zone des servitudes militaires.-

La Commission estime que malgré l'engagement pris par M. Beudaert de ne réclamer aucune indemnité; il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée, le décret du 10 août 1853 étant formel à cet égard.

10° - Eclairage public de la rue Claude Lorrain prolongée.-La Commission donne un avis favorable à l'installation de 2 consoles.

11° - Eclairage du pourtour du Palais des Beaux-Arts + Rétablissement des lanternes.-

La Commission estime qu'en vue d'assurer la sécurité des Musées pendant la nuit, il y a lieu de donner satisfaction à la demande présentée par M. Théodore.

12° - Construction de bow-window - 127 rue du Molinel par M. Duchêne - Avis favorable.

13° - Construction de bow-windows rue Jean Sans Peur, angle de la rue de l'Hôpital Militaire par M. Ponthieu. - Autoriser.

14° - Construction de bow-window 16 rue des Ponts de Comines par M. Donnay - Autoriser.

15° - Construction de bow-window - 24, quai de l'Ouest par M. Rogliano - autoriser.

16° - Construction de bow-window - 15 rue des Bouchers par M. Mizaël Le Mesre de Pas - Autoriser.-

17° - Service d'Autobus entre Lille Lens et Lille-Armentières.- Sté Electrique Lille-Boubaix-Tourcoing, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable à la création des services d'autobus sous les réserves suivantes:

A - Le stationnement des autobus aura lieu rue Léon Trulin, contre le kiosque des tramways déplacé.

B - Les autobus ne pourront en aucun cas emprunter les avenues macadamisées et notamment l'Avenue Mathias Delobel

C - la Sté pétitionnaire paiera une redevance annuelle de 500 f par voiture.



1926

Sous- Commission de la Voie Publique

L'Adm. Mun. ratifie les propositions  
de la Commission sous réserve de ses décisions  
qui auraient pu être prises  
pour les affaires ayant fait l'objet  
d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.  
L'Adm. Mun. décide d'attribuer 200 frs par an la redevance prévue au 6°.

LE 11.12.26  
M. PLANQUE.

M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Debadts, Conseiller Municipal,  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du  
démantèlement,

Excusé : M. Bour, Conseiller Municipal,  
Absent : M. Girardin, d°

Le Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit:

1°- Réception définitive du 4è lot du démantèlement- Adopté.

2°- Dérasement de l'enceinte fortifiée- 6è lot- La Commission adopte le projet présenté.

3°- Pose de calicot en travers la rue de Béthune par M.M. Baudry et Dewas- Refuser.

4°- Récolement des emprises sous et sur la voie publique- Ne pas donner suite, le travail n'étant pas compatible avec le résultat à obtenir.

5°- Distribution d'eau- Installation de foyers spéciaux sur 3 générateurs- La Commission donne un avis favorable à cette installation.

6°- Installation d'un poste transformateur dans le poste de l'usine d'Ommerin par le réseau électrique de la région lilloise La Commission donne un avis favorable sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 5 frs.

7°- Accident survenu le 4 Novembre à la Porte de Douai- La Commission après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Service intéressé estime qu'il y a lieu de considérer l'affaire comme étant réglée.

8°- Enseigne lumineuse extra-réglementaire 204 Rue Nationale M.M. Gobert frères pétitionnaires - Autoriser

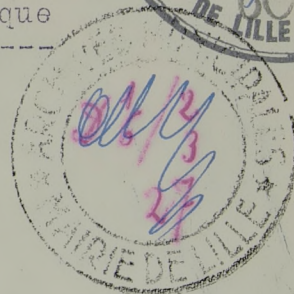
9°- Enseigne lumineuse extra-réglementaire I rue du Molinel M. Chopin pétitionnaire - Autoriser.

10°- Trottoir en mauvais état rue des Arts angle du Bd Carnot La Commission estime qu'une lettre demandant la construction du trottoir, pourrait être envoyée aux propriétaires.

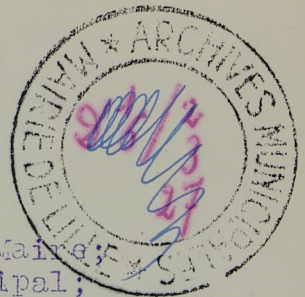
11°- Enseigne extra-réglementaire 13 rue d'Angleterre M. Delbarre pétitionnaire - Autoriser.

12°- Ecusson extra-réglementaire 21 r. des Chats-Bosses M. Lefebvre pétitionnaire- Autoriser.

13°- Bow-window - 38 r. de Tournai M. Doreau pétitionnaire- Autoriser.



SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Séance du 15 Décembre 1926

Etaient présents : M.M. BALAVOINE, Adjoint au Maire;  
BOUR, Conseiller municipal;  
COCHEZ, Directeur des Travaux municipaux;  
MOUTIER, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement;

Excusé : M. DEBADTS, Conseiller Municipal;  
Absent : M. GIRARDIN, d°

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Amélioration de l'éclairage public de la rue de Paris.- La Commission estime qu'il y a lieu d'adopter l'éclairage au gaz intensifié mais, afin de gêner le moins possible la circulation des piétons sur les trottoirs, elle estime qu'il devrait être fait emploi de consoles ou candélabres consoles au lieu et place des candélabres proposés.

2°- Amélioration de l'éclairage public, Place de Strasbourg.- La Commission adopte le projet d'éclairage intensifié proposé sous réserve de l'emploi de candélabres portant le foyer lumineux plus haut (3,m.50).

3°- Eclairage public - Achat de candélabres à gaz.- La Commission estime d'indépendamment de l'achat de 50 candélabres ordinaires, il y aurait lieu d'acheter 4 candélabres d'un modèle portant le foyer lumineux plus haut (pour emploi de becs multiplex modèle n°77 qui pourraient être utilisés place de Strasbourg) et deux candélabres consoles pour en faire un essai de pose dans les rues à trottoirs peu larges et avec habitations riveraines non susceptibles de recevoir des consoles ordinaires. La Commission estime, en outre, qu'il y a lieu d'autoriser le Service à traiter l'achat immédiatement.

4°- Suppression du pavillon de friture de la Place de la Nouvelle Aventure. La Commission estime que le délai déjà accordé à la Cie du Gaz peut être prolongé jusqu'au 30 Juin 1927.

5°- Droits de Voirie - Relèvement des Taxes.- Projet adopté.

6°- Regards sur chaussée et appartenant à des particuliers.- La Commission estime qu'il y a lieu de faire supprimer les regards en mauvais état, notamment ceux appartenant aux branchements des immeubles sis 13 bis, 15 et 17 rue de Valenciennes.

7°- Commerce accessoire rue Alphonse Mercier - M. PUIITS, pétitionnaire.- Refuser.

8°- Etalage 95, rue Esquermoise - M. MANCEAU, pétitionnaire.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction, la circulation étant trop intense dans cette artère.

9°- Borne fontaine à l'angle des rues Gustave Delory et de la Trinité - Dégâts causés par l'humidité - Réclamation de M. BOUTTEMAN. - La Commission propose d'accorder à M. BOUTTEMAN une indemnité de 500 frs.

*Le 21.12.26  
Paris sans observations  
M. Hauque*

.....



10° - Eclairage public - Travaux et menues fournitures - Renouvellement d'un marché - Projet de marché adopté.

11° - Etalage 96, rue d'Esquermos - H. VERGNE, pétitionnaire.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le refus préalablement délivré, le trottoir n'ayant pas 3 m. de largeur.

12° - Enseigne extra-règlementaire 20-22, rue Faidherbe - M. DEVRED, pétitionnaire.- Autoriser.

13° - Enseigne extra-règlementaire 16, rue Neuve.- M. L. SIGNAND, pétitionnaires.- Autoriser.

14° - Enseigne extra-règlementaire 14, rue de Paris.- M. DE WYLLÉ, pétitionnaire.- Autoriser.

15° - Demande d'installation d'une baraque de 3 m. x 3 m. par M. DELERUE à St-André.- Autoriser moyennant engagement de suppression sans indemnité à la 1ère injonction de l'Administration municipale.

16° - Embranchement particulier.- Demande d'exonération de redevance- M. M. A. COLLIN & Cie, pétitionnaires.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner une suite favorable, l'occupation ayant eu lieu.

17° - Eclairage de l'impasse des Petits Débris St-Etienne.- La Commission estime qu'il y a lieu de porter à 130 frs la redevance annuelle à réclamer à Mme HUYGHE.

18° - Déballage de marchandises rue Nationale - Galeries Lafayette - Sté pétitionnaire.- Refuser l'autorisation la circulation étant trop intense dans cette artère.

19° - Construction de raverdoirs sous la voie publique par l'Energie Electrique du Nord de la France.- La Commission estime qu'il y a lieu de faire supprimer les emprises litigieuses et de faire construire un second branchement.

20° - Construction de bow-windows rue du Priez 3 et 4 et retour rue Ste Anne par la Sté Foncière d'Assurances et de Réassurances.- Autoriser.

21° - Construction de bow-windows rue de Paris et retour Parvis St-Maurice par M. HURET.- Autoriser.

22° - Construction de bow-windows rue de la Picquerie par M. COLLEATE.- Autoriser.

*Adopté*  
L'Administration Municipale décide qu'elle procédera, en sa prochaine réunion à l'examen de la question du déplacement du kiosque des tramways de la place de la Gare et de celle relative au déplacement des voies de tramways, Grand'Place.

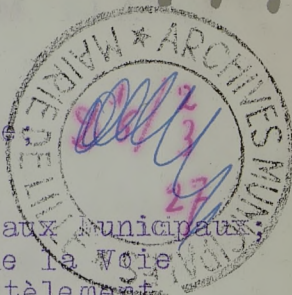
A cet effet, elle demande que lui soient soumis les plans et propositions du service, ainsi que les propositions définitives de la Sous-Commission de la Voie Publique.

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion n° 22/1127

Séance du 29 Décembre 1926

Etaient présents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire  
Bour, Conseiller Municipal  
Debatés d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du démantèlement



Absent: M. Girardin, Conseiller Municipal

A - La Commission examinant la question de la circulation générale dans la Ville de Lille estime qu'il y a lieu :

1°- de déplacer le kiosque de tramways Place de la Gare, pour le reporter à l'endroit indiqué au plan ci-joint, de façon à pouvoir réaliser le "sens unique" sur cette Place, ainsi qu'il est indiqué sur le plan sus-visé.

2°- de faire réaliser, à bref échéance, le déplacement des voies de tramways Grande Place, de façon à dégager les entrées des rues Neuve et Esquermoise

3°- La Commission charge, en outre, le Service de la Voie publique d'apposer immédiatement sur trottoirs, en des endroits bien visibles et après étude sur place, des disques semblables à ceux qui existent à Paris et qui portent la mention "sens interdit".

B - La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1° - Caissons lumineux extra-réglementaires, 5, rue d'Amiens, par la Sté des Grands Cinémas du Nord. - Autoriser

2° - Portes s'ouvrant extérieurement, - Quai du Vault par le Réseau électrique de la Région Lilloise. - Autoriser moyennant une redevance annuelle de 40 francs.

3° - Installation d'un monorail, rue Charles de Muysaert, par la Brasserie du Pélican. - Autoriser sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 200 francs.

4° - Trottoir en mauvais état Bd Montébello. - Ecrire à nouveau à l'Administration des Hospices en lui rappelant les engagements pris par elle.

5° - Poste de transformation dans une colonne genre "Morris" Place Casquette, par le Réseau Electrique de la Région Lilloise. - Avis favorable.

6° - Suppression des bornes-fontaines. - La Commission est d'avis d'opérer progressivement, d'accord avec le Service d'Hygiène, et à raison de 10 bornes par trimestre. Le Service des Eaux dressera, d'accord avec le Service d'Hygiène, la liste des 10 premières fontaines à supprimer.

7° - Dérasement de la fortification - 6ème Lot - Décompte définitif. - La Commission approuve le décompte définitif qui lui est présenté.

Renvoyé à une prochaine réunion pour discussion du déplacement du kiosque de tramways de la place de la Gare et du déplacement des voies de tramways Grand'Place.

28/11/26

*Adopté*

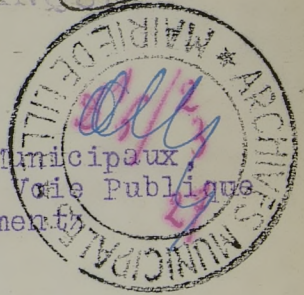
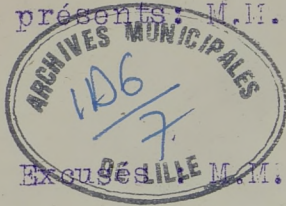
I475 - Sous-Commission de la Voie Publique - Procès-verbal de la réunion  
du 19 Janvier 1927.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction réglementaire.

SOUS-COMMISSION de la Voie Publique  
du 19 Janvier 1927.

Conseil d'Administration  
réunion du 19/1/27  
M. PLANCHON

Etaient présents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller Municipal,  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique  
et du Démantèlement.  
Excusés M.M. Debadts, Conseiller Municipal,  
Girardin, d° d°



La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Eclairage public de la rue Clovis Hugues.- La Commission donne un avis favorable sous réserve que le service pourvoiera également à l'éclairage de la rue Gutenberg, au retour de la rue Clovis Hugues.

2°- Etalage sur la voie publique 12-14, rue Faidherbe - M.M. Esders et Cie, pétitionnaires.- Autoriser.

3°- Demande d'établissement d'une réclame sur le paravent du Bar Chagnot, 2-4, Place de la Gare, par M. Biver.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner un avis favorable à la demande faite par M. Biver, l'arrêté N° 7491 du 17 Juin 1924 stipulant que : "Toute publicité sur les écrans, quels qu'ils soient, est interdite. Toutefois, la partie pleine des écrans pourra être utilisée, mais seulement pour la publicité des articles vendus dans l'établissement.

4°- Mauvais état des trottoirs de la rue de Paris, partie comprise entre la rue du Sec Arembault et la Rue du Molinel.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu actuellement d'envoyer, aux propriétaires riverains des mises en demeure, étant entendu qu'après la démolition de l'immeuble occupé par le marchand d'armes et situé à l'angle du Parvis St Maurice, la réalisation de l'élargissement de la chaussée sera exécutée. Les propriétaires seront dès lors invités à construire des trottoirs semblables à ceux de la partie de la rue de Paris comprise entre la rue des Manneliers et la rue du Sec Arembault.

5°- Eclairage des indicateurs "sens unique".- La Commission propose de rendre lumineux quelques panneaux. La question sera envoyée, pour étude, au service compétent.

6°- Suppression d'une cuvette sur trottoir, 2, rue La Phalecque.- La Commission propose de supprimer le raverdoir inutile, ce dernier ayant causé un accident.

7°- Suppression d'un tuyau d'air, 9, rue Roland par M. Lemaire.- La Commission donne un avis favorable à la radiation du pétitionnaire de la liste des redevanciers à partir du 1er Janvier 1927.

8°- Marchés pour fournitures nécessaires à l'entretien des jardins publics.- La Commission donne un avis favorable aux marchés à passer avec M. Mulnaert et M.M. Cayeux et Le Clerc.

9°- Exécution de 3 forages.- Essais de pompage.- La Commission donne un avis favorable à l'acquisition d'une moto-pompe.

.....

10°.- Installation d'une lampe électrique 85 rue Gustave Delory par M. Georges Bouchery.- La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 frs prévue par l'arrêté du 9 Novembre 1935.

11°.- Interdiction de circulation rue des 7 Agaches - Demande d'autorisation de stationnement par M.M. Reynès et Caralp.- La Commission estime qu'il n'est pas possible de pouvoir donner satisfaction aux pétitionnaires, sans causer des précédents que ne manqueraient d'invoquer les riverains de la rue des 7 Agaches.

12°.- Dégâts causés par une borne-fontaine à l'angle des rues Gustave Delory et de la Trinité.- Réclamation de M. Boutteman.- La Commission donne un avis favorable à l'indemnité de 550 frs à allouer au réclamant, à titre transactionnel.

13°.- Circulation des cyclistes sur les Chemins de Halage moyennant redevance au profit de l'Etat.- La Commission estime que la proposition faite par le service des Domaines ne paraît pas intéresser la Ville de Lille, les chemins de halage étant doublés de rues ou d'avenues.

14°.- Circulation sur les Avenues macadamisées du Petit Paradis et des Marronniers, M. Lefebvre, pétitionnaire.- Autoriser.

15°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 27, rue de la Barre, M. Dubois, pétitionnaire.- Autoriser.

16°.- Demande de réduction des frais de consommation d'eau causée par une fuite, 55, rue Philippe de Comines.- La Commission donne un avis favorable pour la réduction de 50% de l'excédent de consommation.

#### B - Circulation

La Commission examine enfin quelques problèmes relatifs à la circulation et elle arrête les dispositions ci-après :

1°- Place de Strasbourg.- Pour interdire la circulation des véhicules sur la partie de la Place comprise entre les deux terre-pleins et empruntée par la voie de tramways, la Commission décide qu'il sera apposé, à la place des plaques "Citroen" deux disques en tôle très apparents et comportant les inscriptions "Circulation interdite" et "Sens Unique"

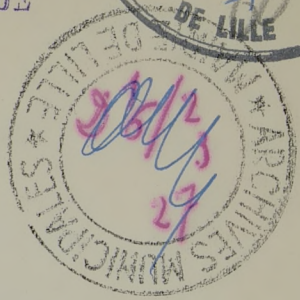
D'autre part, constatant que le stationnement de nombreux taxis entre la rue Jacquemars Gielée et la rue Masséna, doublés les jours de marchés de marchands ambulants, est une cause de gêne considérable pour la circulation, qui s'exerce rue Masséna, la Commission propose de reporter le stationnement des taxis, rue Jacquemars Gielée, partie comprise entre la Place de Strasbourg et le Bd Vauban, l'origine du stationnement ayant lieu près de la Place de Strasbourg.

2°- Carrefour rue de Béthune, rue de l'Hopital Militaire.- La Commission décide qu'un disque "Sens interdit" très visible devra être posé sur trottoir à l'origine de la rue de Béthune, ainsi que deux panneaux indiquant les directions Grand'Place et Gare.

3°- Place de la Gare.- La Commission demande que le service adresse des propositions définitives à l'Administration Municipale pour les modifications à réaliser.

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 2 Février 1927



Etaient présents :

M.M. Balavoine, Adjoint au Maire  
Bour, Conseiller Municipal  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Duflot, Inspecteur-Voyer, remplaçant M. Moutier,  
en mission.

Absents : M.M. Debadts ( )  
Girardin ( ) Conseillers Municipaux

A - La Commission examine les affaires courantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Garage d'autos Square Ruault, sur le terrain militaire situé à côté du Réduit - La Commission estime qu'il y a lieu d'inviter le garagiste de laisser fermer la porte du garage.

2°- Mauvais état des trottoirs de la rue des Augustins.- La Commission estime qu'il y a lieu de niveler les trottoirs situés dans le quartier détruit.

3°- Poste de Poteaux Electriques de Réclames et de Renseignements La Commission propose de faire placer, à titre d'essai un poteau Boulevard des Ecoles vers le carrefour des Rues de Douai et d'Arras mais estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter de concession, les autorisations, le cas échéant, devant être accordées comme permis-sions de voirie.

4°- Cave inondée 117 Rue de Canteleu.- La Commission propose de payer à M. Delval, à titre d'indemnité pour les dégâts causés, la somme de 1.600 Frs, acceptée par le réclamant.

5°- Retubage des chaudières à l'Usine élévatoire d'Emmerin.- La Commission donne un avis favorable au retubage de la chaudière N° 2.

6°- Achats de terrains à Ancoisne-Houplin.- Demande de renseignements par M. H. Lamblin.- La Commission estimant que l'établissement de la canalisation d'eau potable à capter aux environs de La Bassée, a été abandonnée, l'acquisition de terrains n'a plus actuellement sa raison d'être.

7°- Étalage Place Désiré Bouchée 3 et 5 - M. Serrure pétitionnaire La Commission estimant qu'il n'existe aucune circulation dans cette artère, donne un avis favorable à l'établissement d'un étalage faisant 0 m 20 de saillie sur la voie publique.

8°- Étalage 60 Rue Eugène Jacquet, Réclamation de M. Gustave Vandendriesche - La Commission a examiné avec toute bienveillance la réclamation de M. Vandendriesche, mais vu l'intensité de la circulation qui s'exerce Rue Eugène Jacquet et l'exiguité du trottoir (1 m 25) estime qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable à la demande présentée par le pétitionnaire .

9°- Mauvais état de la Rue Réaumur et de la Carrière de la Funquée.  
La Commission, bien qu'il s'agisse de voies privées, propose de mettre des scories dans ces artères, lorsque les trottoirs, dont l'entretien appartient à la Ville, auront été rechargés.

10°- Suppression de redevance pour travaux confortatifs, 121 Rue Léon Gambetta.- Avis favorable, l'immeuble appartenant à la Ville de Lille.

11°- Suppression de prise d'eau Quai du Wault par le Réseau électrique de la Région Lilloise.- La Commission propose de rayer la Société pétitionnaire de la liste des redevanciers.

12°- Modifications d'emprises 8 Rue Wicar, M. Debauf, pétitionnaire  
La Commission propose de ramener à 5 Frs la redevance réclamée à M. Debauf.

13°- Déballage de marchandises sur trottoir 74 bis rue Nationale - Galeries Lafayette, Société réclamante.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir sa décision prise dans sa séance du 15/12/26 c'est-à-dire de refuser l'autorisation.

B - La Commission examine ensuite les propositions faites par M. Janssens secrétaire du Syndicat des Marchands Ambulants, au cours de la Réunion de la Sous-Commission de la Voie Publique du 19 Janvier 1927 et relatives aux stationnements sur la Voie Publique.

Propositions faites par M. Janssens	Suites proposées par la Sous-Commission de la Voie Publique
1°: <u>Délivrance de médailles aux marchands ambulants.</u>	
: Délivrer les médailles par le Service des droits de place aux pétitionnaires munis a) du certificat de bonnes vie et mœurs, b) de l'extrait du casier judiciaire, c) d'un acte de naissance	: La Commission propose de faire examiner le point de droit par M. le Doyen Duez.
2°: <u>Stationnement autour des marchés:</u>	
: a) Refuser les autorisations aux pétitionnaires ayant une place fixe sur les marchés.	: La Commission donne un avis favorable à cette proposition (application des dispositions de l'arrêté du 5/12/25)
: b) Les tenanciers de petites boutiques pourraient continuer à bénéficier des autorisations préalablement accordées.	: La Commission propose de demander l'avis de la Commission des Halles et Marchés.
: c) Les membres d'une même famille ayant obtenu plusieurs autorisations, antérieurement à l'arrêté du 5/12/25, continueraient également à bénéficier des autorisations accordées, sous réserve que dans le cas où un membre vienne à disparaître, l'autorisation ne serait pas renouvelée.	: La Commission, estimant que les titulaires de ces autorisations, bénéficient actuellement d'un droit acquis, donne un avis favorable à cette proposition.



3°- Stationnement sur la Voie Publique

- a) suppression des allonges. : La Commission donne un avis favorable à ces propositions.
- b) n'employer que des voitures ayant au maximum 4 m de longueur (caisse 3 m, brancards 1 m) et 1 m 10 de largeur
- c) interdiction de faire vendre par des tiers. : La Commission donne un avis favorable à ces propositions.
- d) emploi d'une seule voiture par autorisation et suppression du stationnement, même momentané des voitures vides.
- e) le dégorgement de la rue du Sec Arembault, c'est-à-dire de faire stationner les voitures de la rue des Tanneurs à la Rue de Paris au lieu de la Rue Détournée à la rue de Paris. : La Commission estime que l'emploi de voitures ayant une longueur maximale de 4 m dégagera la rue du Sec Arembault. Elle propose de maintenir actuellement le statu-quo,
- f) la suppression de la délivrance des nouvelles autorisations dans la rue du Sec Arembault. : d°

4° Discussions entre les Sieurs Mianné et De Pannemacker.

- déplacement de ces deux marchands stationnant l'un à côté de l'autre Rue du Sec-Arembault. : La Commission estime qu'il y a lieu a) d'inviter M. Mianné à laisser occuper le stationnement par Mme Marie Wydoot, son épouse. b) de garder le roulement fait par les 6 premiers marchands mais de les placer dans l'ordre suivant : Baraffe, Wydoot, Tabary, Gauthier, De Pannemacker, Vankerkove.

5° Démonstrations faites sur la voie publique par les marchands forains.

- Délivrer, dans les 24 Heures, par M. le Commissaire Central de Police des autorisations sur présentation des papiers nécessaires pour justifier la moralité des pétitionnaires. : La Commission propose que les autorisations soient délivrées par le Service de la voie publique sur présentation de la patente foraine, du carnet d'identité de marchand forain, ainsi que d'un certificat de bonnes vie et moeurs ou d'un extrait du casier judiciaire ayant moins de 6 mois de date. Les autorisations ne seraient délivrées que pour une durée maximale de 15 jours et 3 mois au moins, après la précédente autorisation et sous réserve de vendre des produits manufacturés. Les droits afférents à ces emprises seraient de 2 Frs par m<sup>2</sup> et par jour, toute fraction de m<sup>2</sup> étant comptée pour unité.
- Les autorisations seraient accordées pour 8 jours, 15 jours ou 1 mois au maximum moyennant le paiement d'une taxe de 2 Frs par jour.
- Un nombre de 20 autorisations au maximum serait délivré.

Les autorisations seraient déli- :  
vrées aux emplacements ci-après : :  
Place Sébastopol 2 : Avis favorable  
Place Simon Vollant 2 : d°  
Rue du Molinel, angle de la rue de :  
Paris (quartier détruit 2 : d°  
Rue du Molinel, face au Bon Génie 2 : La Commission donne un avis défavorable  
: les travaux de pavage dans cette artère  
: devant être entrepris sous peu.  
Rue du Fg des Postes entre la Porte :  
et le P.N. 2 : Avis favorable.  
Place du Vieux Marché aux ( : La Commission donne un avis défavorable  
Chevaux 4 ) : pour ces deux emplacements et propose  
Place de Béthune 2 ( : de reporter ces 6 autorisations Rue du  
: Molinel, de chaque côté de la rue du  
: Plat.  
Boulevard de la Liberté sur le : Avis favorable sauf pendant le temps de  
trottoir du Jardin Vauban I : le Poire Commerciale.  
Porte de Roubaix, près rue du :  
Ballon I : Avis favorable  
Rue de Tournai, angle rue :  
Enrico ferri I : d° jusqu'au jour de la  
: réalisation des travaux prévus.  
Place Wicar I - Avis favorable sauf les jours de marchés.  
6° Stationnements en remplacement de ceux supprimés des Parvis St Maurice.

Angle de la rue des Arts et de la :  
Place des Patiniers dans le renfon- :  
cement du Lycée. I : Avis favorable.  
Rue des Ponts de Comines côté :  
N° Pairs entre la rue de Paris et :  
la rue Scheepers 3 : d°  
Angle de la rue du Priez et du ) La Commission propose de maintenir le  
Parvis St Maurice derrière l'Eglise ("statu-quo" jusqu'au jour où les travaux  
I ) de voirie ou d'installation d'immeuble  
Rue Léon Gambetta devant la future ( soient exécutés.  
Bourse du Travail 2 )

C - La Commission examine enfin quelques problèmes relatifs à la circulation et elle arrête les dispositions suivantes :

1°- Stationnement des tramways de l'E.L.R.T. Place du Théâtre, à l'angle du Boulevard Carnot.

La Commission propose, pour dégager ce carrefour de demander à la Société E.L.R.T. de faire stationner les tramways, lorsqu'une voiture stationne contre le terre-plein de la Place du Théâtre, sur le Boulevard Carnot.

2°- Modification des voies de tramways et déplacement du kiosque Place de la Gare.

La Commission insiste sur la nécessité de faire régler au plus vite la modification de la circulation, Place de la Gare estime qu'il est nécessaire de faire déplacer le kiosque à l'endroit désigné lors de sa dernière réunion et indiqué au plan ci-joint et d'inviter la Cie des tramways de Lille et de sa Banlieue à fournir, dans la huitaine des indications sur les modifications à apporter au tracé des voies de tramways.



1550 - Sous-Commission de la Voie Publique - Procès-verbal de la  
réunion du 16 février 1927.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Administration Municipale, statuant sur le projet de création d'une place publique à Fives, décide que la Commission du Plan, le Secrétaire Général de la Mairie entendu, déterminera le service qui sera chargé de l'accomplissement des formalités d'expropriation.

L'Administration Municipale décide en outre que cette question d'expropriation, ainsi que celle d'occupation temporaire du terrain, seront renvoyées à M. l'Adjoint Verhaeghe pour examen au point de vue insalubrité.

Conseil d'Administration  
Réunion du 5/3/27  
M. PLANQUE

- 7° - Suppression d'une porte s'ouvrant extérieurement, II rue Montesquieu.- Rayer M.M. Debergheet Lemaire de la liste des redevanciers.
- 8° - Emprise sur trottoir pour publicité. Sté La Grande Brasserie, pétitionnaire. La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation, la circulation étant trop intense Place de Béthune.
- 9° - Démolition des cinq pylones en pierre de la Porte de Dunkerque par M.M. Thomas frères. Autoriser, la démolition de ces pylones étant exécutée pour l'enlèvement des pierres.
- 10° - Achats de pierres blanches dures, provenant de la démolition des portes des fortifications par M.M. Thomas frères - La Commission propose de passer un marché avec les pétitionnaires, les pierres étant vendues 25 frs le m3.
- 11° - Enseigne lumineuse sur toiture 46 Rue Faidherbe par le Nord Négoce. - Autoriser.-
- 12° - Stationnement Square Daubenton par M. Leconte pendant la durée de la Foire Commerciale - Autoriser.
- 13° - Manque d'éclairage aux carrefours, Rue Nationale, Bd de la Liberté et Rue Nationale et Rue de l'Hôpital Militaire.- La Commission estime que lors du renforcement de l'éclairage du Bd de la Liberté l'éclairage au carrefour de la Rue Nationale sera du même coup intensifié. Quant au carrefour de la Rue Nationale, Rue de l'Hôpital Militaire, la Commission estime que l'éclairage est actuellement suffisant.
- 14° - Distribution d'eau - Pose de canalisations dans le quartier St Sauveur.- La Commission donne un avis favorable à l'augmentation de 100.000 frs au montant de l'adjudication de la Sté des Hauts Fourneaux de Pont à Mousson, pour fourniture des fontes, et de 35.000 frs au montant de l'adjudication de la Sté Eau et Assainissement pour travaux d'entretien et d'extension des canalisations.
- 14° - Distribution d'eau, fourniture de désincrustant.- La Commission adopte le marché à passer avec M. Casimir Bez pour fourniture de désincrustant pendant 1 an à compter du 1er Mars.
- 15° - Poste de transformation, suppression de redevance.- La Commission donne un avis favorable à la radiation de la liste des redevanciers, le Réseau Electrique de la Région Lilloise, le poste étant incorporé aux ouvrages de la concession.
- 16° - Suppression de globe lumineux 49 rue des Ponts de Comines - La Commission donne un avis favorable à la radiation de M. Dufлот de la liste des redevanciers.
- 17 - Remplacement de dalles en verre sur trottoir - I grand'Place- La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 25 frs.
- 18° - Suppression de globes lumineux - 260 Rue de Paris - La Commission donne un avis favorable à la radiation de M. Crépin de la liste des redevanciers.

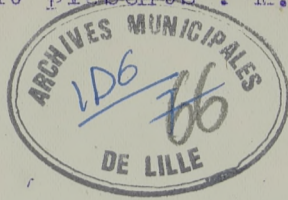
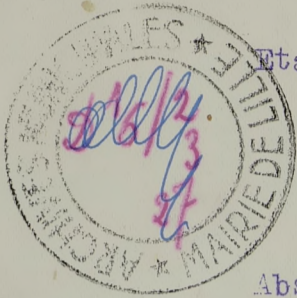
L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont  
soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour  
les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction  
complémentaire.

Conseil d'Administration

Séance du 9 Mars 1927.

Reunion du 27-4-27

M. PLANQUE



Etaients présents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire;  
Bour, } Conseillers municipaux;  
Debadts, }  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux;  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.  
Absent ; M. Girardin, Conseiller Municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les  
solutionner comme suit :

- 1° - Achat de 2 bouches d'incendie à la Sté Eau et Assainissement.  
La Commission estime que, pour en finir avec cette affaire et  
tenir compte des frais de pose des bouches d'incendie, il y a lieu  
de régler à la Sté Eau et Assainissement, les deux bouches d'incen-  
die qu'elle a posées au Champ de Foire, sur la base de 1.000 frs  
l'une.
- 2° - Distribution d'eau - Usine Elévatoire d'Emmerin - Retubage de chau-  
dières.  
La Commission donne un avis favorable au marché à passer avec la  
maison Meunier et Cie.
- 3° - Cinéma publicité 28, rue Grande Chaussée par la maison "Boka".  
La Commission donne un avis défavorable, en raison de l'importance  
de la circulation qui s'exerce rue Grande Chaussée.
- 4° - Pose de plaques " Interdit aux Poids Lourds ", rue Edmond Bailleux.  
La Commission estime qu'il n'appartient pas à la ville de poser  
des plaques dans des rues particulières, ce soin ne pouvant qu'in-  
comber aux propriétaires riverains.
- 5° - Enseignes extra-règlementaires, 31, rue Nationale, M. Agnus père, péti-  
tionnaire.  
La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une  
redevance annuelle de 600 frs.
- 6° - Pose d'écritaux métalliques sur les lampadaires ou becs de gaz par  
M. Naimane.  
La Commission donne un avis défavorable à cette proposition.
- 7° - Poste de transformateur dans une colonne genre "Moriss", place  
Casquette.  
La Commission donne un avis favorable sous réserve de mettre cette  
question ultérieurement au point avec la Sté qui installera des  
kiosques de publicité, le Réseau électrique de la Région lilloise  
s'engageant à faciliter l'installation de l'éclairage de la colonne.
- 8° - Ecusson extra-règlementaire 25, rue Princesse. M. Vienne, pétition-  
naire.  
La Commission donne un avis favorable sous réserve de faire payer  
au pétitionnaire une redevance annuelle double de la redevance  
normale.

.....

9°- Postes de Secours en divers endroits par la Sté des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais.

La Commission donne un avis favorable.

10°- Abatage d'arbres rue du Fg des Postes, M.Zimmerman, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner une suite favorable à la demande présentée par M.Zimmerman.

11°- Déballage sur la voie publique - Galeries Lafayette Sté, pétitionnaire.

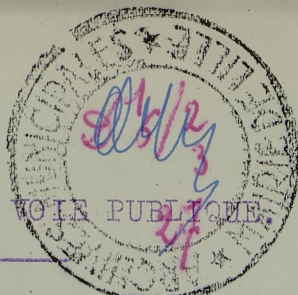
La Commission maintient son point de vue qui est de ne pas autoriser de déballages sur la voie publique, surtout rue Nationale; et elle estime qu'il serait dangereux de créer un précédent pour un cas isolé, même spécial. Toutefois, elle laisse à l'Administration Municipale le soin de décider si, par mesure générale, il ne serait pas opportun de permettre aux commerçants de procéder à des déballages de marchandises sur trottoirs, dans des conditions bien déterminées et pendant une heure fixe de la journée susceptible d'occasionner une gêne minimum à la circulation générale.

12°- Eclairage Place Cormontaigne. Demande des "Amis de Lille".

La Commission estime qu'il y a lieu de profiter de la suppression éventuelle des pylones d'entre-voies et de leur remplacement par des pylones en terre-plein, pour créer, après étude sur place, des terre-pleins de dimensions suffisantes qui permettraient l'installation d'appareils d'éclairage pour éclairer le centre de la place.

13°- Installation de colonnes d'affiches sur la voie publique - Proposition de M.René Lorteur, représentant de la Sté Paris, Province, Publicité.

La Commission, après avoir constaté que les différentes sociétés d'affichages qui avaient fait des propositions pour installer des colonnes de publicité n'ont pas répondu aux lettres qui leur ont été adressées ou ont déclaré ne pouvoir installer que des colonnes non lumineuses, estime qu'il y a lieu de retenir définitivement et uniquement la proposition faite par M.René Lorteur. Elle examine les emplacements proposés par ce dernier, dont un grand nombre peuvent être retenus ainsi que les emplacements proposés par le Service pour assurer l'éclairage de carrefours obscurs et elle décide qu'une visite sur place devra être faite pour déterminer exactement les emplacements définitifs à adopter.



SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

Administration

1551 12

Séance du 23 Février 1927.

Etaient présents : M.M. BALAVOINE, Adjoint au Maire,  
BOUR, Conseiller Municipal,  
COCHÉZ, Directeur des Travaux Municipaux,  
MOUTIER, Chef du Service de la Voie  
Publique et du Démantèlement,  
Excusé : M. DEBADTS, Conseiller Municipal.  
Absent : M. GIRARDIN, d°

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

- 1° - Aménagement de 3 stations de pompage - 3ème lot - Réception définitive des pompes et moteurs -  
La Commission donne un avis favorable.
- 2° - Aménagement de 3 stations de pompage - 4ème lot - Transformateurs. Réception définitive.  
La Commission donne un avis favorable.
- 3° - Fourniture d'eau par la Sté des Eaux du Nord. Renouvellement de convention.  
La Commission donne un avis favorable au projet de convention qui lui a été présenté.
- 4° - Seuil extra réglementaire 25, rue du Prieuré.  
Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 frs.
- 5° - Balayage intérieur des cabines " Taxiphone ".  
La Commission maintient son avis donné dans sa séance du 21 Juillet 1926 et estime qu'il appartient à l'Administration Municipale de statuer, l'Administration Municipale ayant donné un avis défavorable.
- 6° - Vente de ballons place de la Gare - M. VAN OSTENDE pétitionnaire.  
La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de déroger aux décisions prises surtout place de la Gare où la circulation générale est très difficile à assurer.
- 7° - Demande d'établissement d'un terre-plein bd de la Liberté, face au Jardin Vauban.  
La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner une suite favorable à la demande présentée par M. LENOBLE, cette partie du Bd de la Liberté ayant été rectifiée en toute connaissance de cause.
- 8° - Pose de bow-window rue du Bois par M. COLLET, 76, rue de la Louvière.  
Autoriser.
- 9° - "Sens unique", rue de la Bourse - Réclamation des riverains.  
La Commission propose de maintenir le statu-quo.

1551 - Sous-Commission de la Voie Publique - Procès-verbal de la réunion du 23 Février 1927.

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Commissaire d'Administration  
Réunion du 5/3/27  
M. PLANQUE



IO°- Circulation - Pose d'un disque lumineux " Sens interdit" et de deux flèches indicatrices place de Béthune à l'entrée de la rue de Béthune.

La Commission donne un avis favorable à la proposition de M. MAUGE, c'est-à-dire, de faire poser 2 flèches indicatrices semblables à celles adoptées pour la place du Théâtre, pour la somme de 1311 frs, ainsi qu'un disque " Sens Interdit ", avec hublot central pour le prix de 541, f. 60.

Le prix total, soit 1.852, f. 60 devant être imputé sur le crédit "Dommages de guerre".

II°- Modification des voies de tramways Grande Place et déplacement du kiosque des tramways place de la Gare.

La Commission a eu une entrevue avec M. DESMET, Directeur de la Cie des Tramways et M. BENISTAN, Ingénieur de la Cie. Après échange de vues, les représentants de la Cie des Tramways ont déclaré qu'ils vont étudier d'urgence les solutions définitives à intervenir, qu'ils soumettront ensuite à leur Administration Centrale pour décision et propositions définitives à présenter à l'Administration Municipale.

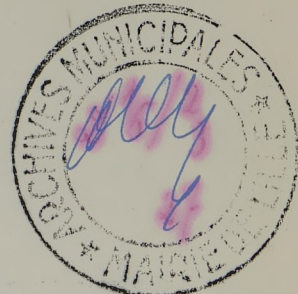
L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont  
soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour  
les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction  
complémentaire.

..... Conseil d'Administration  
Séance du 31 Mars 1927. Réunion du 27-4-27  
----- M. PLANQUE

Etaient présents:

M.H. Balavoine adjoint  
Bour Conseiller municipal  
Cochez Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier - Ingénieur T.P.E.

Absents : M.H. Debats Conseiller municipal  
Cirardin d°.



La Commission examine les affaires suivantes et propose de les  
solutionner comme suit :

1° - Stationnement des automobiles Place Rihour - Réclamation  
de M. l'Ingénieur en Chef Grimpret - La Commission propose de rappeler  
à M. le Directeur de la Cie des Tramways, l'entrevue du 23 février  
1927 relative au dépôt du projet de modifications des voies de tram-  
ways Grand'Place. La Commission estime que si une solution définitive  
ne pouvait intervenir rapidement, il y aurait lieu d'envisager à brève  
échéance toutes modifications utiles de la ligne L.

2° - Pompe mesureuse d'essence rue Jenner - 89 - MM Declercq et  
Messien - pétitionnaires - Autoriser.

3° - Suppression de globe lumineux, 16 rue du Molinel -  
La Commission propose de rayer M. Bétrancourt de la liste des redevan-  
ciers, à compter du 1er janvier 1927.

4° - Enseigne lumineuse sur toiture 62, Grand'Place - Grande-  
Brasserie Sté - Pétitionnaire - Autoriser.

5° - Stationnement sur la voie publique M. Hoste Cappelaere  
pétitionnaire - La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner  
satisfaction au pétitionnaire.

6° - Déplacement de la Cabine "Taxiphone" Place des 4 Chemins -  
Autoriser.

7° - Demande de stationnement de voitures automobiles rue de Bé-  
thune, M. Laurent pétitionnaire - La Commission estime qu'il n'y a pas  
lieu de donner satisfaction au pétitionnaire.

8° - Circulation d'un tracteur - Cie internationale des Machines  
Agricoles pétitionnaire - Autoriser -

9° - Décrottoirs avec saillie extra réglementaire 39-41 rue Gus-  
tave Joncquet - M.M. Viste et Clarisse, pétitionnaire - Autoriser  
moyennant une redevance de 10 frs par décrottoir.

10° - Location de casemate par M. Platteau - La Commission donne un  
avis favorable moyennant un loyer de 150 f par an.

11° - Distribution d'eau - Dégâts causés par une fuite Cour  
Delcroix. La Commission donne un avis favorable au paiement à M.  
Mullier Richebé de la somme de 230 f 25 à titre de dommages intérêts

I2° - Demande d'établissement de terrasse place Rihour angle rue de la Vieille Comédie - La Commission estime qu'à titre tout à fait exceptionnel une terrasse vers la Place Rihour, en dedans de l'alignement de la rue de la Vieille Comédie, pourrait être accordée.

I3° - Demande d'étalage 67 rue de la Monnaie - La Commission estime qu'un étalage de 0 m 23 de saillie maximum peut être autorisé.

I4° - Distribution d'eau - Réclamation de la Clinique départementale d'Esquermes - La Commission estime qu'il y a lieu de répondre à M. le Directeur Médecin chef Raviart que le tarif appliqué à la Clinique d'Esquermes est le tarif le plus réduit correspondant aux abonnements industriels et consenti à toutes les administrations. Néanmoins, elle demande à l'Administration s'il ne serait pas opportun de prévoir un tarif dégressif au-dessus d'une consommation de 10.000 mètres cubes et qui pourrait être fixé comme suit :

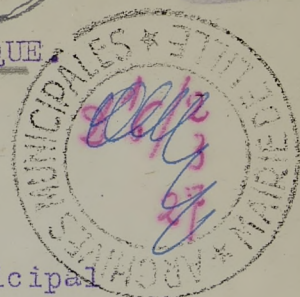
de 10.000 à 30.000 m <sup>3</sup>	.....	0 f 60
au-dessus de 30.000 m <sup>3</sup>	.....	0 f 50



904

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 27 Avril 1927



Etaient présents: MM. Bour, Conseiller Municipal  
Debadts d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie  
Publique & du Démantèlement.

Excusé : M. Balavoine Adjoint au Maire

Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal.

- La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :
- 1°- Seuil avec saillie extra-réglementaire -175 Rue du Eg de Roubaix par M.M. Dufaux frères - Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 frs.
  - 2°- Suppression d'une pompe murale mesureuse d'essence 17 Rue du Pont du Lion d'Or par Mr Deporter - Rayer Mr Depoorter de la liste des redevanciers, à partir du 1er Janvier 1927.
  - 3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 24I bis Rue du Eg de Roubaix par M. Montuelle - Autoriser.
  - 4°- Installation d'une pompe mesureuse d'essence, 3I Rue de Paris par Mr Prévost - Autoriser.
  - 5°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence - 15 Place Jacquart par Mr St Romain - Autoriser.
  - 6°- Porte s'ouvrant extérieurement Rue Friedland par la Sté Energie Electrique du Nord de la France - Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 20 frs.
  - 7°- Déversoir de drèche Rue de la Baignerie par la Sté Anonyme des Brasseries Vandamme - Autoriser moyennant le paiement d'une redevance de 100 frs.
  - 8°- Affermages. Remboursement des sommes perçues par la Ville pour location de terrains de fortifications réservés à différentes Administrations de l'Etat - La Commission donne un avis favorable au remboursement au Service des Domaines, des sommes perçues indûment.
  - 9°- Canalisation d'eau Rue St Luc.- La Commission estime qu'il y a lieu de s'en tenir à l'application de la délibération du Conseil Municipal du 10 Août 1926 qui fixe, pour les rues privées, le remboursement par les abonnés de la moitié du coût de la canalisation posée sur la longueur, front à rue, de leur propriété.
  - 10°- Distribution d'eau - Inondation de cave, Rue de Canteleu et Bd de la Moselle - La Commission donne un avis favorable au remboursement, à Mr Leignel, de la somme de 339 frs.
  - 11°- Stationnements Rue Lepelletier, Réclamation collective - La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le statu-quo.
  - 12°- Stationnements Rue Masséna - Réclamation de MM. Desquiens et Hauwelle - La Commission estime que, des autorisations régulières ayant été accordées, il paraît difficile de supprimer brutalement ces autorisations sans motif plausible. Elle estime qu'il est préférable de supprimer ces postes par voies d'extinction.

.....

- I3°- Permis de conduire - Changement de lieu où les candidats peuvent apprendre à conduire les voitures automobiles.- La Commission estime qu'un emplacement, Rue de la Bassée, ayant été fixé en accord avec Mr le Préfet du Nord pour l'exercice des candidats, au permis de conduire, il n'y a pas lieu d'accorder des dérogations qui créeraient de graves précédents et seraient de nature à troubler considérablement la circulation.
- I4°- Friterie Place de la Nouvelle Aventure- Demande de prolongation- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder de nouvelles prolongations.
- I5°- Pose de colonnes affiches sur la Voie Publique.- La Commission donne un avis favorable à la pose de colonnes affiches lumineuses aux endroits ci-après :
- 1°- Angle du Bd de la Liberté et du Bd Vauban, sous réserve que la colonne soit placée Bd Vauban, après le kiosque.
  - 2°- Bd de la Liberté sur le trottoir du Jardin du Palais des Beaux-Arts, près de la Rue de Valmy.
  - 3°- Place des 4 Chemins ( à l'intersection des Rues d'Iéna et du Marché)
  - 4°- Place Sébastopol (vers la Rue des Postes)
  - 5°- Place de Tourcoing à 15m du kiosque vers la Rue de la Bassée.
  - 6°- Carrefour des Rues de Douai et d'Arras.
  - 7°- Place Madeleine Caulier sur le trottoir du Chemin de Fer.
  - 8°- Mont-de-Terre.
  - 9°- Place Barthélémy Dorez.
  - 10°- Angle Rue d'Esquermes et du Bd Montébello.
  - 11°- Place Philippe Lebon (sur le trottoir de l'Ecole Pasteur)
  - 12°- Carrefour de la Rue Lequeux et de l'Avenue de Dunkerque.
  - 13°- Carrefour des Rues Nationale et Solférino.
  - 14°- Place Désiré Bouchée.
  - 15°- Rue Gauthier de Chatillon, angle de la Place de la République,
  - 16°- Place Vanoenacker
  - 17°- Rue St Sauveur sur le trottoir de l'Hôpital.
  - 18°- Carrefour des Bds Papin et des Ecoles (colonne placée), et donne un avis défavorable pour les emplacements ci-dessous désignés :
- 1°- Place de Strasbourg
  - 2°- Place Rihour
  - 3°- Place de la Nouvelle Aventure
  - 4°- Parvis St Maurice
  - 5°- Trottoir des Halles St Martin côté Rue de Gand.
  - 6°- Place du Concert sur le trottoir du Conservatoire de Musique, à l'angle de la Rue Alphonse Colas.
- I6°- Suppression de la friterie établie sur trottoir Rue de Tournai à l'angle de la Rue du Kolinel.- La Commission demande que le Service de la Voie Publique fasse supprimer cette emprise qui gêne considérablement la circulation.

réunion du 30 juin 1927

I688- SS-Commission de la Voie Publique- P.V. de la réunion du 18.5.27-

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

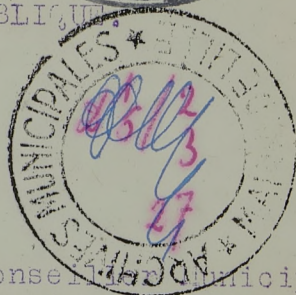
L'Administration Municipale appelle l'attention du service et de la Sous Commission sur la nécessité de ne pas autoriser l'installation de pompes fixes mesureuses d'essence dans les voies principales de la Ville et notamment dans les rues du Centre.

2° Direction.



SOUS COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 18 Mai 1927.



Etaient présents: MM. Debadts, Conseiller Municipal  
Cochez, Directeur des Travaux  
Municipaux,  
Moutier, Ingénieur des T.P.E.  
Chef du Service de la  
Voie Publique & du  
Démantèlement,  
Absents : MM. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour  
Girardin { Conseillers Municipaux.

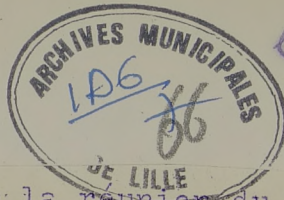
La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

- 1°- Pose de colonnes affiches lumineuses - M. René Lorthieur ayant demandé par lettre du 14 Mai de porter à 30 le nombre de colonnes à placer, la Commission propose d'autoriser les emplacements suivants :  
A- face au 54 Rue Jacquemars Gielée,  
B- Rue de Gand (trottoir des Halles St Martin)  
C- Rue du Fresne angle Place Rihour (à titre provisoire, c'est-à-dire jusqu'à la réalisation de la future Place de Rihour.
- 2°- Stationnement Avenue Mathias Delobel - Mr Hoste Cappelaere, pétitionnaire.- Mr Hoste Cappelaere circulant avec plusieurs voitures à traction hippomobile, et ayant un stationnement (commerce accessoire) Place de Béthune, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de lui donner satisfaction.
- 3°- Stationnements Rue Lepelletier, Réclamation collective - La Commission maintient son avis du 27 Avril 1927 c'est-à-dire estime qu'il y a lieu de maintenir le statu-quo.
- 4°- Demande d'abattage de trois arbres Rue du Eg des Postes - Mr Timmerman, pétitionnaire - Les arbres étant distants entre eux de 3m,50, la Commission estime que Mr Timmerman peut facilement faire entrer dans son chantier, des camions et que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de faire abattre les arbres.
- 5°- Seuil avec saillie extra réglementaire.- 13 Rue Chanzy - La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 frs.
- 6°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence Rue du Fresne, angle de la Rue de la Vieille Comédie - Mr Radier, pétitionnaire.- La Commission donne, en principe un avis favorable sous réserve que la pompe ne sera installée que lors de la construction du futur trottoir.
- 7°- Installation d'une pompe à essence 28 Place de la Nouvelle Aventure, Mr Van Hombeck, pétitionnaire.- La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder satisfaction,

en raison de l'exiguité du trottoir et de l'intensité de la circulation les jours du marché de Wazemmes.

- 8°- Seuils avec saillie extra-réglementaire 25-27- Bd Charles Delesalle - La Commission donne un avis favorable, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 20 frs -
- 9°- Canalisation d'eau potable Rue Eugène Delacroix - Avis favorable sous réserve que les 15 propriétaires de ladite rue fassent chacun une demande de branchement.
- 10°- Pose d'affiches sur les arbres de l'Avenue Mathias Delobel - Mr Fortuné Wyckaert pétitionnaire. - La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction, afin de ne pas créer de précédent dangereux au point de vue esthétique.





0944

I692- Ss-Commission de La Voie Publique- P.V. de la reunion du I.6.27-

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

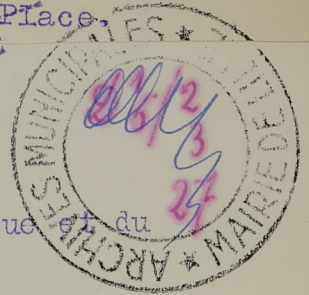
L'Administration Municipale signale en outre à la Sous-Commission qu'il convient de ne pas donner suite à la demande présentée par M. Baratto en vue d'être autorisé à s'installer face au N° 3 de la Grand'Place.

Présents :

- M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,
- Bour, Conseiller municipal,
- Debadts, d°
- Cochez, Directeur des Travaux municipaux,
- Moutier, Chef du Service de la Voie Publique

Absent : M. Girardin, Conseiller municipal.

Conseil d'Administration  
Reunion du 30.6.27  
M. PLANQUE



La Commission examine les affaires ci-après et propose de les solutionner comme suit :

1°- Stationnement de voitures Place de la Gare.- La Commission estime qu'il y a lieu, avant de solutionner cette affaire, de demander l'avis du service de la Police.

2°- Panneaux réclames lumineux et indicateurs automatiques de rues.- Réclamations Maugé et Duvivier.-

La Commission donne un avis favorable à ces réclamations. M.M. Maugé et Duvivier demandant de maintenir la durée de 10 années afin de pouvoir amortir les dépenses engagées par eux, amortissement basé sur 10 ans d'exercice dans l'établissement des prix de base pour la location des panneaux-réclames.

3°- Demande d'abatage d'arbres rue du Bg des Postes.- La Commission demande de transmettre le dossier à M. Bédène pour visite des lieux et avis.

4°- Stationnements rue Léon Gambetta les jours de marchés.- La Commission fait sien l'avis de M. le Commissaire Central, c'est-à-dire de supprimer les stationnements dans cette artère au fur et à mesure des vacances, en raison des difficultés réelles de la circulation.

5°- Embranchement particulier.- Exonération de redevance pour l'année 1927 - M.M. Bidault, Longuepée, Herbau.

Avis favorable, les travaux ne pouvant être exécutés cette année.

6°- Rue des Bois Blancs. Modification de dénomination.- La Commission estime qu'il y a lieu de demander l'avis du Comité du Quartier de la rue des Bois Blancs.

7°- Prise d'eau dans le Canal du Sabot.- Transfert de redevance.-

La Commission donne un avis favorable au transfert de la redevance, au nom de la Sté d'Electricité de Lille et de sa banlieue.

8°- Stationnement Grand'Place. Déplacement demandé par M. Baratto.-

La Commission autorise à titre tout à fait provisoire le déplacement demandé, étant entendu qu'au moment de l'exécution des travaux de pose de voie de tramways, le déplacement aura lieu d'office.



094

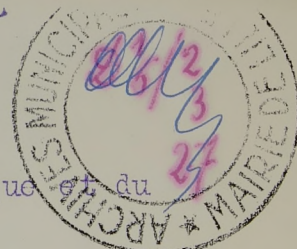
SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

Séance du 1er Juin 1927.

Etaient présents :

M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller municipal,  
Debadts, d°  
Cochez, Directeur des Travaux municipaux,  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du  
Démantèlement,  
Absent : M. Girardin, Conseiller municipal.

Com-  
Réunion du  
M. PLANQUEL



La Commission examine les affaires ci-après et propose de les solutionner comme suit :

1°- Stationnement de voitures Place de la Gare.- La Commission estime qu'il y a lieu, avant de solutionner cette affaire, de demander l'avis du service de la Police.

2°- Panneaux réclames lumineux et indicateurs automatiques de rues.-  
Réclamations Maugé et Duvivier.-

La Commission donne un avis favorable à ces réclamations. M.M. Maugé et Duvivier demandant de maintenir la durée de 10 années afin de pouvoir amortir les dépenses engagées par eux, amortissement basé sur 10 ans d'exercice dans l'établissement des prix de base pour la location des panneaux-réclames.

3°- Demande d'abatage d'arbres rue du Pg des Postes.- La Commission demande de transmettre le dossier à H. Bédène pour visite des lieux et avis.

4°- Stationnements rue Léon Gambetta les jours de marchés.- La Commission fait sien l'avis de H. le Commissaire Central, c'est-à-dire de supprimer les stationnements dans cette artère au fur et à mesure des vacances, en raison des difficultés réelles de la circulation.

5°- Embranchement particulier.- Exonération de redevance pour l'année 1927 - M.M. Bidault, Longuepée, Herbau.

Avis favorable, les travaux ne pouvant être exécutés cette année.

6°- Rue des Bois Blancs. Modification de dénomination.- La Commission estime qu'il y a lieu de demander l'avis du Comité du Quartier de la rue des Bois Blancs.

7°- Prise d'eau dans le Canal du Sabot.- Transfert de redevance.-

La Commission donne un avis favorable au transfert de la redevance, au nom de la Sté d'Electricité de Lille et de sa banlieue.

8°- Stationnement Grand'Place. Déplacement demandé par M. Baratto.-

La Commission autorise à titre tout à fait provisoire le déplacement demandé, étant entendu qu'au moment de l'exécution des travaux de pose de voie de tramways, le déplacement aura lieu d'office.

9°- Suppressions de pompes mesureuses d'essence.-  
 17, rue du Pont du Lion d'Or - M. Deporter,  
 8, rue du Fg d'Arras - M.H. Crombet et Leclerc.

La Commission donne un avis favorable à la radiation de ces permissionnaires, de la liste des redevanciers.

10°- Bow-window I, rue du Fresnes, H. Degobert.-  
 Autoriser.

11°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 147 rue du Molinel.- H. Lestoquoy, pétitionnaire.- Autoriser.

12°- Stationnement sur la voie publique autour des marchés.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir les situations acquises. En conséquence, les marchands de 4 saisons ayant depuis longtemps un emplacement fixe pourront, à titre exceptionnel, garder leur emplacement autour des marchés.

13°- Réfection du trottoir de l'Hôpital de la Charité.- L'Administration des Hospices de Lille ayant fait connaître, par lettre du 18 Mai 1927, qu'elle n'avait pas les ressources disponibles pour faire face à la dépense qu'entraîneraient ces travaux (135.000 frs), la Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la construction du trottoir de l'Hôpital de la Charité et, étant donné que la Commission Administrative des Hospices s'était engagée par lettre du 12 août 1925 à inscrire la dépense au budget additionnel de 1925, la Commission propose à l'Administration municipale de refuser d'approuver le prochain budget, s'il ne comporte pas un crédit nécessaire à l'exécution des travaux demandés.

14°- Pose de colonnes affiches lumineuses par la Sté Paris Province Publicité.- H. Lorteno, représentant.-

La Commission propose de placer la 20e colonne rue Pierre Dupont à l'angle de la rue de l'Hôpital Militaire et de fixer la redevance annuelle à percevoir pour chaque colonne à 500 frs.

L'Administration municipale, après un échange de vues sur la question de la modification des voies de tramways Grand'Place et sur celle du déplacement du kiosque des tramways place de la Gare, ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Étaient présents:  
M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller municipal,  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Moutier, chef du service de la voie publique et du démantèlement

Conseil d'Administration

Réunion du 27.9.27

M. PLANQUE

Excusés :

M.M. Debauts, Girardin, Conseillers municipaux.

La Commission examine les affaires ci-après et propose de les solutionner comme suit :

1° - Stationnement, avenue Mathias Delobel - Réclamation

M. Boulinguez :

La Commission estime qu'on ne peut pas créer de privilèges pour vente sur la voie publique et que M. Cappelaert ayant été régulièrement autorisé, il n'y a pas lieu de limiter ou de retirer cette autorisation.

2° - Occupation de la Voie Publique 15B, rue Solférino.-

La Commission estime qu'il y a lieu de retirer l'autorisation l'occupation constituant un dépôt de marchandises sur la voie publique et non un étalage.

3° - Etalage, 35 rue de Flandre - M. Proix pétitionnaire

Autoriser.

4° - Etalage 96 rue d'Esquermes- M. Vergne pétitionnaire.- Autoriser.

5° - Terrasse, Place du Vieux Marché aux Chevaux - M. Gobert, pétitionnaire. Autoriser sous réserve que l'emprise ne pourra être supérieure à 0 m 75 de largeur.

6° - Construction non réglementaire 27, rue Vergniaud.- La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la construction du mur mitoyen à son épaisseur réglementaire.

7° - Canalisation d'eau rue de Mulhouse - M.M. Paul Leblan et fils pétitionnaire.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 270 francs.

8° - Dalles en verre, 9 rue des Bonnes Rappes.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 25 francs.

9° - Pose d'une cabine "taxiphone" rue du Fg d'Arras, face au N° 10.- Autoriser.

10° - Rigole de trop plein de la source Billant - Remise en état -

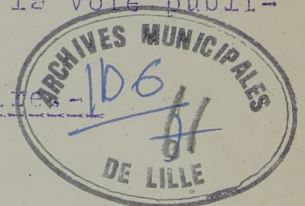
La Commission donne un avis favorable à l'approbation du marché de gré à gré à passer avec M.M. Thibaut, entrepreneurs à Haubourdin

11° - Remplacement de voies de tramways et appareils constituant le carrefour du Bd de la Liberté et de la rue Nationale.

Avis favorable au projet de réglementation de la circulation pendant l'exécution des travaux.

12° - Affermage sur la fortification - Affaire Delva.-

La Commission donne un avis favorable au remboursement à la Ville des sommes indûment perçues par M. Delva et estime qu'il y a lieu de rendre libre le terrain le plus tôt possible.



Sous Commission de la Voie Publique.

Séance du 22 Juin 1927.

étaient présents:

M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller municipal.  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Moutier, chef du service de la voie publique et du département  
Excusés :  
M.M. Debadts, Girardin, Conseillers municipaux.

Réunion du 21.9.27  
M. PLANQUE

La Commission examine les affaires ci-après et propose de les résoudre comme suit :

1° - Stationnement, avenue Mathias Delobel - Réclamation  
M. Boulinguez :

La Commission estime qu'on ne peut pas créer de privilèges pour vente sur la voie publique et que M. Cappelaert ayant été régulièrement autorisé, il n'y a pas lieu de limiter ou de retirer cette autorisation.

2° - Occupation de la Voie Publique 15B, rue Solférino.-

La Commission estime qu'il y a lieu de retirer l'autorisation l'occupation constituant un dépôt de marchandises sur la voie publique et non un étalage.

3° - Etalage, 35 rue de Flandre - M. Proix pétitionnaire.

Autoriser.

4° - Etalage 96 rue d'Esquermes - M. Vergne pétitionnaire.- Autoriser.

5° - Terrasse, Place du Vieux Marché aux Chevaux - M. Gobert, pétitionnaire. Autoriser sous réserve que l'emprise ne pourra être supérieure à 0 m 75 de largeur.

6° - Construction non réglementaire 27, rue Vergniaud.- La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la construction du mur mitoyen à son épaisseur réglementaire.

7° - Canalisation d'eau rue de Mulhouse - M.M. Paul Leblan et fils pétitionnaire.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 270 francs.

8° - Dalles en verre, 9 rue des Bonnes Rappes.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 25 francs.

9° - Pose d'une cabine "taxiphone" rue du Fg d'Arras, face au N° 10.- Autoriser.

10° - Rigole de trop plein de la source Billant - Remise en état - La Commission donne un avis favorable à l'approbation du marché de gré à gré à passer avec M.M. Thibaut, entrepreneurs à Haubourdin

11° - Remplacement de voies de tramways et appareils constituant le carrefour du Bd de la Liberté et de la rue Nationale.

Avis favorable au projet de réglementation de la circulation pendant l'exécution des travaux.

12° - Affermage sur la fortification - Affaire Delva.-

La Commission donne un avis favorable au remboursement à la Ville des sommes indûment perçues par M. Delva et estime qu'il y a lieu de rendre libre le terrain le plus tôt possible.



13° - Marquise, 58, rue de Béthune - M. Pruvost pétitionnaire - Autoriser.

14° - Bow-Window - 38, rue du Bourdeau - M. Vandervliet - pétitionnaire - Autoriser.-

15° - Façade en avancée Bd de la Moselle au retour du N° 119 de la rue de Cantelau - Etablissement Crépy - Sté pétitionnaire.

Cette emprise devant avoir 0 m 60 de saillie et placée à 2 m 39 au dessus du sol, la Commission estime qu'il y a lieu de refuser cette emprise extra-réglementaire.

16° - Porte s'ouvrant extérieurement rue Parmentier, Sté Anonyme des Filatures Boutry Droulers pétitionnaire. Autoriser moyennant redevance de 40 frs.

17° - Compétence en matière de taxes sur affiches formant saillie Sté des Affiches Gaillard.-

La Commission estime qu'il y a lieu de suivre l'affaire devant le Conseil de Préfecture en invoquant l'incompétence.

18° - Modification des voies de tramways Grand'Place et déplacement du kiosque des tramways - Place de la Gare.-

La Commission demande qu'une lettre soit adressée à la Cie de Tramways lui rappelant que, lors d'une réunion qui a eu lieu à la Mairie le 23 février 1927, ses représentants M.M. Desmet et Bénistan ont déclaré qu'ils allaient étudier d'urgence les solutions définitives à intervenir Grand'Place et Place de la Gare, solutions qu'ils soumettraient ensuite à leur administration Centrale pour décision et propositions définitives à présenter à l'Administration Municipale

19° - Construction Timmerman - Rue du Faubourg des Postes - Abatage d'arbres.-

La Commission après visite sur place estime que les deux premiers arbres peuvent être abattus sans inconvénient.

@ 4

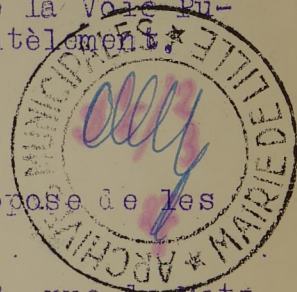
L'Administration Municipale 1°- après un échange de vues sur la question de la transformation de la Place de la République décide qu'au cours de sa prochaine réunion elle examinera ce problème et celui de la création d'une foire d'hiver demandée par les commerçants de la Place et des rues adjacentes; 2°- ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Conseil d'Administration  
Réunion du 27.9.37  
M. PLANQUEL

Etaient présents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller Municipal,  
Debadts, d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Moutier, chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.



Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal.



La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 57, rue du Metz, M. Mallet, pétitionnaire.

Refuser en raison de l'exiguité du trottoir et de l'intensité de la circulation.

2°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence, 3, rue Masurel, M. Verhème, pétitionnaire.

Autoriser, sous réserve que la saillie ne puisse excéder 0m16.

3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 100, rue de l'Hôpital Militaire, M. Renant, pétitionnaire.

Refuser en raison de l'exiguité du trottoir et de l'intensité de la circulation.

4°- Installation de fontaines d'air sur la voie publique.

La Commission estime qu'il y a lieu de demander l'avis de la Commission de Sécurité, l'appareil devant débiter de l'air comprimé.

5°- Posé d'une vitrine mobile saillie, 14, Grand'Place, M. Cirot, pétitionnaire.

La vitrine devant avoir une saillie de 1m25 lorsqu'elle serait placée normalement à la façade et de 0m40 lorsqu'elle serait rabattue sur la façade, la Commission estime qu'il n'est pas possible, sans porter entrave à la circulation très intense qui s'exerce à cet endroit, de donner satisfaction au pétitionnaire.

6°- Pose de plaques d'arrêt facultatif, Place de la République, pour le Service d'autobus Lille-Lens - Sté Electrique Lille-Roubaix - Tourcoing, pétitionnaire.

Autoriser, mais demander à la Sté pétitionnaire de réduire le plus possible les dimensions de la plaque et lui donner un aspect esthétique.

7°- Utilisation des sentiers traversant les fortifications Porte de Douai.

Les poteaux ayant été placés, satisfaction a été donnée.

8°- Egouts particuliers - Etablissement de branchements.

Les propriétaires des immeubles riverains ne pourront se raccorder à l'égout particulier qu'après s'être mis d'accord au préalable, avec le propriétaire de cet aqueduc - Mettre en demeure.

.....

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Séance du 13 Juillet 1927.

Etaient présents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller Municipal,  
Debadts, d°

M. PLANQUEL

Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Moutier, chef du Service de la Voie Pu-  
blique et du Démantèlement.

Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les  
solutionner comme suit :

- 1°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 57, rue du Metz,  
M. Mallet, pétitionnaire.  
Refuser en raison de l'exiguité du trottoir et de l'intensité de  
la circulation.
- 2°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence, 3, rue  
Masurel, M. Verhenne, pétitionnaire.  
Autoriser, sous réserve que la saillie ne puisse excéder 0m16.
- 3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 100, rue de  
l'Hôpital Militaire, M. Renant, pétitionnaire.  
Refuser en raison de l'exiguité du trottoir et de l'intensité de  
la circulation.
- 4°- Installation de fontaines d'air sur la voie publique.  
La Commission estime qu'il y a lieu de demander l'avis de la Com-  
mission de Sécurité, l'appareil devant débiter de l'air comprimé.
- 5°- Posé <sup>en</sup> d'une vitrine mobile saillie, 14, Grand'Place, M. Cirot, pétition-  
naire.  
La vitrine devant avoir une saillie de 1m25 lorsqu'elle serait  
placée normalement à la façade et de 0m40 lorsqu'elle serait rabât-  
tue sur la façade, la Commission estime qu'il n'est pas possible,  
sans porter entrave à la circulation très intense qui s'exerce à  
cet endroit, de donner satisfaction au pétitionnaire.
- 6°- Pose de plaques d'arrêt facultatif, Place de la République, pour  
le Service d'autobus Lille-Lens - Sté Electrique Lille-Roubaix -  
Tourcoing, pétitionnaire.  
Autoriser, mais demander à la Sté pétitionnaire de réduire le  
plus possible les dimensions de la plaque et lui donner un aspect  
esthétique.
- 7°- Utilisation des sentiers traversant les fortifications Porte de  
Douai.  
Les poteaux ayant été placés, satisfaction a été donnée.
- 8°- Egouts particuliers - Etablissement de branchements.  
Les propriétaires des immeubles riverains ne pourront se raccorder  
à l'égout particulier qu'après s'être mis d'accord au préalable,  
avec le propriétaire de cet aqueduc - Mettre en demeure.

.....



9°- Pose d'un tableau sur toiture à l'angle de la rue Gauthier de Chatillon et de la rue Nicolas Leblanc.

Refuser, le tableau en bois devant être placé au-dessus de la Fontaine Wallon.

10°- Construction de 3 forages d'essai - Décompte définitif.

La Commission approuve le décompte définitif ainsi que les prix supplémentaires qui y figurent.

11°- Porte s'ouvrant extérieurement, 41, rue Bonte Pollet, Sté des Ets Joncquez Frères, pétitionnaire.

Autoriser moyennant paiement d'une redevance annuelle de 30 frs (poste de transformateur électrique).

12°- Fils électrique en travers rue- M.Boursier, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable au paiement par le pétitionnaire d'une redevance de :

1, f.20 pour l'année 1926,

2, f.40 à compter du 1er Janvier 1927.

Ces redevances sont calculées en adoptant le tarif maximum prévu au dernier décret paru (Loi de 1906 sur les distributions d'énergie électrique).

13°- Terrasse de café, rue du Fg des Postes, 9 - M.Crépin, délinquant.

La Commission devant la mauvaise volonté de M.Crépin, estime qu'il y a lieu de dresser à sa charge, procès-verbal de contravention et de lui appliquer les amendes prévues par l'arrêté N° 7491 du 17 Juin 1924 réglementant les terrasses de cafés.

14°- Modifications au stationnement des tramways P.K.F. et des arrêts Place de Tourcoing.

La Commission donne un avis favorable aux propositions soumises par la Cie des Tramways de Lille et de sa Banlieue.

15°- Stationnements autour des marchés.

La Commission estime qu'il y a lieu de soumettre le dossier à la Commission des Halles et Marchés, pour avis.

16°- Transformation de la Place de la République.

Faisant suite à la demande de l'Administration Municipale, la Commission propose d'ouvrir un concours entre architectes paysagistes.

Ss-Commission de la Voie Publique- P.V. du 3.8.27.-

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire



Etaient présents :

Conseil d'Administration  
Réunion du 27.9.27

M. TEBADTS, Conseiller Municipal,  
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,  
MOUTIER, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement,

Excusé : M. BALAVOINE, Adjoint au Maire

Absents : MM. BOUR & GIRARDIN, Conseillers Municipaux.

La Commission a examiné les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Immeuble menaçant ruine 9 Rue d'Amiens. La Commission estime qu'il y a lieu de faire effectuer les travaux d'office et de les confier à Mr Ghesquier Architecte Expert de la Ville.

2°- Modification des voies de tramways Porte de Roubaix .-

La Commission donne un avis favorable au projet présenté par la Compagnie des Tramways.

3°- Canalisation de gaz sous pression provenant des cokeries des Lignes et à destination de Lille et Roubaix.- La Commission donne un avis favorable sous réserve qu'il sera perçu au profit de la Ville une redevance annuelle de Ofr.75 par mètre linéaire de canalisation (clause identique à celle de l'Etat pour les traversées des Routes Nationales).

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 63 Rue Nationale - Mr Delpierre pétitionnaire.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le refus préalablement délivré.

5°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence Rue de la Vieille Comédie - Mr Radier pétitionnaire.- La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée en raison de l'intensité de la circulation et de l'exiguïté de cette artère.

6°- Doublément de la Voie de tramways Rue Léon Gambetta entre la Rue Masséna et la Rue Alphonse Mercier.- La Commission donne un avis favorable au projet présenté par la Cie des tramways, les réclamations faites par les riverains au cours de l'enquête se basant uniquement sur la gêne qui sera apportée aux stationnements alors que ceux-ci ne sont pas tolérés en fait dans la situation actuelle; d'autre part la circulation générale ne sera nullement gênée par le doublément prévu de la voie de tramways.

904

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE.

---

Séance du 5 Août 1927

---

Etai<sup>ent</sup> présents :

Conseil d'Administration  
Réunion du 21.9.27  
M. PLANCHET

MM. TEBADTS, Conseiller Municipal,  
COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux,  
MOUTIER, Chef du Service de la Voie Pub-  
lique et du Démantèlement,

Excusé : M. BALAVOINE, Adjoint au Maire

Absents : MM. BOUR & GIRARDIN, Conseillers Municipaux.

---

La Commission a examiné les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Immeuble menaçant ruine 9 Rue d'Amiens. La Commission estime qu'il y a lieu de faire effectuer les travaux d'office et de les confier à Mr Ghesquier Architecte Expert de la Ville.

2°- Modification des voies de tramways Porte de Roubaix. -  
La Commission donne un avis favorable au projet présenté par la Compagnie des Tramways.

3°- Canalisation de gaz sous pression provenant des cokeries des Mines et à destination de Lille et Roubaix. - La Commission donne un avis favorable sous réserve qu'il sera perçu au profit de la Ville une redevance annuelle de Ofr,75 par mètre linéaire de canalisation (clause identique à celle de l'Etat pour les traversées des Routes Nationales).

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 63 Rue Nationale - Mr Delpierre pétitionnaire. - La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le refus préalablement délivré.

5°- Installation d'une pompe murale mesureuse d'essence Rue de la Vieille Comédie - Mr Radier pétitionnaire. - La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée en raison de l'intensité de la circulation et de l'exiguïté de cette artère.

6°- Doublément de la Voie de tramways Rue Léon Gambetta entre la Rue Masséna et la Rue Alphonse Mercier. - La Commission donne un avis favorable au projet présenté par la Cie des tramways, les réclamations faites par les riverains au cours de l'enquête se basant uniquement sur la gêne qui sera apportée aux stationnements alors que ceux-ci ne sont pas tolérés en fait dans la situation actuelle; d'autre part la circulation générale ne sera nullement gênée par le doublément prévu de la voie de tramways.

.....



7°- Implantation de poteaux allée des Marronniers par l'Administration des P.T.T.- La Commission estime qu'il y a lieu de demander à l'Administration des P.T.T. l'installation d'une ligne souterraine et de supprimer de ce fait l'implantation des poteaux prévue par cette Administration.

8°.-Eclairage aux abords de la Gare de la Porte d'Arras.- La Commission donne un avis favorable à l'installation de 3 nouveaux services dont 2 sur candélabres.

9°- Pose d'une contre-tige de machine à vapeur en saillie sur la voie publique- Etablissements Crépy fils et Cie Sté pétitionnaire.- Autoriser sous réserve que cette emprise sera garnie d'un cabochon et que la Sté pétitionnaire paiera une redevance annuelle de 10 frs.

10°.- Installation d'une marquise 88 Rue de Wazemmes Mr Vieren-Pauwels pétitionnaire.- Autoriser.

11°.- Construction d'un bow-window- 8 Rue de Tournai - Mr Remy Vanschamelhout.- Autoriser

12°.- Stationnement sur la voie publique - Etablissement de Cartes d'identité. La Commission afin d'assurer le contrôle des stationnements, donne un avis favorable à la délivrance de la carte d'identité prévue par l'arrêté du 5 Décembre 1925.

13°.- Réfection du trottoir de l'Hôpital de la Charité.-  
La Commission prend connaissance de la lettre de l'Administration des Hospices du 27 Juillet 1927 et regrette que la Commission Administrative des Hospices n'ait pas pris, depuis 1924, les mesures qui s'imposaient pour remédier à un état de choses défectueux et dangereux pour le public.

14°.- Pose d'une plaque d'arrêt facultatif sur un bec de gaz de la Place de la République, par la Cie Electricque Lille - Roubaix- Tourcoing.- Autoriser.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire. Elle décide, en outre, de ne pas donner suite à la demande de stationnement présentée par M. Cousin pour ne pas créer un précédent que d'autres marchands pourraient invoquer.

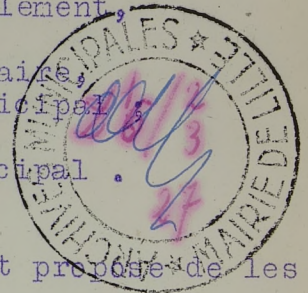
904  
Conseil d'Administration  
Réunion du 27.9.27

2° Direction.

M. COCHÉZ, Directeur des Travaux municipaux,  
MOUTIER, chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement,

Absents en congé ; M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Debadts, Conseiller municipal ;

Absent : M. GIRARDIN, Conseiller municipal .



La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Sources de Bénifontaine .- La Commission estime que le revenu de cette propriété étant minime, il y aurait intérêt à conserver le terrain de Bénifontaine jusqu'à ce que soient fixées, de façon définitive, les conditions d'alimentation en eau potable de la Ville.

2°- Pose d'une canalisation d'eau sous les voies de chemin de fer au P.N. de Bargues .- La Commission donne un avis favorable au paiement par la Ville d'une redevance annuelle de 25frs à la C° du chemin de fer du Nord .

3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 58,60, rue Bernard Palissy - M.M. Myttenaere et Vandekerchove, pétitionnaires.  
Autoriser .

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 13 rue de l'Orphéon, M.M. Richard et C°, pétitionnaires .- Autoriser .

5°- Installation d'une marquise 18,20 rue Masséna, M. Noguera, pétitionnaire . - Autoriser .

6°- Demande de filmer les promeneurs .- M. Louis Alt, pétitionnaire.- Avis favorable sous réserve d'examen par le Service du Contentieux du point de droit, soulevé par M. le Commissaire central.

7°- Installation d'une borne fontaine rue Géry Legrand .- La Commission donne un avis favorable sous réserve que la dépense de première installation soit supportée par le Service de la Navigation.

8°- Enseigne extra-règlementaire, 36 rue Puébla, M<sup>lle</sup> Béghin, pétitionnaire .- La Commission donne un avis défavorable, l'emprise étant de trop grande hauteur (4m).

9°- Remise en état du trottoir longeant la voie ferrée, rue du Pont du Lion d'Or. La Commission décide de faire exécuter le travail par la Ville .

10°- Revendications formulées par le Comité du Commerce et des Fêtes de St Maurice .- La Commission donne un avis favorable à la pose de plaques indicatrices " Croisement dangereux " au carrefour des rues du Fg de Roubaix et St Gabriel et propose de renvoyer le dossier au service des Bâtiments pour examiner la possibilité de démolir en partie le bâtiment de l'ancien poste de pompiers, afin d'assurer la visibilité .

Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 7 Septembre 1927

Étaient présents : M.M. BOUR, Conseiller municipal,  
M. COCHÉZ, Directeur des Travaux municipaux,  
MOUTIER, chef du Service de la Voie  
Publique et du Démantèlement,

Absents en congé ; M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Debadts, Conseiller municipal

Absent : M. GIRARDIN, Conseiller municipal.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les  
solutionner comme suit :

1°- Sources de Bénifontaine .- La Commission estime que le reve-  
nu de cette propriété étant minime, il y aurait intérêt à conserver  
le terrain de Bénifontaine jusqu'à ce que soient fixées, de façon  
définitive, les conditions d'alimentation en eau potable de la Ville.

2°- Pose d'une canalisation d'eau sous les voies de chemin de  
fer au P.N. de Bargues .- La Commission donne un avis favorable au  
paiement par la Ville d'une redevance annuelle de 25frs à la C° du  
chemin de fer du Nord .

3°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 58,60, rue  
Bernard Palissy - M.M. Myttenaere et Vandekerchove, pétitionnaires.  
Autoriser .

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 13 rue de  
l'Orphéon, M.M. Richard et C°, pétitionnaires .- Autoriser .

5°- Installation d'une marquise 18,20 rue Masséna, M. Noguera,  
pétitionnaire . - Autoriser .

6°- Demande de filmer les promeneurs .- M. Louis Alt, pétition-  
naire.- Avis favorable sous réserve d'examen par le Service du Con-  
tentieux du point de droit, soulevé par M. le Commissaire central.

7°- Installation d'une borne fontaine rue Géry Legrand .- La  
Commission donne un avis favorable sous réserve que la dépense de  
première installation soit supportée par le Service de la Navigation.

8°- Enseigne extra-règlementaire, 36 rue Puébla, M<sup>lle</sup> Béghin,  
pétitionnaire .- La Commission donne un avis défavorable, l'emprise  
étant de trop grande hauteur (4m).

9°- Remise en état du trottoir longeant la voie ferrée, rue  
du Pont du Lion d'Or. La Commission décide de faire exécuter le tra-  
vail par la Ville .

10°- Revendications formulées par le Comité du Commerce et des  
Fêtes de St Maurice .- La Commission donne un avis favorable à la  
pose de plaques indicatrices " Croisement dangereux " au carrefour  
des rues du Fg de Roubaix et St Gabriel et propose de renvoyer le  
dossier au service des Bâtiments pour examiner la possibilité de  
démolir en partie le bâtiment de l'ancien poste de pompiers, afin  
d'assurer la visibilité .

II°- Construction d'un bow-window, 46 rue Delvaux - Autoriser

I2°- Demande de stationnement Place de Béthune par H. Cousin.-  
La Commission décide de renvoyer la demande à l'Administration municipale pour statuer étant donné que des permis de stationnement ont été refusés antérieurement à ces endroits en raison des décisions prises et des arrêtés municipaux existant .

- Questions diverses -

M. BOUR signale que le sentier qui traverse la fortification à droite de la Porte Louis XIV et mettant en communication le Bd du Maréchal Vaillant et le chemin de St Sauveur aurait besoin d'être nivelé et rechargé en scories. La Commission propose de renvoyer ce voeu au Service de la Voie Publique pour faire le nécessaire .

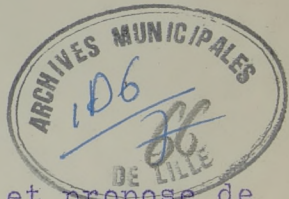
Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 5 Octobre 1927

Étaient présents :

M. I. Balavoine, adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller municipal,  
Debedts, d<sup>o</sup> d<sup>o</sup>  
Cochez, Directeur des Travaux municipaux,  
Moutier, chef du Service de la Voie Publique, et du  
Démantèlement,

Absent : M. GIRARDIN, Conseiller municipal .



La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Éclairage public de la rue du Molinel .- La Commission donne un avis favorable à l'éclairage de la 1ère partie de cette artère, soit la partie comprise entre la rue de Tournai et la rue de Paris et demande d'agir d'urgence pour que l'éclairage soit assuré pour l'ouverture de la rue soit : le 13 Octobre .

L'éclairage de la 2è partie, c'est à dire de la rue de Paris à la Place Richebé, ne sera entrepris qu'au fur et à mesure des expropriations .

2°- Distribution d'eau - Installation particulière irrégulière .- M. Haimez-Camus, 27 rue Neuve, délinquant .- La Commission donne un avis favorable à la mise en demeure de remplacement du compteur et à la récupération des sommes dues à la Ville pour l'eau consommée sans contrôle depuis le 7 Juillet 1909 .

3°- Stationnement sur la voie publique - M. Louis DELFOSSE, pétitionnaire .- La Commission estime qu'il y a lieu de faire déposer une demande régulière par le successeur éventuel .

4°- Emprise sur la voie publique - Demande de suppression des droits de voirie afférant aux affiches dites " métallisées " . La Commission est d'avis qu'il y a lieu d'attendre la décision de la cour de cassation .

5°- Enseigne extra-règlementaire 36 rue Puébla . M<sup>lle</sup> BEGHIN, pétitionnaire .- Autoriser .

6°- Terrasse de café - Réclamation de M. MENU .- La Commission tenant compte que M. MENU a été gêné dans l'exercice de sa profession par les travaux de construction de l'égout collecteur rue du Gros Gérard, estime qu'il y a lieu, à titre tout à fait exceptionnel, d'exonérer M. MENU des droits de voirie relatifs à la terrasse.

7°- Stationnement sur la voie publique .- Réclamation de M. NYSSSEN .- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir les refus précédents .

8°- Stationnement angle des rues de Tournai et du Molinel . M. DEBAIX, pétitionnaire - Refuser .

9°- Éclairage public - Renforcement de l'éclairage du Boulevard de la Moselle .- La Commission donne un avis favorable à la pose de deux lanternes supplémentaires .



- 10° - Eclairage de la rue Louis Spriet - La Commission donne un avis favorable au placement d'une lanterne.
- 11° - Installation de fontaines d'air sur la voie publique - M. Redier pétitionnaire. Autoriser sous réserve d'appliquer le même règlement que pour les pompes à essence.
- 12° - Potence monte-charge rue des Trois couronnes M. Heymans pétitionnaire. Autoriser moyennant redevance annuelle de cent francs
- 13° - Pose de paravents contre une baraque à frites rue de Tournai M. M. Dubrulle pétitionnaire - Refuser -
- 14° - Pose de colonnes affiches 54 rue Jacquemars Gielée M. Erohart réclamant. La commission donne un avis défavorable au déplacement de la colonne affiche, la réclamation de M. Erohart n'étant pas fondée.
- 15° - Etalage non autorisée 66 bis rue de Béthune M. Boivin délinquant - La commission en raison de l'exiguïté du trottoir et de l'intensité de la circulation qui s'exerce dans cette artère, estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression de l'étalage litigieux.
- 16° - Pose de dalles lumineuses en verre sur trottoir M. Roussel pétitionnaire - Refuser
- 17° - Tableaux-réclames de publicité M. Gobert Ville pétitionnaire Refuser.
- 18° - Séance d'équilibre sur fil de fer sur la voie publique M. Delpor-te Orsola pétitionnaire. - La Commission estime que cette exhibition ne pourrait avoir lieu qu'en des endroits susceptibles de ne pas causer de gêne à la circulation ou constituer un danger au public. Demander à l'intéressé de désigner un emplacement répondant à ces conditions.
- 20° - Enseignes lumineuses 64 rue Nationale M. Descamps pétitionnaire autoriser.
- 21° - Agrandissement du pan coupé de l'ancien poste des pompiers situé à l'angle des rues du Faubourg de Roubaix et St-Gabriel. - La commission donne un avis favorable, soumettre à la 2ème Commission des Bâtiments.
- 22° - Circulation des voitures sur des chaussées empierrées. - La Commission donne un avis favorable à la pose de plaques à fournir par la Maison Citroen, sous réserve que le texte pour la chaussée centrale du Boulevard des Ecoles soit libellé comme suit : " Interdit aux véhicules poids lourds " et pour les autres voies " véhicules de promenades seulement. "
- 23° - Fourniture de tuyaux, raccords et appareils de fontainerie La Commission donne un avis favorable et la mise en adjudication de ces fournitures et adopte le cahier des charges.
- 24° - Installation d'une pompe mesureuse d'essence, 28 Place de la Nouvelle Aventure M. Hombeck pétitionnaire - La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le refus préalablement délivré.

25° - Publicité par écussons sur bec de gaz, lampadaires électriques et dossiers de bancs M. Chaumel pétitionnaire - refuser.

26° - Publicité à effectuer sur les plaques indicatrices de rues M. Alfred Nasser pétitionnaire - Refuser.

27° Pose de colonnes affiches - Réclamation de M. René Lorthieur  
La commission estime qu'il y a lieu d'exiger le paiement, immédiat de la redevance afférente aux colonnes posées.

D'autre part M. Lorthieur ayant signalé que, 6 des emplacements qui lui ont été concédés sont pratiquement inexploitable la commission propose d'autoriser l'installation de colonnes affiches aux endroits ci-après en remplacement de ceux visés ci-dessus

- A : Boulevard de la Liberté au bout de la terrasse du café de M. Crapet-Taffin.
- B : Boulevard de la Liberté au bout de la terrasse du Café des Beaux-Arts.
- C : Boulevard Carnot face à l'immeuble non achevé à l'angle de la rue des Arts.
- D : Trottoir de l'Hôpital Saint-Sauveur.
- E : Rue des Ponts de Comines angle rue Faidherbe.
- F : Rue du Molinel au bout de la terrasse de M. Chopin.

28° - Stationnement autour des Marchés - M. Delhelle pétitionnaire  
La Commission donne un avis défavorable en conformité de la décision de la 5ème Commission.

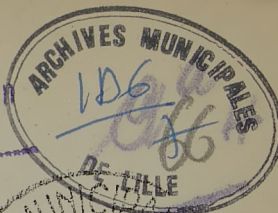
29° - Réclamations au sujet des Compteurs d'Eau. La Commission estime qu'il est indispensable que les consommations d'eau des abonnés soient enregistrées aussi exactement que possible, et qu'il n'y a pas lieu de modifier le règlement en vigueur. Toutefois pour favoriser les petits abonnés certaines tolérances pourraient être admises, la commission approuve dans ce but les propositions contenues dans le rapport du service. Ce rapport est transmis à l'Administration.

La commission demande au service d'indiquer dans les avertissements que les abonnés peuvent faire procéder à des essais contradictoires aux compteurs.

Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 19 Octobre 1937

*Ratifié*  
Conseil d'Administration  
Réunion du 12.11.37  
M. PLANQUE



Étaient présents :

M.M. RALAVOINE, Adjoint au Maire,  
COCHEZ, Directeur des Travaux municipaux,  
MOUTIER, Chef du Service de la Voie Publique, et du Démantelement .

Excusé : M. DERADTS, Conseiller municipal

Absents : M.M. Bour, et Girardin, Conseillers municipaux .

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit :

1°- Stationnement sur la voie publique - M. DELEPOULLE, pétitionnaire . Autoriser pour 4 après-midi seulement .

2°- Éclairage public de la rue Géry Legrand .-

Aucune canalisation existant dans cette artère, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'envisager actuellement la pose de lanternes .

3°- Installation d'une pompe mesureuse d'essence, 23 place du Théâtre. M. THERY-LALOY, pétitionnaire .- Refuser .

4°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 28 rue d'Esquermes. M. VAN BOXSON, pétitionnaire .- Autoriser .

5°- Installation d'une pompe mesureuse d'essence, 9 rue Nicolas Leblanc .- M. DESCHEEMACKER, pétitionnaire .- Autoriser .

6°- Colonnes-affiches lumineuses - Modification d'emplacement .-

La Commission donne un avis favorable au transfert rue des Arts, dans l'angle rentrant du Lycée, de la colonne à placer rue de Gand.

7°- Pose d'un poste de sauvetage avenue de Soubise.- Société des Sauveteurs du Nord, pétitionnaire .-

La Commission donne un avis favorable à la pose d'un poste de sauvetage sur le trottoir situé contre le chemin de halage, près du pont de l'Hippodrome .

8°- Etablissement d'un service d'autobus entre Fli es lez Raches et Lille. M. DUPONT-LEMAIRE .

La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 500 frs pour droits de stationnement .

9°- Plantation d'un poteau téléphonique à l'angle de la rue Solférino et de la rue Desmazières .- Avis favorable .-

10°- Etablissement d'un pan coupé à l'ancien poste des pompiers situé à l'angle des rues du Fg de Rcubaix et St Gabriel .-

La Commission, étant donné l'importance de la dépense qui a motivé l'avis défavorable de la Sous-Commission des Bâtiments, n'insiste pas pour la réalisation immédiate. Cependant, elle est d'avis de soumettre l'affaire à la Commission du Plan pour fixation de l'alignement du pan coupé en vue de sa réalisation ultérieure .

II°- Seuil extra-règlementaire, avenue Charles SAINT-VENANT .- Autoriser moyennant paiement d'une redevance annuelle de 20frs.

12°- Emprises diverses - Suppressions .-

La Commission donne un avis favorable à la radiation de la liste des redevanciers, d'un certain nombre de redevanciers ayant supprimé les emprises précédemment autorisées .

13°- Eclairage électrique - place du Théâtre .-

La Commission estime qu'il ya lieu de remplacer les fils aériens existant actuellement et constamment brisés par les échappements de perches des voitures Mongy, par un cable souterrain d'alimentation .

14°- Eclairage de la rue de Paris entre la place du Théâtre et la rue du Sec-Arenbault .-

La Commission estime qu'il n'est pas possible de réaliser cet éclairage à l'aide de consoles au gaz, lesquelles, par suite des façades des immeubles reconstruits presque tous à usage de commerce, devraient être placées à grande hauteur et n'assureraient pas un éclairage suffisant .

Des consoles avec lampes électriques d'une puissance de 600 bougies pourraient assurer, à cette hauteur, un éclairage suffisant, mais cet éclairage devrait être assuré toute lanuit et la dépense annuelle pour ces 7 consoles serait de 11.000 frs.

Devant cette dépense considérable, la Commission propose que l'éclairage soit réalisé au moyen de candélabres sur trottoirs avec lanternes à becs multiples, semblables à ceux qui ont été posés rue du Molinel et qui paraissent donner satisfaction.- La dépense annuelle pour cet éclairage ainsi compris ne serait que de 2.800 frs et l'installation pourrait être éréalisée de suite .





10°- Questions diverses - Circulation.

M. Bour, Conseiller municipal, signale que par suite de l'accroissement du nombre de véhicules automobiles, les conditions de circulation et de stationnement deviennent de plus en plus difficiles. Il propose :

1°- d'établir un sens unique Rue de Paris entre la Place du Théâtre et la rue des Ponts de Comines. Les véhicules venant du Parvis St Maurice devraient, pour se rendre en direction de la Place du Théâtre, emprunter la rue des Ponts de Comines, puis la rue Faidherbe. Cette façon aurait pour résultat de dégager le carrefour Rue de Paris, Place du Théâtre et rue des Manneliers et supprimerait des croisements très dangereux.

2°- de réduire la largeur des terre-pleins Place de Rihour ou à défaut créer de nouveaux lieux de stationnement Rue des Capucins, rue du Plat et rue du Molinel de façon à dégager un peu la Place Rihour, laquelle le Mercredi, est littéralement encombrée par les véhicules automobiles en stationnement.

3°- d'établir des bandes blanches sur les chaussées aux carrefours très encombrés de façon à faciliter la traversée des piétons.

Il demande enfin à quoi en est la question du déplacement des voies de tramways Grande Place.

*Ratifié*

Conseil d'Administration  
Réunion du 14 DEC 1927  
M. PLANQUE



1927

Sous-Commission de la Voie Publique

Séance du 7 Décembre 1927.



Etaient présents : M.M. Balevoine adjoint au Maire  
Bour, Conseiller Municipal  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la voie publique  
et du démantèlement

Absents : M.M. Debauts et Girardin, Conseillers Municipaux.

La Commission examine les affaires suivantes et propose de les solutionner comme suit:

- 1°- Demande de filmer les passants M. Louis Alt, pétitionnaire.-  
La Commission donne un avis favorable sous réserve d'établir préalablement et à titre d'essai une autorisation pour une durée de 15 jours.
- 2°- Enseigne lumineuse extra-réglementaire 103 rue Esquermoise M. Audouan pétitionnaire - La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression de cette enseigne litigieuse.
- 3°- Seuil extra réglementaire 84 rue Raspail M. Marcourt pétitionnaire.  
La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 francs.
- 4°- Installation d'une conduite aérienne d'essence 19 Place Saint-Martin M. Van Houcke pétitionnaire. La commission donne un avis favorable, la conduite devant être placée à 2m50 du sol et se rabattant, en cas de non utilisation, contre la façade.
- 5°- Occupation de la voie publique 3 Bd de la Liberté M. Jouvenaux délinquant. La Commission estime qu'il y a lieu d'abroger les arrêtés de terrasse et de rendre libre la voie publique, l'intéressé étant insolvable.  
D'autre part, elle propose de ne plus délivrer de nouvelles autorisations tant que les droits qui sont réclamés à M. Jouvenaux n'auront pas été payés.
- 6°- Suppression de la triterie 34 rue de Tournai angle rue du Molinel.-  
M. Dubrulle ne s'étant pas conformé à la mise en demeure qui lui a été adressé, la commission propose de poursuivre la suppression de l'emprise litigieuse.
- 7°- Occupation de la voie publique étales rue des Vicaires.- La Commission estime qu'il y a lieu de percevoir les droits arriérés à ces emprises, suivant l'occupation réelle.
- 8°- Pompe murale d'essence Victor Hombeck pétitionnaire.- La Commission donne un avis favorable, *88 place Nouvelle Aventure.*
- 9°- Installation d'une pompe mesureuse d'essence 48 rue de Tournai M. Van Wynendaele pétitionnaire - Refuser.
- 10°- Essai de pare-boue M. Vittu pétitionnaire.- La Commission estime qu'il y a lieu de procéder aux essais habituels de ce type de pare-boue. Ces essais auront lieu le mercredi 21 Décembre 1927 à 9 heures quasi de la Basse-Deûle.



11° Terrasse de café rue des Monneliers et retour rue de Paris - Société des Bars de France (Bar Chagnot), pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le refus préalablement délivré, la circulation générale à ce carrefour étant trop intense et l'établissement d'une terrasse étant de nature à provoquer des accidents.

12° Enseigne lumineuse placée sur le kiosque de l'E.L.R.F. Place du Théâtre.-

Cette enseigne étant d'un intérêt public général, la Commission estime qu'il y a lieu d'exonérer la dite Société des droits de voirie afférents à cette entreprise.

13° Suppression des pylônes d'entre voie Boulevard Carnot (partie comprise entre la rue des Arts et la Place du Théâtre.-

La Commission donne un avis favorable.

14° Demande de bâtir 10 rue de Tournai, Brasserie du Pélican, Société, pétitionnaire.-

La Commission, après avoir pris connaissance des modifications faites par M.M. Doutrélong et Desmet, architectes de la dite Société, donne un avis favorable. D'autre part, elle estime qu'il y a lieu d'autoriser la construction de la flèche située en façade dudit immeuble, pour raison d'esthétique.

15° Stationnement des véhicules automobiles.-

La Commission examine la suggestion faite par M. le Conseiller Bour au cours de la séance du 9 Novembre 1937. Elle propose à l'administration municipale :

1° de rétrécir au strict minimum le terre-plein en languette de la Place Rihour côté Recette Municipale.

2° de créer de nouveaux emplacements de stationnements aux endroits repris ci-après :

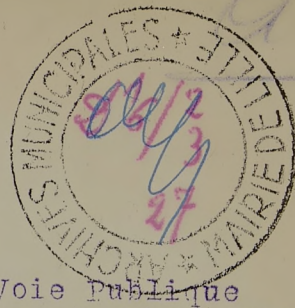
Rue du Molinel, dans la partie élargie comprise entre la rue du Plat et le groupe de maisons subsistant avant d'arriver à la rue de Paris,

Boulevard Carnot, dans la partie élargie et en scories comprise entre le Lycée Faidherbe et la rue des Jardins,

Boulevard Carnot, sur les formes des chaussées nouvellement faites aux abords du Monument Louise de Bettignies.

3° dans l'avenir et après réalisation, créer un emplacement de stationnement sur la forme de la Place qui doit être créée à l'entrée dans Lille du Boulevard Carnot.

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



III. les membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le Mercredi 28 Décembre 1927 à 9 heures 30, sous la présidence de M. Balavoine, adjoint.

Présents : M. Balavoine, adjoint au Maire  
Bour, Conseiller Municipal  
Debatls d°  
Absent : M. Girardin d°



Y assistaient : M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique  
et du Démantèlement.

1° Procès-Verbal de la Réunion du 7/12/1927 - Adopté sans observation.

2° Pose en façade d'une tuyauterie de refoulement d'un ventilateur Rue Canrobert - Sté Ame Lorthiois frères pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 100 Frs.

3° Étalage sur la voie publique Place Madeleine Caulier M. Boijaud étalagiste. La Commission après avoir pris connaissance du rapport du service de la Voie Publique, estime qu'il y a lieu de délivrer l'autorisation à M. Boijaud et le lui faire rembourser les sommes non payées.

4° Emprise Rue Lavoisier I - Remboursement de redevances - L. Dupire pétitionnaire. La Commission propose de rembourser à M. Dupire la somme de 88 Frs en trop perçue.

5° Demande d'élargissement des trottoirs de la Place du Théâtre partie comprise entre la Rue des Manneliers et la Rue des 7 Agaches.

La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le statu-quo, l'élargissement envisagé du trottoir étant de nature à gêner la circulation des véhicules venant du Boulevard Carnot et se dirigeant vers la Rue de Paris.

6° Demande de stationnement sur la voie publique - L. Rékaert pétitionnaire. La Commission décide qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée, le pétitionnaire tenant un estaminet (application du règlement).

7° Seuil avec saillie extra-réglementaire, 2 Rue des Girondins - M. Delemarle pétitionnaire. - Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 Frs.

8° Remplacement d'une pompe à essence type "Hardoll" par une pompe "Carbox" 74 Rue des Postes - M. Vanaldeweireld pétitionnaire.

Autoriser ce type de pompe étant admis par l'Administration Municipale.

9° Grilles d'ornementation en façade 5 Place du Théâtre - Ste Ame des Brasseries Joseph Vandamme pétitionnaire.

Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 20 Frs et sous réserve de l'autorisation à délivrer par l'Administration des Beaux Arts.

10° Suppression d'emprise Rue de la Justice, M. Dauchy pétitionnaire.  
La Commission donne un avis favorable à la radiation de M. Dauchy de la liste des redevanciers à compter du 1er Janvier 1928.

11° Stationnement des camelots sur la voie publique - Réclamation du Syndicat de la Nouveauté. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de la réclamation présentée.

12° Construction d'un branchement d'aqueduc biais 127 Rue du Molinel - M. Duchêne pétitionnaire. Refuser.

13° Modification des tarifs des droits de voirie. La Commission après avoir pris connaissance de l'état comparatif des droits de voirie applicables à Paris et à Lille et considérant que les droits à Paris sont beaucoup plus élevés qu'à Lille, estime qu'il n'y a pas lieu de modifier les droits applicables à la construction.

Toutefois, elle estime que les redevances afférentes aux globes lumineux, aux cordons lumineux et aux étalages suspendus, emprises qui intéressent surtout le commerce local, pourraient être modifiées comme suit :

Globes lumineux redevance annuelle de 5 Frs au lieu de 10 Frs  
Cordons                    d°                    d°                    2,50                    d°                    5 Frs le mètre  
étalages suspendus 0 Frs,20 par m<sup>2</sup> et par jour au lieu de 0 Fr,25.

La différence de recette devant résulter de ces modifications serait de 2.500 Frs environ par an.

La séance commencée à 9 heures 30 s'est terminée à 11 heures 30.

Le Secrétaire :

MOUTIER.

SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



M.M. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le mercredi 18 Janvier 1928, à 9 h.50, sous la présidence de M. l'Adjoint Balavoine.

Présent: M. Balavoine, adjoint au Maire

Absents: M.M. Bour, Conseiller Municipal  
Debadts d°  
Girardin d°



Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement

1°- Procès-verbal de la réunion du 28 Décembre 1927.  
Adopté sans observation.

2°- Installation d'une pompe fixe mesuruse d'essence, 41, rue Solférino - M. Louis Gérolf, pétitionnaire. Autoriser

3°- Essais de pare-boue - Etant donné la difficulté de procéder, en hiver, par suite des gelées, à des essais de pare boue, la commission propose de ne procéder aux dits essais qu'au printemps et fixer à ce moment une date unique pour les essais de tous les systèmes.

4°- Demande de construction d'un branchement d'aqueduc Facade de l'Esplanade par le Service du Génie. Considérant qu'il s'agit dans le cas présent de déverser dans l'égout communal de la rue de la Facade de l'Esplanade les eaux de la partie de la Caserne Mégrier, située rue Princesse par un branchement biais de 12 m. de longueur, la Commission donne, à titre exceptionnel, un avis favorable, étant donné que la Caserne occupe l'angle des deux rues et que l'établissement du branchement ne peut gêner aucun riverain.

5°- Enseigne lumineuse sur toiture 4 Place de Béthune. Sté Ame des Brasseries Malteries Motte-Cordonnier - Autoriser

6°- Modification de terrasse Ed Carnot par la Sté Ame de la Grande Brasserie de la Bourse.

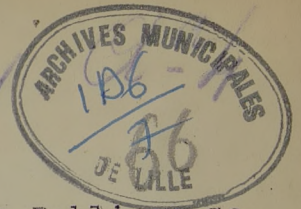
La Commission estime qu'il y a lieu d'appliquer le règlement relatif aux terrasses c'est-à-dire que la terrasse ne pourra avoir une largeur supérieure à 2 m.50 y compris les bacs à fleurs et que sur une longueur de 2 m. de chaque côté des lampadaires la 2ème rangée devra être supprimée pour assurer la liberté du passage sur le trottoir.

Réunion commencée à 10 h. terminée à 11 H.50.

Le Secrétaire,

R. MOUTIER

SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

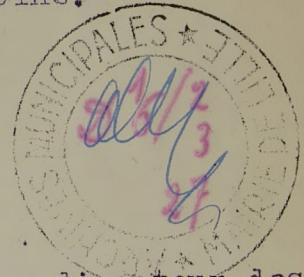


M.M. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le Mercredi 1er février 1928 à 9 h.30, sous la présidence de M. l'Adjoint Balavoine.

Présent : M. Balavoine, adjoint au Maire;

Excusé : M. Débadts, Conseiller Municipal;

Absents : M.M. Bour, d°  
Girardin, d°



Assistaient également à la réunion : M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux - M. Moutier, chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.

1° - Procès-verbal de la réunion du 18 Janvier 1928.  
Adopté sans observation.

2° - Eclairage public - Route du Fg de Béthune.  
La Commission donne un avis favorable à la pose de 29 candélabres munis d'un bec ordinaire, ainsi qu'à la dépense de 2000 frs pour leur implantation.

3° - Installation d'une pompe mesureuse d'essence - 2 place Jacques Février - M. Clerquin, pétitionnaire. Autoriser.

4° - Installation d'une pompe murale d'essence, 19, place St-Martin, M. Van Houcke, pétitionnaire. - Autoriser.

5° - Embranchement particulier, rue Emile Rouzé; M.M. Bidault-Longuépée Herbeau - Radiation.

La Commission donne un avis favorable,

- a) à la mise en non valeur de la redevance de 1.000 frs afférente à l'année 1928.
- b) à la radiation des intéressés de la liste des redevanciers
- c) à l'abrogation de l'arrêté du 28 Juin 1924 autorisant l'installation de l'embranchement.

6° - Emprises diverses - Suppressions de redevances.

Par suite de la suppression des emprises, la Commission donne un avis favorable à la radiation de la liste des redevanciers des personnes reprises ci-après :

M.M. Flinois et Colmant, (150 f.) pour prise d'eau quai du Wault  
Roman Edmond (15 f.) pour trappe de cave rue St-Nicolas,  
Baert (4 f.) pour 2 lampes électriques 27 bis, rue de Béthune.

7° - Construction d'un bow-window, 10, rue de Tournai. - Sté Amé Brasserie du Pélican - Sté Pétitionnaire. - Autoriser.

8° - Potence square du Ramponneau - Brasserie Masse Meurisse.

Par suite de la suppression de l'emprise, la Commission donne un avis favorable à la radiation de cette Sté de la liste des redevanciers à compter du 1er Janvier 1928.

9° - Emprises diverses - Transfert de redevances.

La Commission donne un avis favorable au transfert d'un certain nombre de redevances, par suite de changement de propriétaires.

.....

10°- Ouverture de vue Av. Julien Destrée par M. Paul Rouzé.- La Commission donne un avis favorable à la suppression de la redevance, l'intéressé n'étant plus locataire du terrain.

11°- Enseigne lumineuse extra-réglementaire 14, rue de Paris-Cie Vinicole du Nord - Sté pétitionnaire.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 396 frs.

12°- Lampes électriques Rue du Guet - Transfert de redevance.- La Commission donne un avis favorable au transfert de la redevance au nom de la Cie Cle du Gaz - Réseau électrique de la Région Lilloise - 89, rue de la Barre.

13°- Pose de panneaux-réclames sur les grilles du Square Jussieu - Rue Nationale.- La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression des tableaux posés récemment par diverses Stés d'affichage.

13°- Pose de motifs décoratifs 14-16, rue Anatole France - La Grande Brasserie Sté pétitionnaire.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 164 frs.

14°- Suppression d'une lampe électrique 18, rue Esquermoise - M.H. Renaud et Cie.- La Commission donne un avis favorable à la radiation de la Sté sus-visée de la liste des redevanciers.

15°- Emprise sur canaux - Quai du Wault Cie Cle du Gaz.- Par suite de la suppression de la prise d'eau, la Commission donne un avis favorable à la radiation de cette Sté de la liste des redevanciers.

16°- Occupation de la Voie publique - Réclamation de l'Echo du Nord.- La Commission estime qu'il y a lieu de n'autoriser dorénavant que des barricadages sur la moitié de la largeur des trottoirs, lorsqu'il y a possibilité et d'inviter les agences d'affichages à ne poser les barricadages qu'après entente préalable avec les agents du service de la Voie publique.

17°- Etablissement d'un sens unique Passage Fontaine Del Saulx.- La Commission après avoir pris connaissance de la réclamation de M. Poignie, propose d'établir dans cette artère un sens unique allant de la rue Nationale vers la rue Fontaine Del Saulx.

18°- Etablissement d'un sens unique rue St Etienne partie comprise entre la rue de l'Hopital Militaire et la rue de Pas.- La Commission propose d'établir dans cette artère un sens unique allant de la rue de Pas vers la rue de l'Hopital Militaire.

Réunion commencée à 9 h. 50 terminée à 11 h. 30.

Le Secrétaire,

SOUS COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



M.M. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 7 Mars 1938, à 9 H. 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Balavoine.

Présents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire  
Bour, Conseiller Municipal

Absents: M.M. Debadts, "  
Girardin, "

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et  
du démantèlement

1°- Procès-verbal de la réunion du 1er Février 1938 est adopté sans observation.

2°- Installation d'une voie de Om60. Cour des Bourloires "La Presse Populaire" Sté pétitionnaire - La Commission donne un avis favorable moyennant paiement d'une redevance annuelle de 500 francs

3°- Etalages sur la voie publique rue de Béthune - La Commission estime qu'en raison de l'exiguïté des trottoirs et de l'intensité de la circulation qui s'exerce rue de Béthune, il y a lieu de supprimer les autorisations préalablement accordées.

4°- Emprise Sté Ame des Coffres forts Gruson, 48 rue Négrier - Remboursement de redevance - La Commission donne un avis favorable cette Société ayant, par oubli, omis de faire la déclaration de suppression de l'emprise et ayant acquitté les droits

5°- Porte à glissière 163 Av de Dunkerque, M. Baete, pétitionnaire Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 90 francs

6°- Installation d'une marquise 200 rue de Paris, M. Vanpoperinghe, pétitionnaire - Autoriser

7°- Installation d'une marquise, 164 rue du Eg de Roubaix - Sté des Boucheries économiques pétitionnaire - Autoriser

8°- Construction d'un bow-window, 21 rue de la Baignerie, M. Menu, pétitionnaire - Autoriser

9°- Cave sous la voie publique, rue des Ponts de Comines - M. Donnay, délinquant - La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression des caves litigieuses.

10°- Haut-Parleur sur la voie publique - M. Rovers, délinquant - La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression de cette emprise litigieuse.

11°- Dalles fixes d'éclairage et soupiraux en saillie sur la voie publique - 2 Square Ruault, M. Scribe, délinquant - La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression de ces emprises litigieuses.

12°- Installation d'une pompe manuelle d'essence, 34ter, rue de Jem-mappes - M. Dardenne, pétitionnaire - Autoriser

13°- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence 20, rue du Vieux Faubourg - M. Gaston Menet, pétitionnaire.- Autoriser.

14°- Eclairage de l'Avenue Albert - Transfert de redevance.- La Commission donne un avis favorable au transfert au nom de M. Broninx de la redevance de 1 fr. 60 pour l'éclairage de cette artère.

15°- Transfert de redevance - Travaux confortatifs 24 rue de Flandre.- La Commission donne un avis favorable au transfert au nom de M. Ferlier, nouvel acquéreur, de la redevance de 10 frs.

16°- Enseigne lumineuse extra-règlementaire 16, rue de Paris Cie Vinicole du Nord pétitionnaire.- Autoriser.

17°- Enseignes lumineuses extra règlementaires 28-30, rue de Paris Etablissements Ad. Lacroix et Cie, Sté pétitionnaire.- Autoriser.

18°- Pilastres extra-règlementaires 3-5, rue de la Vieille Comédie M. Lucien Deborgher pétitionnaire.- La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 20 frs.

19°- Raccord sous trottoir 14 à 18, rue Alfred de Musset M. Multone délinquant.- La Commission estime qu'il y a lieu de faire supprimer cette emprise litigieuse.

20°- Ecusson extra-règlementaire 50/52, rue Pierre Legrand M. Leurquin pétitionnaire.- Autoriser.

21°- Enseigne lumineuse sur toiture 1 Grand Place Sté Amo de la Brasserie Joseph Vandamme, pétitionnaire.- Autoriser.

22°- Enseigne lumineuse extra-règlementaire 12, rue de Pas Belle Renée Berthe, pétitionnaire.- Autoriser

23°- Stationnement de voitures rue Paul Lafargue M. Jean Cibié pétitionnaire.- La Commission donne un avis favorable au stationnement provisoire de 4 voitures sous réserve que le service de la Voie Publique fixera un délai maximum pour cette période provisoire.

24°- Panneaux indicateurs comportant de la publicité Sté Publicis 17, rue du Fg Montmartre Paris, pétitionnaire.- La Commission donne un avis défavorable.

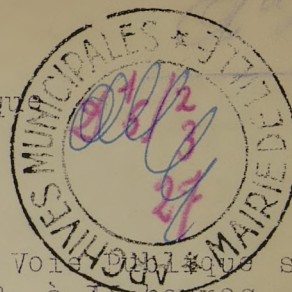
Réunion commencée à 9 h. 30, terminée à 11 h. 30.

Le Secrétaire,





Sous-Commission de la Voie Publique



MM. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le 4 Avril 1928, à 11 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Balavoine.

Présent : M. Balavoine, Adjoint au Maire.

Absents : M.M. Bour, Debadts, Girardin, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,

Moutier, Chef du Service de la voie publique et du démantèlement.

1° Procès-verbal de la réunion du 7 Mars 1928.-

Adopté sans observation.

2° Pose de futs réclame I4-I6 rue de Paris - Cie Vinicole du Nord Sté pétitionnaire.-

Refuser en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce dans cette artère.

3° Bow-window extra-réglementaire 49 rue de Béthune - Sté Immobilière et Hôtelière lilloise pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable sous réserve du paiement d'une redevance annuelle double, soit :

84 Frs x 2 = 168 Frs.

4° Circulation des camions "Poids lourds" rue Solférino - Réclamation de M. Désiré Ghesquier, Architecte.-

La Commission estime qu'il y a lieu d'appliquer les prescriptions des règlements en vigueur.

5° Vente de frites Place du Théâtre - Réclamation de Mme Théry.-

La Commission ne pouvant revenir sur la décision de l'Administration Municipale prise dans sa séance du 8 Février 1928, estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation de transférer l'autorisation de stationner rue des 7 Agaches.

6° Vente de frites Grand'Place par Mme Dubrulle - Réclamation de M. Callewaert.-

La Commission tenant compte que Mme Dubrulle à qui l'autorisation de stationner a été délivrée, n'exerce pas elle-même le commerce et que ce dernier est exploité par l'un des fils de Mme Dubrulle, estime qu'il y a lieu de supprimer l'autorisation préalablement accordée.

7° Publicité sur les candélabres et bancs de promenade - Agence Nationale d'Affichage Sté pétitionnaire.-

La Commission donne un avis défavorable en raison du peu d'esthétique que présenterait cette publicité.

8° Branchement d'aqueduc "Tout à l'égout" 48 bis rue St-Sébastien - M. Mallet pétitionnaire.-

La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 30 Frs.

9°- Suppression d'un soupirail de cave 5 rue des Débris St-Etienne.  
M. Alcide réclamant- La Commission donne un avis favorable à la radiation de M. Alcide de la liste des redevanciers.

10°- Etablissement de fondations en saillie et de pose d'une marquise  
rue Colbert, angle de la rue des Stations. M. Xavier Bernard pétition-  
naire.- La Commission donne un avis favorable sous réserve que chaque pieu avec fondation en saillie fera l'objet d'un droit de voirie de 5 frs.

11°- Construction de bow-windows 4 rue Jean Sans Peur.- Sté Immobilière  
d'habitations à loyer modéré pétitionnaire Autoriser.

12°- Construction d'un bow window 5 rue de Canteleu M. le Dr Raviart  
pétitionnaire. Autoriser.

13°- Construction de 3 bows- windows rue de Paris et retour rue du  
Molinel M. Dujardin, pétitionnaire. Autoriser.

14°- Construction d'un bow window 31 rue Vergniaud. M. Lemaire pétition-  
naire. Autoriser.

15°- Construction d'un bow-window 27 rue de Paris, M. Dehollain péti-  
tionnaire. Autoriser.

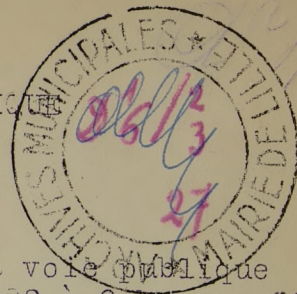
16°- Construction d'une marquise 78 rue de Wazemmes. M. Van Haverbecke  
pétitionnaire. Autoriser.

17°- Construction d'une marquise 4 place des Reigneaux. M. Boijesud  
Autoriser.

18°- Caissons lumineux. 59 rue des Tanneurs M. Coppenolle pétition-  
naire. Autoriser.

Réunion commencée à 11 heures terminée à 12 heures.

SOUS COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



M. M. Les Membres de la Sous-Commission de la voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 9 Mai 1938 à 9 heures, 30 sous la présidence de Mr Debauts Conseiller Municipal.

Présents : M. Bour  
Debauts { Conseillers Municipaux

Absents : M. Balavoine, Adjoint au Maire  
Girardin, Conseiller Municipal.



Assistaient également à la réunion :

M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.

- 1°- Procès-Verbal de la réunion du 4 Avril 1938.-  
Adopté avec la rectification suivante : Mr le Conseiller Debauts fait observer que pour cause de maladie, il s'était fait excuser.
- 2°- Eclairage des rues donnant accès au Central Téléphonique de St Sauveur (Rue Boitelle prolongée, Rue Louis Dupied).  
La Commission est d'avis que ce projet d'éclairage doit être réalisé d'urgence étant donné que l'immeuble des P.T.T. doit être mis en service incessamment.
- 3°- Étalage 14 Rue du Croquet, Mr Dutiellet pétitionnaire.-  
Autoriser à titre exceptionnel un étalage de Cm,30 de saillie.
- 4°- Porte s'ouvrant extérieurement 7 Rue de la Renaissance, Mr Caby, délinquant - Poursuivre la suppression de cette emprise litigieuse.
- 5°- Demande de filmer les passants - Lille Photo pétitionnaire-  
Autoriser aux mêmes conditions que Mr Alt.
- 6°- Emprises sur la voie publique - Bannes extra réglementaires-  
La Commission devant les abus exercés par les commerçants estime qu'il y a lieu d'appliquer les règlements en vigueur et au préalable de prévenir à nouveau les commerçants intéressés par la Presse pour ensuite poursuivre les délinquants.
- 7°- Emprises sur la voie publique - Terrasses de cafés, occupations extra-réglementaires.- La Commission devant les abus constatés journellement et considérant que les cafetiers ne tiennent aucun compte des observations qui leur sont faites, estime qu'il y a lieu d'appliquer les règlements en vigueur et d'inviter le service de la Police à veiller à ce que ces règlements soient respectés.
- 8°- Bow-Window 15 Place Fernig et retour Rue de St Quentin - Mr Auguste Béhin pétitionnaire.-  
Autoriser.

- 9°- Bow-window 49 Rue Alfred de Musset Mr Lejeune pétitionnaire.  
La Commission, considérant que ce window n'aura que 0m,16 de saillie, autorise à titre tout à fait exceptionnel sa construction à 3m,61 du sol au lieu de 4m.
- 10°- Raccord sous trottoir 14 à 18 Rue Alfred de Musset - Réclamation de Mr Multone - La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder à Mr Multone de nouveau délai, étant donné que depuis le 24 Novembre 1925, date de la première mise en demeure de la suppression de l'emprise litigieuse, Mr Multone a dû avoir tous moyens matériels de donner satisfaction.
- 11°- Garde-soleil avec saillie extra-réglementaire Square Ruault 2 et 4 - Mr Edmond Lancry, pétitionnaire -  
La Commission considérant qu'il ne resterait que 0m,35 entre le garde soleil et la bordure du trottoir ce qui serait de nature à provoquer des accidents, estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée et de poursuivre la réduction de l'emprise déjà placée.
- 12°- Emprise non réglementaire (prise d'eau) sur le trottoir de l'immeuble sis 3 Rue des Chats-Bossus - Mr Louis Hoyart pétitionnaire.-  
Refuser.
- 13°- Terrasse de café Rue des Manneliers angle Rue de Paris (Bar Chagnot) Réclamation de Mr Dubus Gérant.  
La Commission maintient ses avis antérieurs.
- 14°- Démonstrations sur la voie publique - Demande d'autorisation de Mr Ruelle - La Commission donne un avis défavorable en raison de la circulation intense qui s'exerce en cet endroit.
- 15°- Etablissement d'un théâtre Guignol dans un jardin public - Mr Ressayac pétitionnaire.-  
La Commission donne un avis favorable pour l'installation sur l'Esplanade ou le Square derrière le palais des Beaux-Arts sous réserve de voir la superficie de l'emprise et de la fixation de la redevance (0fr,50 par m<sup>2</sup> et par jour, par analogie avec les démonstrations sur la voie publique.
- 16°- Circulation publique suggestions de Mr le Conseiller Bour émises au cours de la Sous-Commission de la Voie Publique dans sa réunion du 9-II-27.  
La Commission charge MM. Cochez et Moutier d'examiner avec Mr Bour les propositions de ce dernier concernant la circulation publique et de lui soumettre les propositions définitives lors de sa prochaine séance.

Réunion commencée à 9heures,30, terminée à 11 heures.

LE SECRETAIRE :

Sous-Commission de la Voie Publique.



M.M. les membres de la Sous-Commission de la voie publique se sont réunis à la Mairie de Lille le 6 Juin 1928 à 8 h 30 sous la présidence de M. l' Adjoint Balavoine.

Présents : M.M. Balavoine, adjoint au Maire  
Bour, Conseiller municipal

Excusé : M. Debaëts d°  
Absent : M. Girardin d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Routier chef du service de la Voie Publique et du démantèlement.



1° - Procès-verbal de la réunion du 9 Mai 1928.-  
Adopté, sans observation.

2° - Terrasse de café rue de Paris, angle de la rue des Ponts de Comines - Réclamation de M. Verdonck.- La Commission estime qu'il y a lieu de maintenir le refus d'établir la terrasse sur le trottoir de la rue de Paris.

3° - Demande d'établissement de vitrines d'étalages 60, rue de Paris M.M. Thénot et Spriet pétitionnaires.- La Commission donne un avis favorable à la pose de 2 vitrines de 0m15 de saillie mais estime qu'il y a lieu de refuser celle de 0m30 de saillie.

4° - Pose de postes de sauvetage - Sté des Sauveteurs du Nord et du Pas de Calais, pétitionnaire. La Commission donne un avis favorable à la pose des postes de secours avec bouée de sauvetage ci-après :

- a) Quai de l'Ouest
- b) Avenue Soubise (Grand Tournant)
- c) avenue Mathias Delobel (près de la passerelle Solférino)
- d) Quai de la Haute Deûle (près de la rue Solférino)
- e) avenue des Marronniers (près du Pont du Ramponneau)
- f) avenue des Marronniers (près du pont Napoléon)

5° - Voeux émis par l'Union des Commerçants de la rue d'Iéna, Places Verte et des 4 chemins.

La Commission a examiné les voeux 6, 7 et 8 relatifs au stationnement des marchands de 4 saisons et a estimé qu'il y avait lieu de tenir le statu-quo.

6° - Installation d'une pompe mobile mesureuse d'essence 69 bis rue Nationale - M. Debièvre Francis pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a lieu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 18 Mai 1927, de refuser l'autorisation sollicitée.

7° - Seuil extra-réglementaire 265 rue Pierre Legrand - M. Bauduin pétitionnaire - La Commission donne un avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 20 frs.

8° - Seuil extra-réglementaire - 18 rue de Bouvines M. Tricart pétitionnaire.- Avis favorable moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 frs.

9° - Création d'un service d'autobus entre Bruay les Mines-Lille et vice-versa.- Sté des Autobus Béthunois pétitionnaire - Avis favorable sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 500 frs par voitures, soit 1.000 f pour les deux.

10° - Construction d'un bow-window 233, Bd Victor Hugo- M. Laheyne 69- rue de Marquillies pétitionnaire.

autoriser.

11°- Construction d'un bow-window, 65 rue du Fg de Douai - M. Henri Monnier, 113, rue de Douai, pétitionnaire.-

Autoriser.

12°- Construction d'un bow-window, 18, rue du Molinel.- M. Penin, 12 du Maire André, pétitionnaire.

Autoriser.

13°- Construction d'un bow-window, 25 rue Vergniaud. Mr De Groote, 12, rue Emile Desmet, pétitionnaire.

Autoriser.

14°- Construction de deux bow-windows, rue Edouard Delesalle. Mme Vve Roussel, 118 rue de Paris, pétitionnaire.-

Autoriser.

15°- Circulation des véhicules, Place du Théâtre.-

La Commission examine et discute longuement le projet présenté par M. le Conseiller Bour et relatif à la circulation des véhicules sur la Place du Théâtre. Elle estime que la réalisation immédiate de ce projet, en son entier, risquerait d'apporter des troubles dans la circulation en bouleversant profondément les habitudes prises à ce jour par les usagers et elle propose de procéder par étapes successives. Comme première amélioration immédiate, elle propose les mesures suivantes :

1°- Les voitures venant des rues Léon Trulin et Paidherbe et se dirigeant vers la Grand'Place ou la rue de Paris devront emprunter la Place du Théâtre, côté Grand Théâtre;

2°- Les voitures venant de la rue de Paris et se dirigeant vers la rue des Manneliers ou la Grand'Place devront également emprunter la Place du Théâtre, côté Grand Théâtre;

3°- Les voitures venant de la Place du Théâtre et devant se diriger vers la rue Paidherbe ou la rue Léon Trulin devront emprunter la rue de Paris et la rue des Ponts de Comines.

16°- Stationnement de taxis, rue Léon Trulin.-

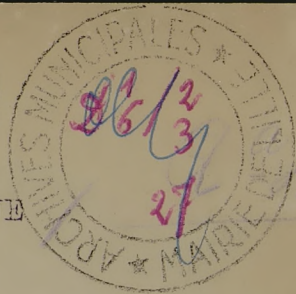
Le projet de modification du terminus des tramways Hongy est en cours de réalisation. Les voies doivent être rapprochées du théâtre de façon à dégager la chaussée de la rue Léon Trulin vers la Pharmacie de France.

Les taxis qui stationnent actuellement entre les voies du tramway et le Théâtre devront donc se garer ailleurs.

La Commission propose de maintenir un seul stationnement contre la façade latérale du théâtre, côté boulevard Carnot, avec retour s'il est nécessaire dans la rue des Bons Enfants, derrière le Théâtre.

Si tous les taxis ne peuvent être placés en cet endroit, elle estime que l'on pourrait créer un nouveau stationnement de taxis rue du Molinel, partie comprise entre la rue des Augustins et la rue de Tournai.

La séance est levée à 11 h. 30.



SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

M.M. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, le II Juillet 1928, à 9 h 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Balavoine.

Présents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller municipal.

Excusé : M. Cochez, Directeur des Travaux municipaux,

Absents : M.M. Debadts, (Conseillers municipaux  
Girardin,)

Assistait également à la réunion, M. Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.

I°- Procès-verbal de la réunion du 6 Juin 1928.-  
Adopté sans observation.

2°- Caissons lumineux extra-réglementaires 23, rue Lepelletier, M. Mulier, pétitionnaire.- Autoriser moyennant redevance annuelle de 123 francs.

3°- Enseigne sur toiture, 32, rue Charles Quint. M. Emile Féron, pétitionnaire.- Autoriser.

4°- Seuil extra-réglementaire, 84, rue de Valenciennes, Sté des Filatures et Filteries de France.- Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 francs.

5°- Terrasses de café, rue de Paris.- La Commission, après avoir pris connaissance de la décision de l'Administration municipale prise dans sa séance du 2 Juillet 1928, propose d'accorder l'autorisation à la Sté des Bars de France (Bars Chagnot) pour installation d'une rangée de tables, rue des Manneliers.

6°- Installation d'un pont à bascule, 8, Quai de la Haute Deûle, Brasserie Masse-Meurisse Société, pétitionnaire.- Refuser en raison de l'intensité de la circulation.

7°- Peinture sur mur mitoyen rue du Molinel, angle rue du Plat, Agence Nationale d'affichage, Sté pétitionnaire.- Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 250 francs.

8°- Remplacement d'un appareil de déchargement, 28, Quai de l'Ouest. M. Danset, pétitionnaire.- Autoriser, le nouvel appareil ne pouvant qu'améliorer la circulation qui s'effectue au-dessous.

9°- Etalage 3, rue du Sopil Levant - M. Depienne, pétitionnaire.- Autoriser.

10°- Interdiction de circulation rue Cocquerez, Réclamation de M. Louis Callens.- La Commission estime qu'il n'est pas possible d'empêcher le passage des camions transportant à l'imprimerie de la Croix du Nord des rouleaux de papier et qu'en conséquence satisfaction ne peut être donnée au pétitionnaire.

II°- Auvent, rue Colbert, angle de la rue des Stations. M. Xavier Bernard, pétitionnaire.- Autoriser moyennant redevance annuelle de 100 francs.

12°.-

12°- Installation d'une terrasse de café Bd Carnot, retour du 10, rue de la Clef, M. Marcel Leclère, pétitionnaire.- Autoriser.

13°- Construction d'une marquise 15-15bis, rue Léon Gambetta. M. Leleu, pétitionnaire.- Autoriser.

14°- Installation d'une marquise, rue du Molinel, 8, M. Chivet, pétitionnaire.- Autoriser.

15°- Installation d'un bow-window, rue de Tournai, 18-20, Sté des Bars de France (Bar Chagnot). - Autoriser.

16°- Installation d'un bow-window, 107, rue de Paris. Leclercq Frères, pétitionnaires.- Autoriser.

17°- Construction d'un bow-window, Quai du Wault, Réseau Electrique de la région lilloise.- Autoriser.

18°- Construction d'un bow-window, 8, rue St-Sauveur. M.H. Frémery Frères, pétitionnaires.- Autoriser.

19°- Construction d'un bow-window, 160, rue du Molinel, M. Delebecq, propriétaire, pétitionnaire.- Autoriser.

20°- Construction d'un bow-window, 97, rue de la Bassée, M. Jacques Barbotin, pétitionnaire.- Autoriser.

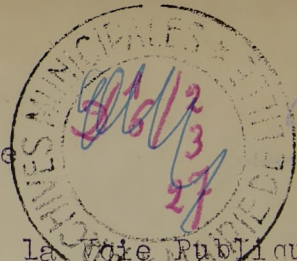
Questions diverses - Voeu.- La Commission de la Voie Publique, considérant que de fréquents accidents se produisent Bd Charles Delesalle, à la traversée, par les riverains qui accèdent chez eux avec leur automobile, des voies du tramway Lille-Roubaix-Tourcoing, estime qu'il y aurait lieu d'intervenir auprès de M. le Préfet du Nord afin qu'il invite le Service des Ponts et Chaussées à paver la chaussée latérale entre l'Avenue St-Maur et le Buisson.

Dans le même but, elle estime également que l'arrêt facultatif du Mongy au "Buisson" devrait être transformé en arrêt fixe.





Sous-Commission de la Voie Publique



MM. Les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille, Le 3 Octobre 1928 à 9h30,

Présents : MM. Bour, Debauts, conseillers municipaux,  
Excusé : M. Balavoine, adjoint au Maire,  
Absent : M. Girardin, conseiller municipal,  
Assistaient également : MM. Cochez, Directeur des travaux municipaux, Moutier, chef du service de la Voie Publique et du Démantèlement.

1° - Procès-verbal de la Réunion du 11 Juillet 1928 - Adopté sans observation.

2° - Construction d'une marquise, 133 rue des Postes - M. Boquillon Emile, pétitionnaire - Autoriser.-

3° - Construction de bow windows 25 Bd de la Liberté, M. Sigrand pétitionnaire - Autoriser.-

4° - Construction de Bow Windows rue Faraday n° 35 - M. Lossignol, propriétaire - Autoriser.-

5° - Construction de Bow Windows, 36 rue St-Sébastien, MM. Jean Gaby et Cie - Autoriser.-

6° - Construction d'un Bow Window 31 rue Belle-Vue, M. Richard, pétitionnaire - Autoriser.-

7° - Construction de deux Bow Windows, 14 rue de Tournai, Brasserie Joseph Vandame, pétitionnaire - Autoriser.-

8° - Construction de Bow Windows, Bd Charles Delesalle n° 41 M. Huët, pétitionnaire - Autoriser.-

9° - Construction d'un Bow Window 95 rue de Paris, Héritiers Berteau - Autoriser.-

10° - Construction de Bow Windows, rues du Molinel, St-Genois, et Louis Niquet - M. Boucaut pétitionnaire - Autoriser.-

11° - Construction de Bow Window - rue du Molinel 99-101, M. Mouret pétitionnaire - Autoriser.-

12° - Construction de Bow Windows, 35 rue du Molinel, M. Coppenolle pétitionnaire - Autoriser.-

13° - Construction d'un Bow Window - 138, avenue de Dunkerque, M. Deroubaix, pétitionnaire - Autoriser.-

14° - Construction d'un Bow Window - 20 rue de Coulmiers - Vanbierwliet, pétitionnaire - Autoriser.-

15° - Construction d'un Bow Window - 8 rue de Tournai, M. Bucquoy, pétitionnaire - Autoriser.-

16° - Construction d'un Bow Window - angle des rues de Valenciennes et Jean Jaurés - Gamblin Lerant, pétitionnaire - Autoriser.-

17° .....

17° - Installation d'un campanile - 186 bis rue de Paris, Reveil du Nord, pétitionnaire - Autoriser moyennant redevance annuelle de 36 frs.

18° - Installation d'un transporteur à rouleaux rue Descartes - Sté des Brasseries Motte Cordonnier, pétitionnaire. - Autoriser moyennant redevance annuelle de 100 frs.-

19° - Pose d'un attribut fumeur - 43 rue du Sec Armbault, M. Boinville, pétitionnaire - Autoriser moyennant redevance annuelle de 36 frs.

20° - Terrasse de café - Rue Léon Trulin angle rue Anatole France Sté des Bars de France - pétitionnaire. - N'autoriser qu'une terrasse établie sur une seule rangée ayant 1m25 de largeur - rue Léon Trulin et 1m50 rue Anatole France.

21° - Enseigne sur toiture - 1 rue de la Chambre des Comptes - M. Marcel Avy - pétitionnaire - Autoriser.-

22° - Suppression d'une lampe électrique 4 rue des Arts M. Detève pétitionnaire. - La Commission donne un avis favorable à la radiation de M. Detève de la liste des redevanciers à compter du 1er Janvier 1928.

23° - Maintien des marches du porche d'entrée de la Sté Industrielle du Nord 116 rue de l'Hôpital Militaire. - La Commission donne un avis favorable, moyennant une redevance annuelle de 30 frs.

24° - Etalage 1 rue St-Nicolas M. A. Buisson, pétitionnaire. - Autoriser une saillie maximum de 0m20.-

25° - Enseigne lumineuse extra réglementaire 6 rue Lepelletier - Grands Magasins du Louvre de Paris - Société pétitionnaire. - Autoriser, moyennant redevance annuelle de 600 frs chaque.

26° - Seuil avec saillie extra-réglementaire - rue Clovis Hugues n° 1 - M. Pendule - pétitionnaire - Autoriser moyennant redevance annuelle de 16 frs.

27° - Seuil avec saillie extra réglementaire - Rue Delvau 46 - M. Méry, pétitionnaire. - Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 frs.-

28° - Seuil avec saillie extra réglementaire - 18 rue Mahieu M. Delforge, pétitionnaire - Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 frs.

29° - Installation d'un mon rail - 12 bis rue de Wagram Sté Anonyme des Ets. Vermersch - pétitionnaire. - Autoriser moyennant redevance annuelle de 100 frs.

30° - Commerce accessoire - 1 rue de Béthune - M. Elie Hours, pétitionnaire. - Refuser, en raison de l'intensité de la circulation qui s'exerce dans cette artère.

31° - Installation d'une pompe mesureuse d'essence 31 bis rue Colbert M. Lefrancois et Cie, pétitionnaires - Refuser.-

- 32° - Pose de panneaux affiches sur les grilles du Jardin du Square Jussieu - Réclamation du journal "la Dépêche". - La Commission, considérant qu'il s'agit de panneaux affiches placés depuis très longtemps et servant à la publicité des salles de spectacles "Les Ambassadeurs" et "l'Alhambra", estime qu'il y a lieu de maintenir le statu quo tout en envisageant la suppression de ces panneaux au moment opportun.
- 33° - Pose de disques lumineux "Sens interdit". - Réclamation de M. Robert Declercq, 15 rue de la Bourse. - La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de modifier le signal lumineux actuel.
- 34° - Pose d'antennes de T.S.F. en travers rue. - M. Ducatel, 40 rue de la Marmora, pétitionnaire. - Refuser en raison du danger de créer des précédents.
- 35° - Pose d'un poteau et d'une ligne téléphoniques, rue Jordaens, par l'Administration des P.T.T. - La Commission donne un avis défavorable à la pose du poteau sur trottoir et estime qu'il y a lieu de faire déplacer la ligne téléphonique établie en façade des immeubles riverains, cette ligne empêchant l'électrification du côté des Nos impairs de la rue Jordaens.
- 36° - Stationnement sur la voie publique - M. Spaine, pétitionnaire. - Autoriser le stationnement rue du Curé St-Étienne.
- 37° - Stationnement sur la voie publique - M. Delfosse, pétitionnaire. - Maintenir le refus préalablement notifié à l'intéressé.
- 38° - Eclairage public - Renforcement de l'éclairage au gaz Carrefours. - La Commission prend connaissance des rapports établis par le Service et renvoie l'examen de cette question à la prochaine séance.
- 39° - Eclairage public Place de la Gare - Renforcement et modification des points lumineux. - La Commission donne un avis favorable à la pose de deux nouveaux candélabres et au déplacement de deux autres.  
En ce qui concerne la circulation, elle estime qu'il y aurait lieu d'envisager le déplacement du terminus de la ligne G, déplacement consistant en le recul du stationnement des voitures de tramways de cette ligne vers la sortie des voyageurs.
- 40° - Construction d'une galerie souterraine pour câbles Quai du Wault - Réseau électrique de la Région lilloise, Société pétitionnaire. - La Commission donne un avis favorable sous réserves du paiement d'une redevance annuelle de 1 Fr par mètre linéaire de galerie.
- 41° - Pose d'une cabine téléphonique Place du Théâtre dans la partie centrale du refuge sur lequel sont édifiées les marquises de la Compagnie ELRT - Société Taxiphone, pétitionnaire. - Avis défavorable.
- 42° - Pose de panneaux "attention Ecole" au Mont-de-Terre. - La Commission donne un avis favorable à la pose de ces panneaux.
- 43° - Stationnement des taxis rue du Molinel - Réclamation des riverains. La Commission propose de limiter à quatre ou cinq voitures le stationnement des taxis entre la rue de Tournai et la rue Ste-Anne, la première se trouvant placée à l'alignement des maisons de la rue de Tournai et les autres se trouvant espacées de deux mètres. Les voitures suivantes qui se trouveront entre la rue Ste-Anne et la rue du Dragon avanceront au fur et à mesure du départ d'un taxi. Les voitures en excédent pourraient stationner, si possible, Avenue Charles St-Venant. La Commission propose de plus de marquer, sur la chaussée, l'emplacement des stationnements.

44° - Stationnement de taxis rue Anatole France, réclamation des Ets Saradio. - La Commission reconnaît que la réclamation est fondée et estime qu'il y a lieu de supprimer tout stationnement de taxis à cet endroit par suite de la circulation intense qui s'y exerce. Si la suppression de tout stationnement n'était pas retenue, la Commission estime que 2 taxis pourraient stationner le long du trottoir de la rue Léon Trulin, côté Pharmacie de France; les autres voitures stationneraient rue des Bons Enfants, derrière le théâtre, elles avanceraient rue Léon Trulin quand une place serait disponible.

45° - Stationnement rue du Sec Arembault - Réclamation de M. Roussel. - La Commission estime qu'elle n'a plus à s'occuper de cette affaire qu'elle a examinée à plusieurs reprises, et elle propose le maintien du statu quo.

46° - Construction de raverdoirs sous la voie publique. - La Commission estime qu'il y a lieu d'appliquer les règlements en vigueur dans le cas présent de poursuivre la suppression des emprises litigieuses.

47° - Questions diverses. - M. le Conseiller Bour signale l'inconvénient pour la circulation qui existe par suite du stationnement des voitures de tramways réguliers et navettes, rue des Ponts de Comines, et demande que le stationnement de la navette soit reporté Place des Reigneaux où il existe déjà une voie de raccordement en courbe.

Sous-Commission de la Voie Publique



M.M. les membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille (Bureau de M. l'Adjoint Balavoine) le 24 Octobre 1928, à 9h30 sous la présidence de M. l'Adjoint Balavoine .

Présents : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller Municipal,

Excusé : M. Debadts, d°

Absent : M. Girardin, d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du  
Démantèlement .



1°- Procès-verbal de la réunion du 3 Octobre 1928 .-

Adopté sans observation .-

2°- Installation de bascules pèse-personnes .-

La Commission donne un avis favorable à la pose de bascules

- A/ Marché St-Nicolas, sous la voute coté Grand'Place,
  - B/ Marché St-Martin, sur le trottoir coté rue de Gand,
  - C/ Jardin du Petit Quinquin coté Square Jussieu
  - D/ Place Sébastopol, près de l'aubette des tramways,
  - E/ Place Madeleine Caulier, contre le mur du chemin de fer,
- aux conditions habituelles et moyennant une redevance annuelle de 150 frs par bascule .

3°- Eclairage public, renforcement de l'éclairage des carrefours .-

La Commission donne un avis favorable aux propositions présentées par le Service et estime qu'il y a lieu de réaliser d'urgence les modifications proposées .

4°- Amélioration rationnelle de l'éclairage public .-

La Commission, après avoir pris connaissance des propositions faites par le Service donne un avis favorable à l'établissement d'un programme d'amélioration de l'éclairage public et sous réserve que cette amélioration serait entreprise progressivement pour ne pas grever trop lourdement et d'un seul coup le budget de l'éclairage public .

5°- Eclairage public, installation de lanternes à gaz .-

La Commission donne un avis favorable à l'installation de quatre lanternes reprises ci-après :

- a) rue Alfred de Musset,
- b) rue de la Madeleine, angle rue du Ballon,
- c) rue Jean Jaurès,
- d) rue Cabanis, angle rue Delvaux,

6°- Eclairage public rue Edouard Delesalle .-

La Commission donne un avis favorable à la pose de deux lanternes sur les immeubles construits, ce qui donnerait, en attendant l'achèvement total de cette artère, en partie satisfaction aux intéressés .

7°- Stationnement d'autobus place de Rihour - M. Servaix, pétitionnaire .-

La Commission donne un avis favorable sous réserve du paiement d'une redevance annuelle de 500 frs .

8° - Postes d'appareils téléphoniques sur les principaux lieux de stationnement de taxis. M. Huyge, secrétaire du Syndicat Confédéré des chauffeurs de taxis, pétitionnaire.-

La Commission propose de renvoyer le dossier à M. l'Adjoint Willems, en lui demandant de faire chiffrer la dépense qui en résulterait pour la Ville, étant entendu qu'il ne s'agirait là que de postes récepteurs d'ordres et non de postes d'appel mis à la disposition des chauffeurs de taxis, postes qui seraient installés sans cabines.

9° - Installation d'une marquise, 56, rue de Paris. Société Anonyme des Magasins de Nouveautés, Cie Française, pétitionnaire.-  
Autoriser.

10° - Installation d'un Bow-window, 11-13 rue des Arts. M.M. Peirsegaelo & Cie, pétitionnaires.-  
Autoriser.

11° - Construction d'un Bow-window, 4 rue des Holfonds. M. Ganot, pétitionnaire.-  
Autoriser.

12° - Demande de dérogation aux règlements relative au stationnement des véhicules sur la voie publique. Syndicat médical de Lille et la Région, pétitionnaire.-

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'apporter des tempéraments aux règlements en vigueur puisque le service de la police est très conciliant pour les docteurs dans l'exercice de leur fonction et que, d'après M. le Commissaire Central, aucun procès-verbal n'a été dressé, jusqu'à présent, à la charge d'un médecin s'étant fait connaître.

13° - Installation d'une pompe mesureuse d'essence, rue Léon Gambetta, N° 15bis.- M. Leleu, pétitionnaire.-  
Refuser.

14° - Installation d'une pompe mesureuse d'essence à l'intérieur de l'immeuble sis 100 rue de l'Hôpital Militaire.- M. Renaut, pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous les réserves reprises ci-après :

A) La conduite partant de la borne sera formée par un tube rigide traversant horizontalement le trottoir à 2m50 de hauteur et terminé par un flexible à l'aplomb du bord du trottoir.

B) Après chaque opération, cette conduite devra se rabattre contre le mur de façade en y faisant une saillie de 0m16 au maximum.

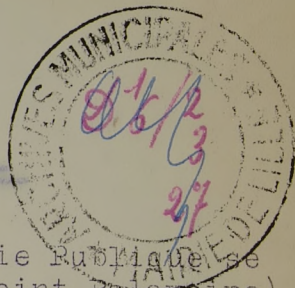
C) Le pétitionnaire versera dans la caisse de M. le Receveur municipal une redevance annuelle de 300 frs.

15° - Projections lumineuses cinématographiques sur écran, 13, Grand Place. M. Defives, pétitionnaire.-  
Refuser.

16° - Panneaux affiches, Square Jussieu. Réclamation du journal "La Dépêche".-

La Commission estime, vu le peu d'esthétique que présentent ces panneaux affiches, qu'il y a lieu de les faire supprimer immédiatement.

Réunion du 30 Janvier 1929



Sous-Commission de la Voie Publique

M.M. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille (Bureau de M. l'Adjoint Balavoine) le 30 Janvier 1929, à 9 H. 30, sous la présidence de M. Bour, Conseiller Municipal.

Présent : M. Bour, Conseiller Municipal

Excusé: M. Debadts d°

Absents: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire  
Girardin, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux

Moutier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement

1°- Procès-verbal de la réunion du 24 Octobre 1928  
Adopté sans observation

2°- Caissons lumineux extra réglementaires, 5 rue Nationale. Sté "La Parisienne" Galeries Lafayette, pétitionnaire.  
Autoriser moyennant redevance annuelle de 1.440 francs.

3°- Pose d'horloges lumineuses sur candélabres, Sté Tourisme et Urbanisme, pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée en raison de la réduction d'éclairage que comporteraient ces horloges posées en lieu et place des becs de gaz, de leur défaut d'esthétique ainsi que des inconvénients qui pourraient survenir si un défaut de réglage de ces appareils se manifestait après leur pose.

4°- Caissons lumineux extra réglementaires 43-49 rue Nationale Grands Magasins du Printemps, Sté Pétitionnaire.  
Autoriser moyennant redevance annuelle de 2.108 francs.

5°- Installation d'une bascule publique, 9 Quai du Wault, Brasserie Masse-Meurisse, Sté Pétitionnaire.  
Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 500 francs (cinq cents francs).

6°- Enseigne lumineuse sur toiture, rue Jules Guesde II, M. Lehembre, pétitionnaire.  
Autoriser

7°- Panneau réclame sur pylone, rue Nationale. Le Téléphone privé national, Société pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée afin de ne créer aucun précédent et afin d'éviter que la publicité ne se confonde avec les "feu rouge" sens interdit posés pour la circulation.

8°- Caissons lumineux extra réglementaires, 18 rue du Molinel, M. Flouquet, pétitionnaire  
Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 92 francs.

9°- Caissons lumineux extra réglementaires, 79 rue de Béthune M. Sadi Cacan, pétitionnaire.  
Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 160 francs.

10°.- Construction d'un bow window 44 Quai de la Basse Deûle, M. Largillier, pétitionnaire  
Autoriser

11°.- Construction d'un bow window, 29bis rue du Long Pot, M. Boisacq, pétitionnaire  
Autoriser

12°.- Postes d'appels téléphoniques sur les principaux lieux de stationnement de taxis.

La Commission après avoir pris connaissance du rapport de M. l'Adjoint délégué aux Finances, relatif aux frais d'établissement des lignes, du prix des appareils et des abonnements annuels, donne un avis défavorable à l'installation de postes d'appels (Ces postes étant de nature à ne pas être plus respectés que ceux de la Cie des Taxiphones).

13°.- Installation de commerces accessoires non réglementaires à la terrasse de divers cafés.

La Commission après avoir pris connaissance de la réclamation du Syndicat professionnel des Cabarétiers et débitants de boissons de Lille et de sa banlieue, estime qu'il y a lieu de reporter au 31 Mars 1929 la suppression des commerces accessoires litigieux.

14°.- Pose de garde soleil extra réglementaires, 8 rue des Sarrazins, M. Dekeyser et M. Chockett, pétitionnaires

Autoriser moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 francs pour chacune des emprises.

15°.- Demande de stationnement d'un auto car place de la Gare. M. Lehembre, pétitionnaire

La Commission donne un avis défavorable en ce qui concerne le point de stationnement et elle estime que la demande de M. Lehembre doit être soumise à l'Administration Municipale.

16°.- Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 15bis rue Léon Gambetta, M. Leleu, pétitionnaire

La Commission estimant qu'elle ne peut que s'en tenir aux décisions de l'Administration Municipale, donne un avis défavorable à la demande d'installation d'une pompe mesureuse d'essence, dans cette artère.

17°.- Stationnement d'un auto car Grand Place, M. Lheureux pétitionnaire.

Considérant que l'auto car est destiné à transporter de Lille à Loos et vice-versa, le personnel de l'imprimerie Danel, la Commission donne un avis favorable sous réserve que le stationnement sera strictement limité au temps nécessaire à la montée et à la descente des voyageurs.



SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE du 3-10-1928.



La Commission prend connaissance des rapports établis par le Service et renvoie l'examen de cette question à la prochaine séance.

SOUS-COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

du 24 Octobre 1928.



Rapport adopté - La Commission estime qu'il y a lieu d'appor-  
ter les modifications d'urgence.

Eclairage Public.

Renforcement de l'éclairage  
au gaz.

Carrefours.

Rapport à l'Administration Municipale.

Par rapport spécial, nous soumettons à l'Administration Municipale, certaines propositions en vue d'améliorer progressivement l'éclairage public de la Ville.

Comme ce rapport devra faire l'objet d'un examen approfondi (principalement au point de vue budgétaire), nous avons pensé qu'il serait utile de renforcer avant l'hiver très prochain, l'éclairage de quelques carrefours où la circulation est assez intense, en tenant compte toutefois des disponibilités budgétaires de l'exercice 1928.

Ce renforcement pourrait être obtenu en substituant aux appareils d'éclairage actuellement en service, des multibecs à 4 manchons. Le rendement nous est suffisamment connu pour pouvoir prétendre à une amélioration sensible.

Il est évident que le renforcement de l'éclairage s'impose en général à un grand nombre de voies publiques, mais étant limité par les crédits, nous nous bornerons pour cette année à améliorer l'éclairage des carrefours proposés ci-contre en attendant toute décision de l'Administration Municipale en ce qui concerne l'amélioration rationnelle de l'éclairage visée dans notre rapport ci-annexé.

Liste des carrefours dont le renforcement de l'éclairage est proposé.

- I°- Carrefour du Bd Vauban et rue Colbert,
- 2°- d° des rues Nationale et Colbert,
- 3°- d° d° Nationale et Solférino,
- 4°- d° du Bd de la Liberté et rue de Tenremonde
- 5°- d° du Bd Vauban et rue Solférino
- 6°- Pont de la Barre,
- 7°- Carrefour des rues de la Barre et des Bouchers,
- 8°- d° d° d'Angleterre et rue Royale
- 9°- d° Place du Lion d'Or et rue des Chats Bossus
- 10°- d° Bd Carnot et rue des Jardins
- 11°- d° des rues du Lombard et de Roubaix
- 12°- d° de l'Hôpital Militaire et du Palais Rihour.

.....

- 13°-- Place Casquette  
 14°-- Carrefour du Bd Montebello et rue d'Esquermes  
 15°-- Pourtour de la Place Philippe Lebon  
 16°-- Carrefour des rues de Valmy, Jeanne d'Arc et Bd Liberté  
 17°-- d° d° Solférino, Douai et Cambrai  
 18°-- d° d° de Wazemmes et Bd Victor Hugo  
 19°-- d° d° Bernos et Guillaume Werniers  
 20°-- d° d° Jules Danneulin et Lamarck  
 21°-- d° d° Lannoy, Pierre Legrand et Bouvines  
 22°-- d° d° Malsence et Bourjemois  
 23°-- d° d° Faubourg de Roubaix et St Gabriel  
 24°-- d° des Bds Papin, Louis XIV et des Ecoles

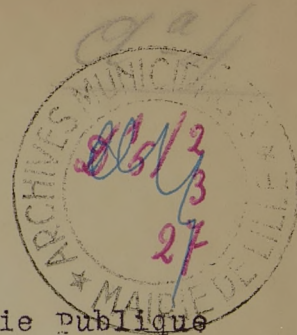
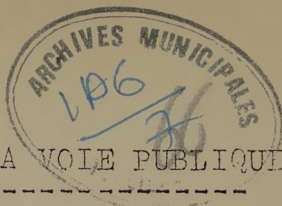
Le nombre des becs répartis aux endroits ci-dessus est de 110 à 120 becs environ, il faut donc compter pour ces améliorations, sur une augmentation de crédit de 23.000 frs annuellement, soit, pour le dernier trimestre de l'exercice courant  $\frac{23.000}{4} = 5.750$  frs.

A cette somme de 5.750 frs, il convient d'ajouter 6.000 frs pour participation dans les frais de modification des lanternes, soit 11.750 frs pour 1928.

Cette dernière somme pourra être supportée par le crédit ouvert à cet effet, mais ne saurait cependant pour cette année être dépassée.

Nous soumettons le présent rapport à l'Administration Municipale en lui demandant si nous pouvons réaliser le renforcement de l'éclairage des carrefours sus-indiqués.

MOUTIER & L. DEVOS.



SOUS-COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

MM. les Membres de la Sous-Commission de la Voie Publique se sont réunis à la Mairie de Lille ( Bureau de M. l'Adjoint Balavoine) le 25 Mars 1929 à 2 heures 30 sous la présidence de M. l'Adjoint Balavoine.

Présents : MM. Balavoine, Adjoint au Maire, Debadts ( Bour ) Conseillers Municipaux.

Absent : M. Gibardin, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,

M. Dublier, Chef du Service de la Voie Publique et du Démantèlement.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises par les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.....

Conseil d'Administration

Réunion du 30 AVR. 1929

M. PLANQUE

1° Procès-verbal de la réunion du 30 Janvier 1929

Adopté sans observation.

2° Demande d'établissement de garages publics aux abords de la Gare par l'Association des Commerçants du quartier de la Gare.

La Commission devant l'impossibilité d'envisager quelque chose en ce moment décide de maintenir le statu quo.

3° Publicité lumineuse en bordure des trottoirs - M. Henry Lecuyer pétitionnaire.

La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée.

4° Couverture du Canal de la Citadelle, MM. Vrau et Cie pétitionnaires

Autoriser moyennant redevance annuelle de 10 Frs.

5° Construction de bow-windows angle rues du Molinel et St-Genois - MM. Jacques Pons et Cie et H. Herbaut pétitionnaires.

Autoriser.

6° Terrasse de Café - Réclamation de M. Crapez.

La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre le recouvrement de la redevance afférente au 4° trimestre 1928.

7° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, 57 Rue Philippe de Comines.

MM. Carette et Janssens Frères pétitionnaires Refuser.

8° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence rue de Wazemmes N°s 35-35. M. vanden Bussche et Cie pétitionnaires.

Autoriser.

9° Stationnement d'autobus Grande Place-M. Lheureux pétitionnaire.

Considérant qu'il s'agit de transporter les ouvriers à l'imprimerie Danel à Loos, la Compagnie estime que le stationnement place de Rihour peut être autorisé.

10° Projection lumineuse sur écran Rue Faidherbe, Etablissement Lesieur et fils, pétitionnaires.

Refuser en raison de l'intensité de la circulation et du danger pour la sécurité publique.

11° Installation d'une pompe fixe mesureuse d'essence, Rue d'Isly N°92, M. Gagedois, pétitionnaire.

La rue d'Isly étant une voie de pénétration principale de la ville, la Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée.

12° Enseigne extra réglementaire Rue d'Isly N°92 M. Gagedois, pétitionnaire.

Autoriser moyennant redevance annuelle de 52 Frs.

13° Caves sous la voie publique Rue des Augustins 13, réclamation de M. Van Houcke.

La Commission estime qu'il y a lieu de poursuivre la suppression de la cave litigieuse, laquelle n'a jamais été autorisée et n'est pas autorisable.

14° Enseigne extra réglementaire 27 rue de Béthune Société des Films Paramount pétitionnaire.

La Commission donne un avis favorable sous réserve d'une redevance annuelle de 1050 Frs.

#### CIRCULATION

La Commission a ensuite abordé l'étude de la question relative à l'établissement de refuges et de passages pour piétons, questions décidées et étudiées, lors de la réunion du 9 Janvier 1929. La Commission a arrêté d'une façon définitive les dispositions à prendre pour l'application de ces mesures.